



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

—

**LUNDI 25 JUIN 2018**

## Sommaire

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018 .....	4
COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL.....	5
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 .....	6
AFFECTATION DES RESULTATS DE 2017 SUR L'EXERCICE 2018.....	19
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2018 .....	20
ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES .....	27
INTEGRATION DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE DU VEHICULE C15.....	30
CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLE DU RHONE .....	31
ZAC VMC : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE 2017.....	32
CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE .....	38
CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE .....	38
CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE .....	38
CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE .....	39
TARIFICATIN DES ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA VIE SCOLAIR ET DU PERISCOLAIRE .....	39
TARIFS DE LA DIRECTION DES SPORTS : NOUVELLES OFFRES DE LOCATION DES EQUIPEMENTS ET ESPACES SPORTIFS.....	41
REVISION DES TARIFS DES DROITS DE LAPLACE, D'ETALAGE ET DE STATIONNEMENT POUR LES MARCHES FORAINS DE LA COMMUNE.....	41
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SEM SAGIM - MODIFICATION .....	42
ACQUISITION DE DEUX BATIMENTS CADADTRES AR 258 ETAR 290 RUE PIERRE SEMARD .....	44
FONDS DE CONCOURS AVEC LE SIGERLY POUR L'OPERATION DE REQUALIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGED PUBLIC SUR LA CITE AMBROISE CROIZAT.....	45
AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT .....	47
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX – APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – LANCEMENT DE LA PROCEDURE .....	53

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) « MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI » .....	54
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LE SITIV POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE .....	59
EMPLOIS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES.....	60
CREATION DE CONTRATS AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES	60
TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION.....	61
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT – RAPPORT D'ACTIVITE 2016 ET 2017 .....	62
CONVENTION DE SENTIERS EN BOUCLE ENRE LE PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT ET LA COMMUNE DE GIVORS.....	63
CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET L'EDUCATION NATIONALE RELATIVE AUX DISPOSITIFS DE MUSIQUE EN TEMPS SCOLAIRES.....	63
DECLARATION DE COOPERATION CULTURELLE METROPOLITAINE 2017-2020.....	65
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE .....	66
ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE .....	67
ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES.....	67
NOUVEAUX HORAIRES DE L'ESPACE NAUTIQUE DE GIVORS .....	68
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.....	69
CESSION DES PARCELLES BI 1714 ET BI1700 A LA SAS FRANCELOT .....	75
COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL.....	88

La séance est ouverte à 18 h 10  
sous la présidence de Mme Christiane CHARNAY, Maire de Givors.

**Mme LA MAIRE.-** Bonsoir à toutes et à tous.

Je demande à l'administration de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Une personne de l'administration procède à l'appel.)*

### 33 conseillers sont en exercice

#### Étaient présents :

Maire de Givors	Mme Christiane CHARNAY
Adjointes	Amelle Gassa, Yamina KAHOUL et Brigitte D'ANIELLO ROSA
Adjoints	MM. Ibrahim OZEL, Nacer KHOUATRA, Jean-Jacques ROUTABOUL et Ali SEMARI
Conseillères municipales	Mmes Solange FORNENGO, Hélène TAIAR, Cécile BRACCO, Brigitte CHECCHINI et Michelle PALANDRE
Conseillers municipaux	MM. Jean-François GAGNEUR, Jonathan LONOCE, Hocine HAOUES, Raymond COMBAZ, Gille VERDU, Patrice BOUTY, Antoine MELLIES, Jean-Philippe CHARRIER, Mohamed BOUDJELLABA et Alain PELOSATO

#### Ont donné procuration :

M. Martial PASSI a donné procuration à Mme Christiane CHARNAY

M. Louis SOULIER a donné procuration à M. Gilles VERDU

M. Henri BAZIN a donné procuration à M. Raymond COMBAZ

Mme Brigitte JANNOT a donné procuration à M. Jean-François GAGNEUR

Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO a donné procuration à M. Antoine MELLIES ;

Mme Corine CHARRIER a donné procuration à M. Jean-Philippe CHARRIER

#### Étaient absents :

Conseillers municipaux MM. Mohsen ALLALI et Mohamed BENOUI

Conseillères municipales Mmes Violaine BADIN et Laurence PERRIER

**Le quorum est atteint.**

**23 personnes présentes – 6 procurations à ce stade**

**Mme LA MAIRE.-** Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je propose Ali Semari. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**M. Ali SEMARI est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.**

## ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

**Mme LA MAIRE.-** Pour cette séance, nous allons approuver le compte rendu de la séance du 11 juin et non pas le procès-verbal. Les séances étant très rapprochées, on n'a pas pu avoir le procès-verbal. Je vous demande d'adopter le compte rendu de la séance du 11 juin et à la prochaine séance du conseil municipal, nous adopterons le procès-verbal de la séance du 11 juin.

**M. Antoine MELLIES.-** J'ai un problème. Vous vous en souvenez très bien, la délibération n°13 relative au vœu pour une paix juste et durable en Palestine n'a pas été soumise à débat ni au vote des conseillers municipaux comme doit l'être n'importe quelle délibération ou vœu.

Nous aurons le procès-verbal, c'est incontestable. Il ne s'agit pas de prendre position sur le sujet, avec lequel je n'ai pas de problème dans les grandes lignes, il s'agit bien de dire que cette délibération n'a pas été présentée dans les règles. Il convient d'avoir un débat de la part des conseillers municipaux et ensuite un vote. Vous n'avez pas soumis cette délibération au vote. D'ailleurs, j'aimerais comprendre pourquoi on n'a pas les résultats des votes sur cette délibération puisqu'on a les résultats des votes sur les autres délibérations.

Pour le vœu, nous n'avons pas de résultat de vote puisque nous n'avez pas soumis cette délibération au vote. Je voudrais bien m'assurer qu'elle n'a aucune force exécutoire ou alors, vous la reproposez à ce conseil municipal avec le respect des débats et de la procédure de vote, comme pour toutes les délibérations.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Si vous me permettez de faire une observation, non pas sur le compte rendu du dernier conseil, mais sur les commissions. Sur la délibération concernant la modification du règlement intérieur du conseil municipal, je tiens à faire une remarque. Je suis en colère, on m'attribue les termes suivants : "Madame Palandre indique que les propositions faites lui conviennent très bien. Elle a dit que la vidéo était utile, elle ajoute garantir que son groupe ne filmera pas l'assemblée ni les agents".

**Mme LA MAIRE.-** Il s'agit donc du règlement intérieur, nous allons avoir le débat.

**Mme Michelle PALANDRE.-** C'était la dernière délibération présentée dans les commissions et quand M. BAZIN m'a demandé si j'avais des questions, j'ai répondu *no comment, ça suffit pour cette semaine*. Je rappelle que c'était le surlendemain du conseil municipal houleux et très honnêtement, je n'avais pas envie de remettre ça sur le tapis.

C'est une interprétation totalement déformée de ce que j'ai dit, qui peut imaginer une seule minute que j'ai pu faire une telle réponse ? Je viens régulièrement en commission pour poser des questions aux personnels concernés par les sujets des délibérations que l'on nous présente et généralement, ils m'apportent des informations supplémentaires. C'est intéressant, cela me permet parfois de conforter ma première impression voire de penser que tout n'est pas négatif ni simple à régler, mais sur la modification du règlement intérieur, je n'avais aucune question à poser pour conforter mon avis donc je n'ai pas fait de réflexion.

Je ne veux pas venir en commission avec l'idée que mes propos puissent être déformés, je ne vais pas non plus enregistrer mes interventions. J'étais la seule élue de l'opposition et seulement trois élus de la majorité étaient présents, je ne vais pas quand même pas en venir à demander à quelqu'un d'être témoin. Quand je dis *no comment* ou pas de commentaire, je

ne voudrais pas lire « Mme Palandre dit que tout est bien », mais plutôt « Mme Palandre n'a pas de questions à poser ».

Je vous demande d'enlever ces phrases dans le compte rendu et de m'en remettre un autre, ainsi qu'à tous les membres du conseil, parce que je n'accepterai pas que mes propos soient déformés.

**Mme LA MAIRE.-** Nous enregistrerons votre demande de rectification dans les comptes rendus de commission.

Monsieur Mellies, il s'agit d'un vœu, nous enregistrons aussi votre demande.

**M. Antoine MELLIES.-** C'est-à-dire ?

**Mme LA MAIRE.-** On enregistre votre demande, c'est un vœu.

**M. Antoine MELLIES.-** Les vœux doivent être votés.

S'il n'est pas mis au vote, il est retiré.

**Mme LA MAIRE.-** Non, on enregistre votre demande. Il n'y a pas d'obligation de voter un vœu.

Je vous propose d'adopter ce compte rendu, tout en sachant que nous aurons le procès-verbal au prochain conseil municipal.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Avec 22 voix pour, 4 voix contre**

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO par procuration, M. Jean-Pierre CHARRIER, M. Antoine MELLIES)

**et 3 abstentions**

(Mme Michelle PALANDRE, MM. Alain PELOSATO et Mohamed BOUDJELLABA)

**le compte rendu du Conseil municipal du 11 juin 2018 est adopté.**

*Arrivée de Mme Badin / Présents : 24 - Procurations : 6*

**N°1**

## **COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY**

**Mme LA MAIRE.-** Il s'agit du compte de gestion du receveur principal qui valide le compte administratif 2017 et qui reprend toutes les opérations de l'exercice 2017. Vous avez tous les chiffres.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, je vous demande d'approuver ce compte de gestion du receveur principal.

Avez-vous des questions ?

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je voudrais rappeler que la commune n'est pas une entreprise, elle n'a pas à faire de bénéfice extraordinaire sur le dos des Givordins. La situation en termes d'excédent est extraordinairement élevée, vous ne savez plus comment dépenser cet argent. Je pense que vous pourriez rendre du pouvoir d'achat aux Givordins en baissant significativement les impôts. Je rappelle que la dette est un outil de gestion, pourquoi ne l'utilisez-vous pas, d'autant que l'argent n'est pas cher en ce moment ?

Et que dire de la trésorerie ? On commence l'année avec 12 M€, on la finit avec 11,4 M€, il y a pratiquement toujours la même somme qui dort en caisse. Pourtant, il n'y a plus de dette, vous nous le répétez assez souvent, à quoi sert donc cette trésorerie mirobolante ? Pourquoi continuez-vous à prélever les Givordins en impôt alors qu'ils sont suffisamment surtaxés par rapport aux besoins de la ville ?

**Mme LA MAIRE.-** Je vous laisse libre de vos paroles, de toute façon le compte administratif 2017 va vous être dévoilé. Je rappelle que depuis 2004 on baisse les impôts locaux des Givordins.

**M. Antoine MELLIES.-** Non, les taux, ce n'est pas la même chose, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE.-** Ne commencez pas à m'interpeller...Je vous demande de respecter le règlement intérieur et de demander la parole.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je vous demanderai, Madame la Maire, d'avoir plus de précisions dans vos propos. Ce sont les taux que vous diminuez et non pas les impôts des Givordins.

Et vu l'allure où vous les diminuez, cela me fait toujours plus d'impôts depuis 2004.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Avec **25 voix pour, 1 voix contre**

(M. Mohamed BOUDJELLABA)

et **4 refus de vote**

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO par procuration, M. Jean-Pierre CHARRIER et M. Antoine MELLIES)

**le compte de gestion 2017 est adopté.**

*Arrivée de Mme Perrier / Présents : 25 -- Procurations : 6*

**N°2**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY**

**Mme LA MAIRE.-** Pour le compte administratif je vous informe que, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est présidé par le maire et à défaut par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal doit élire son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

De ce fait, je ne prendrai pas part au vote et la procuration que j'ai de M. Passi ne s'appliquera pas. Je vous propose d'élire un président de séance pour les délibérations concernant le compte administratif, je vous propose Nacerdine Khouatra.

Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ?

Avec **27 voix pour et 4 refus de vote**

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO par procuration, M. Jean-Pierre CHARRIER et M. Antoine MELLIES),

**M. Khouatra est élu président de séance pour la délibération concernant le compte administratif 2017.**

**Mme LA MAIRE.**- Pour ce compte administratif 2017, je tiens à remercier en premier lieu l'administration municipale qui a fourni à chaque conseiller ce document de présentation du compte administratif d'une très grande qualité. Ce document acte l'exercice budgétaire 2017 en toute transparence pour que chacun dans ce conseil puisse juger et voter en pleine connaissance de l'utilisation de l'argent public. Je salue l'effort de présentation fait, la simplicité d'accès pour un document budgétaire qui nous permettra, je l'espère sincèrement, d'avoir un débat de qualité, respectueux les uns des autres et qui montre une image digne de notre assemblée.

Sans entrer dans le détail de présentation globale de ce compte administratif, je voudrais revenir sur quelques points. Tout d'abord, il ne faut pas minimiser l'ampleur de l'effort d'investissement qu'a fait notre municipalité l'an passé. C'est ici la démonstration que notre ville bouge et se transforme, que notre municipalité cherche sans cesse à améliorer la qualité de vie des Givordins et surtout à anticiper et à imaginer Givors dans 10 ou 20 ans.

La municipalité a investi en 2017 près de 3 M€ supplémentaires par rapport à 2016. Cette somme est à souligner, il s'agit là de 60 % d'augmentation alors même que nos recettes ont baissé. C'est un effort d'investissement conséquent qui se traduit pour une large part dans l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de notre ville, c'est pour nous essentiel. Ce compte administratif traduit donc cet engagement de la municipalité à offrir aux habitants la possibilité de mieux vivre à Givors.

Par ailleurs, on a dans les débats budgétaires trop souvent tendance à opposer l'investissement qui serait *a priori* vertueux et les dépenses de fonctionnement qui seraient *a priori* mauvaises. Je ne me satisfais pas de ce simplisme que je qualifierais volontiers de dogmatique. Si notre municipalité est parvenue en 2017 à augmenter considérablement l'investissement, respectant ainsi le cadre d'un plan de mandat pour lequel il est utile de rappeler que les Givordins nous ont fait confiance, nous avons réussi dans le même temps à maintenir une offre de service public de qualité avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées et à la hauteur des besoins de la population. Cet état de fait est particulièrement visible dans notre soutien au tissu associatif de notre ville qui, en 2017, a encore été maintenu.

J'insiste aussi sur notre très bon taux d'exécution budgétaire en 2017, notamment amélioré par rapport à 2016. Cet effort budgétaire global a été salué par la Canol, ce chiffre de 92 % illustre que nous avons voté un budget primitif non seulement sincère, mais également très précis. C'est la preuve que nous sommes soucieux de l'argent public et, au-delà de toutes les caricatures régulièrement diffusées, ces éléments valident notre bonne gestion.

Il faut donc saluer le sérieux budgétaire de notre municipalité qui nous permet de poursuivre le plan de mandat, de répondre aux besoins du quotidien et d'envisager notre ville de demain.

Pour ce qui concerne l'endettement, nous sommes l'une des villes les moins endettées de France avec 2 € de dette par habitant. 2 €, quand les villes de même strate montent à 918 € d'endettement, rapporté au nombre d'habitants. Nous y sommes parvenus en maintenant nos dépenses de fonctionnement, en augmentant considérablement l'effort d'investissement et tout cela, sans augmentation d'impôt.

Ces quelques points évoqués, je vous propose de détailler ce compte administratif 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 22 860 157 € et les dépenses par habitant restent donc inférieures à la moyenne de la strate étant à 1 249 € par habitant contre 1 162 € pour la ville de Givors. Ces dépenses ont été calculées au plus juste ; le taux d'exécution à 92,15 % démontre la sincérité du budget présenté par la majorité et la compétence des

services municipaux. Les dépenses sont maîtrisées pour ne pas peser sur le budget des Givordins.

Concernant les dépenses réelles d'investissement par fonction, il y a une priorité au cadre de vie et à la dynamisation de l'économie. Une large place est accordée à l'éducation et aux loisirs. Partout ailleurs sacrifiée, à Givors la culture est sanctuarisée étant à 18 % et l'on compte près de 50 % des dépenses pour l'ensemble éducation - culture - sport et jeunesse.

Les recettes réelles de fonctionnement se sont quant à elles élevées à 28 403 065 € alors que les dépenses réelles étaient de 22 866 157 €.

Vous pouvez constater pour la DGF une baisse cumulée de 1 024 441 € entre 2015 et 2017 et pour la DSU une hausse cumulée de 640 510 € entre 2015 et 2017. On peut constater que les hausses cumulées de la DSU ne compensent pas complètement les baisses cumulées de la DGF et on ne compte pas non plus le désengagement de l'État que nos services ont été obligés de reprendre.

Je rappelle l'effort d'investissement soutenu. Les dépenses réelles d'investissement sont de 6 654 780 €, en hausse de 56,18 %. Ces dépenses par habitant sont largement supérieures à la moyenne de la strate s'élevant à 263 €/habitant contre 337 €/habitant givordin. Nous investissons pour la population Givordine au service du développement de Givors.

On peut aussi parler de modernisation d'équipements en 2017, notamment à travers l'éducation, le sport, la culture, le patrimoine et équipements, la petite enfance ou l'aménagement du territoire :

- Nous avons rénové des écoles dont le groupe scolaire Duclos, l'école maternelle Henri Wallon ou l'école Jean Jaurès. Nous avons également construit un restaurant scolaire à Gabriel Péri et avons acheté du matériel ou du mobilier pour nos élèves.
- Au niveau du sport, il a été consacré 239 000 € avec la rénovation du gymnase Anquetil, l'installation d'éclairages sur le parc des Sports et la mise en place des accès électroniques.
- Sur le volet sécurité, nous avons déployé la vidéoprotection et nous avons un budget de 182 000 €.
- Sur le patrimoine et les équipements, le budget s'est élevé à 1,58 M€ notamment pour la construction de la salle Rosa Parks que nous avons inaugurée il y a 15 jours, la réhabilitation de l'ancienne crèche pour y accueillir le service d'éducation spécialisée de soins à domicile au pied des Étoiles.
- Sur l'aménagement du territoire, le montant d'investissement s'élève à 2,22 M€ avec l'aménagement des berges du Gier qui sont très fréquentées, la création d'un parking plaine Robinson, l'aménagement de jardins partagés et le réaménagement de la place du Coteau.

J'ai cité les grandes réalisations, mais vous retrouvez tout le détail dans le rapport pages 18 et 19.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 536 454 €, en baisse de 47,9 %. Cette baisse n'est pas due à la non-perception en 2017 de subventions d'investissement de la part de la Métropole de Lyon et du FCTVA, mais parce que nous avons eu en 2015 et 2016 le solde des contrats triennaux du Conseil Général repris par la Métropole pour un montant de 6 M€. C'étaient des recettes exceptionnelles pour 2015 et 2016.

L'encours de la dette par habitant au 31 décembre 2017 s'élève à 2,08 €/habitant quand la moyenne de la strate est à 918 €/habitant.

Je vous propose l'affectation du résultat, le résultat restant à affecter étant d'un montant de 3 523 171,09 € contre 8 M€ en 2016 dans la mesure où nous avons des recettes exceptionnelles de la Métropole.

Ce résultat affecté d'un montant de 3 523 171 € se décompose en investissement pour un montant de 3 323 171 € et en fonctionnement pour un montant de 200 000 €.

Notre bonne gestion nous permet de dégager un résultat positif et nous comptons affecter cet excédent en priorité à l'investissement pour les Givordins.

**M. Antoine MELLIES.**- Madame la Maire, à vous écouter, je me suis dit à chaque fois que vous n'étiez pas réellement convaincue vu la tonalité de votre voix, malgré le contenu de votre discours tentant péniblement d'afficher une satisfaction sur l'exécution du budget 2017. Mais malheureusement, cela ne résiste pas à l'épreuve des faits que l'ensemble des conseillers municipaux de l'opposition et moi-même vont vous exposer. Je rappellerai que le compte administratif, pour le public c'est important de le savoir, retrace au fond l'exécution réelle des objectifs politiques de votre majorité municipale.

**Mme LA MAIRE.**- C'est ce que j'ai dit.

**M. Antoine MELLIES.**- Mais vous n'aviez pas l'air d'être très convaincue par ce bilan 2017.

Je rappelle qu'au début de l'année on vote un budget, des objectifs et qu'en année N+1, on constate l'exécution de ces objectifs. Comme chaque année, nous vous rappelons plusieurs constats incontestables.

Premier constat, l'excédent de fonctionnement. On a les dépenses et les recettes de fonctionnement : dans les dépenses, il y a la masse salariale, le soutien au tissu associatif, etc. et dans les recettes de fonctionnement, on a notamment les impôts locaux, la DGF. Ces recettes de fonctionnement sont excédentaires de manière assez énorme puisque l'on constate que vous allez affecter 3 523 000 € pour le budget 2018 dans la section d'investissement. Il y a un résultat de clôture de plus de 4 M€ entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Cela veut dire que soit vous n'êtes pas capables de dépenser l'argent que vous récoltez, soit vous sous-estimez de manière insincère les recettes de fonctionnement et notamment le produit de la fiscalité locale et vous surestimez les dépenses de fonctionnement. Or, je vous le rappelle, la question de la sincérité budgétaire est importante lorsqu'on doit respecter les grandes règles comptables et chaque année, nous constatons que vous faites des estimations qui s'avèrent à chaque fois erronées, non pas avec une marge d'erreur acceptable et c'est normal dans l'exécution d'un budget, mais erronées avec de grossières erreurs.

Au budget, vous estimez l'autofinancement, cet excédent de fonctionnement. Pour 2017, vous aviez estimé un autofinancement prévisionnel de 2 770 000 €, or on se retrouve avec 4 170 000 €, soit près de 1,4 M€ supplémentaire.

Je vous donne un deuxième exemple, chaque année vous nous refaites le coup de la baisse des dotations, or vous oubliez de dire que vous avez sous-estimé la recette relative à la dotation de solidarité urbaine. Je rappelle que la ville de Givors touche cette dotation parce qu'elle a des quartiers en politique de la ville. Ça ne sert pas qu'à faire des diagnostics amiante, Madame la Maire, cela doit servir normalement à concentrer l'effort dans les quartiers en politique de la ville qui sont censés avoir le plus besoin du soutien de la municipalité. La DSU a été sous-estimée de 600 000 € pour l'année 2017. Et au fond, contrairement à ce que l'on nous avait annoncé chaque année, faisant croire qu'on allait perdre près de 6 M€ en résultat cumulé de dotation globale de fonctionnement, ce que donne l'État à la commune (la DGF) n'a, en réalité pour l'année 2017, baissé que de 400 000 €.

Tout cela démontre que vous faites exprès de sous-estimer les recettes et les dépenses ou alors, il y a un problème grave en matière de compétence.

Vous nous sortez des restes à réaliser, mais je regarde le compte de gestion. Le résultat de clôture pour les dépenses de fonctionnement fait 4 M€ et pour les dépenses d'investissement, il s'élève à + 7 M€ alors que vous nous dites qu'il y a des restes à réaliser. Cela démontre que vous avez des difficultés pour programmer ces investissements, pour anticiper et tout simplement pour dépenser correctement l'argent des Givordins. On est face à une situation extraordinaire : on n'arrive pas à dépenser dans les temps ce qui est programmé en dépense d'investissement, sachant que ce qui est programmé en dépense d'investissement est alimenté par l'excédent de fonctionnement, à savoir globalement par les impôts des Givordins. Et jamais, au grand jamais, on n'ose penser que de temps en temps dans les dépenses d'investissement on pourrait relancer l'encours de la dette car à Givors la dette est à un niveau proche de zéro, 2 €/habitant, ce qui démontre qu'on a une capacité pour financer une partie des investissements avec un recours maîtrisé à l'endettement pour mettre en place une réelle baisse de la fiscalité locale et ne pas s'amuser à baisser les taux de manière homéopathique pour qu'en réalité le produit qui est ensuite demandé soit plus important que l'année N-1.

C'est l'éternel reproche que nous vous ferons. Vous vous gargarisez de ne pas avoir de dette, mais quand on en a trop, on menace la crédibilité financière de la ville et quand on n'en a pas du tout, cela veut dire qu'on n'investit pas pour l'avenir et on se retrouvera demain avec des carences graves ; et on se retrouve aujourd'hui avec des gros problèmes en matière d'investissement. Il ne faut pas lever les yeux au ciel, quand on voit l'entretien de certaines salles municipales ou même l'entretien de certains équipements sportifs, je pense que tout cela aurait pu être décidé et mené bien avant. Ou alors, on n'est pas capable de les dépenser, on n'a pas d'imagination.

Plutôt que de parler de chiffres en permanence, j'ai mis en parallèle ce compte administratif avec les comptes rendus de vos réunions de bilan de mi-mandat. J'ai participé à près de la moitié de vos réunions de bilan de mi-mandat et à chaque fois, revenaient dans ces réunions des sujets peu traités par le compte administratif 2017 voire pas du tout, ce qui d'ailleurs contredit votre communication municipale ; nous reviendrons plus tard sur votre grande stratégie de communication sur la santé dans le dernier Vivre à Givors.

J'ai pris plusieurs exemples : la propreté et le cadre de vie - quand on écoute les Givordins aux réunions de bilan de mi-mandat, on entend parler de l'herbe qui pousse partout, des parcs de stationnement qui ne sont pas suffisamment entretenus, du cimetière de Bans qui n'est pas correctement entretenu, des trous dans les trottoirs notamment rue Jean Ligonnet. Un jour, il y aura de graves problèmes de propreté, y compris sur la voirie communale. Il y a aussi un manque d'ambition pour le fleurissement de la ville malgré un travail remarquable du service aux espaces verts qui compose de beaux ensembles floraux lorsqu'on leur donne les moyens, le fleurissement de la place Camille Vallin et Jean Jaurès, des bacs à fleurs devant l'église de Givors qui sont remplis de débris et de canettes, l'entretien des berges du Rhône même si vous allez me dire que cela appartient à la CNR ou l'investissement pour préserver la statue de la madone et tout l'espace vert autour.

Le compte administratif 2017 démontre qu'il y a un sous-investissement en matière de cadre de vie et propreté même si vous allez me répondre "ce n'est pas nous, c'est la Métropole".

Deuxième sujet, la sécurité et la salubrité publique – là, on est dans la catégorie angle mort, même si je salue les efforts que tente d'entreprendre l'adjoint à la sécurité, M. Soulier, qui essaye de faire tant bien que mal avec peu de moyens. Dans chaque quartier, à chaque réunion de bilan de mi-mandat, à toutes les réunions auxquelles j'ai participé, on se plaint de ne pas voir assez la police municipale pour mieux lutter contre le stationnement sauvage, y

compris devant les écoles le matin, contre les vitesses excessives, contre les feux de voiture, les actes de vandalisme, les rodéos sauvages, exemple récent avec ce qui se passe sur le parking souterrain situé rue du Puits Ollier où des véhicules sont saccagés, des portes d'accès vandalisées au pied de biche, des roues volées, des GPS démontés. Les usagers de ce parking sont obligés de faire une ronde.

Le budget 2017 engagé pour la sécurité au niveau de la police municipale est de 610 000 €, soit à peine 2 % des dépenses de la ville de Givors. Des Givordins vous disent que la sécurité est l'un des premiers besoins, ils parlent également de la police municipale et pas uniquement de la police nationale, et vous consacrez 2 % du budget à cette fameuse sécurité. Cela représente six ETP consacrés à la sécurité à Givors.

Troisième sujet, la santé des Givordins. Là, j'avoue que j'ai été amusé quand j'ai parcouru ce compte administratif. J'ai participé à la conférence, ou à la propagande, de l'ex-maire de Givors, actuel conseiller municipal qui aime bien s'afficher à la Maison du fleuve Rhône, mais qui n'aime pas siéger au conseil municipal, et qui essayait de nous faire croire, avec l'aide de la maire, que la municipalité avait mis en place un tas de trucs pour maintenir, améliorer l'offre de soins à Givors et qu'on allait monter en puissance. Je ne sais d'ailleurs pas pourquoi, à mon avis le retour de la pétition que notre groupe a déposée dans les boîtes aux lettres a dû vous alerter sur la carence en matière d'engagement de la municipalité pour améliorer et éviter que l'offre de soins se détériore à Givors.

L'ex-maire de Givors est allé jusqu'à raconter un énorme bobard en faisant croire qu'il avait prévu un centre de santé près de l'hôpital Montgelas et que le Défi Givordin et l'opposition avaient fait capoter ce projet qui en fait n'a jamais existé, n'a jamais été énoncé ; mais il fallait bien rattraper le coup et faire croire qu'on avait fait quelque chose.

En réalité, sur le compte administratif 2017 fonction santé, je lis, 0 € en fonctionnement et en investissement. Même chose en 2016.

- Action de prévention sanitaire, 0 € en 2017, même chose en 2016.
- Dispensaire, autres établissements sanitaires, 0 € en 2016.
- Services à caractère social et handicapés : 0 € en 2016.

0+0+0+0, cela fait 0 % des dépenses de la ville de Givors pour améliorer l'offre de soins à Givors.

**Mme LA MAIRE.-** Ce n'est pas une compétence de la Métropole ?

**M. Antoine MELLIES.-** Non, Madame la Maire, la Métropole dit que ça n'est pas de sa compétence. Il va falloir clarifier les choses !

- Filière médicale : 0 ETP, cela fait partie des angles morts de la politique municipale. Donc soyez plus modestes quand vous faites signer votre pétition aux Givordins en disant qu'on a fait beaucoup pour la santé des Givordins.

- Actions économiques : 265 000 € en fonctionnement, 1 992 € en investissement ; une aide va être mise en place dans le cadre d'une contractualisation pour le budget 2018 avec la région Auvergne Rhône-Alpes pour aider le petit commerce notamment dans les quartiers Politique de la ville. Cela a été relayé par votre directeur de cabinet qui le suit lors des assemblées plénières au Conseil Régional, d'ailleurs de plus en plus de personnels de la ville de Givors viennent à la région Auvergne Rhône-Alpes, c'est assez intéressant d'étudier tout cela. Le Président Wauquiez lui-même a dit qu'il était d'accord pour contractualiser avec Givors sur tous les quartiers où il y a du commerce de proximité dont le quartier Jean Ligonet. J'espère que vous en tiendrez compte parce qu'il est ouvert.

Enfin, sur les subventions aux associations, et vous le savez très bien, certains clubs emblématiques de la ville de Givors qui font la fierté de notre ville sont en très grande difficulté, ils ne sont pas suffisamment accompagnés pour affronter certaines échéances sportives. Je constate également que certaines associations culturelles ne sont pas soutenues par la Ville alors qu'elles réalisent un travail remarquable notamment dans le centre-ville de Givors.

Je terminerai pour noter, et cela démontre que l'action des conseillers municipaux d'opposition porte ses fruits, que les frais de représentation de la maire de Givors – enfin, je ne sais pas ce qui relève de la maire de Givors et du maire de Givors en 2017 - ont baissé de 2 000 € par rapport à 2016. Comme quoi, lorsqu'on se mobilise pour demander des justificatifs précis pour contrôler que l'usage des frais de représentation du maire sont utilisés non pas à titre privé, mais dans l'intérêt de Givors et des Givordins, ils baissent. C'est une bonne nouvelle.

Je termine sur un dernier point et j'aimerais que vous me répondiez, Madame la Maire. La subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 345 000 € et est en augmentation par rapport à 2016 alors qu'on a constaté à l'occasion du conseil d'administration du CCAS un excédent de 131 000 €. Cela veut dire qu'on aurait pu aider plus de Givordins dans le besoin, on aurait pu augmenter la capacité d'accueil des activités dédiées aux seniors, mais on ne l'a pas fait. Cela aboutit à un excédent de 131 000 €. Nous reviendrons après sur les impayés qui atteignent des sommes assez extravagantes !

Cela veut dire également que le CCAS est en capacité financière de relayer la ville de Givors lorsqu'il y a des problèmes d'impayés pour la restauration scolaire ou pour d'autres services, notamment les médiathèques. J'aimerais que vous me disiez pourquoi cet excédent de 131 000 € au budget du CCAS, est-ce que cela va être réglé ? Et pourquoi le CCAS ne prend-il pas le relais de la ville de Givors lorsqu'elle est confrontée à des problèmes d'impayés, notamment des dettes de restauration scolaire, dettes sur la médiathèque, etc. ?

Je vous remercie et, bien évidemment, notre groupe votera contre ce compte administratif.

**Mme Michelle PALANDRE.-** L'examen de ce compte administratif est ahurissant. Un excédent total de 11 497 114 €, fonctionnement et investissement confondus, avec des résultats reportés de 2016 énormes ; on atteint les sommets de l'intolérable !

Pour commencer, vous écrivez page 2 du rapport que l'exercice 2017 est caractérisé par une augmentation de 58 % d'investissement par rapport à 2016 alors que page 19 je lis que les recettes d'investissement réelles ont diminué de 48 %. Cela semble aberrant, mais nous allons voir que l'année précédente vous n'aviez même pas dépensé ce que vous aviez affecté.

Je vais vous expliquer ce que vous auriez dû nous expliquer : 572 957 € de résultat reporté de 2016 en fonctionnement, ce qui représente 18 % de la recette globale de la taxe d'habitation que vous avez prélevée aux Givordins pour rien. 7 707 620 € de résultat reporté de 2016 en investissement que vous aviez affecté en décision modificative au budget 2017 et que vous n'avez pas utilisé puisqu'on a aujourd'hui un résultat de clôture de 7 530 760 €.

Je vous rappelle que lors du vote du budget primitif 2018 nous vous avons fait le reproche de ne pas avoir au chapitre 23 le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement suffisamment élevé. Comme on vous le répète depuis 10 ans, vous sous-estimez les recettes et surestimez les dépenses à chaque budget et vous avez des excédents énormes à chaque compte administratif. Aujourd'hui encore, on se retrouve avec un excédent de fonctionnement de 4 174 400 €, ce qui représente presque la moitié du montant total des impôts payés par les Givordins. Établissez des budgets plus proches de la réalité et arrêtez de ponctionner les Givordins pour rien.

Après les affectations de résultat de 11 M€ que vous allez approuver aujourd'hui, comme vous aviez prévu un montant de recette d'investissement d'environ 7 M€ au budget 2018, vous disposez de 18 M€ pour investir. Cela représente plus de la moitié du budget de la ville.

Je me permets de vous faire remarquer que dans le budget 2018 que vous avez présenté il y a seulement deux mois, vous aviez prévu un excédent de la section de fonctionnement de seulement 3,1 M€ et finalement, il y a un excédent de 4,1 M€, 1 M€ d'écart ce n'est pas rien. Vous rendez-vous compte que cela représente 77 années de travail d'un smicard ? C'est comme 11 M€ d'excédent total, je suis sûre que, comme tout le monde, vous avez été choquée par la prime du directeur de Carrefour qui part avec 9 M€, mais pour vous 11 M€ sur le dos des Givordins, ça ne choque personne !

Finalement, les impôts avec lesquels vous écrasez ceux qui peuvent payer ne servent nullement aux pauvres à s'en sortir puisque vous ne les dépensez même pas. Quand je vois le tableau que vous présentez pour la baisse des impôts, c'est comique : une courbe à la baisse impressionnante sur un tableau qui part de 18,70 % à 19,05 %, soit une échelle de 0,35 sur cinq ans. De qui vous moquez-vous ?

En fonctionnement, les charges de personnel ne baissent pas et représentent toujours 70,09 % de dépenses réelles de fonctionnement alors que la moyenne de la strate est à 52,84 %. Vous avez oublié de le mettre dans votre tableau tout à l'heure ! Vous ne le mettez pas page 9 dans les ratios du rapport où on serait selon vous les meilleurs partout.

Le nombre de titulaires reste stable, en revanche les contractuels temporaires augmentent et ça ne s'arrêtera pas là puisque nous allons en parler avec une autre délibération pour 43 emplois saisonniers et temporaires en plus.

En investissement, concernant les modifications budgétaires suite à l'affectation du résultat, soit 11 505 160 €, on retrouve des dépenses prévues au budget et qui n'ont rien à faire là dont l'achat de la balayeuse, la réfection des terrains de tennis, la rénovation des écoles. Pour l'acquisition de la rue Pierre Sénard, on peut quand même s'étonner de voir l'opération inscrite sachant que nous allons délibérer aujourd'hui sur ces achats. Pour la réhabilitation du bâtiment rue Jean-Marie Imbert, il faut rappeler la participation de la CAF et il y a aussi 200 000 € pour le renouvellement des panneaux lumineux, est-ce indispensable ?

100 000 € pour la rénovation du hall de la mairie, là aussi on peut se poser des questions, et 70 000 € pour la restauration de l'Arc de triomphe alors qu'il a été accidenté donc indemnisé par l'assurance. 70 000 € pour ce tas de ferraille, excusez-moi mais c'est énorme. On a vraiment l'impression que vous ne savez plus quoi faire de cet argent, c'est dommage parce qu'au lieu de le gaspiller, il y aurait tellement de choses à faire pour le commerce de proximité, la sécurité ou la propreté. Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été donnés, mais c'est évident.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Comme chaque année, la commune présente un compte administratif avec une situation excédentaire en fonctionnement comme en investissement. Faut-il dire que la gestion est saine ? En tout cas, elle n'est pas bonne ! Cette année encore, le compte administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement très élevé pour environ 4 174 000 €, un excédent d'investissement encore plus élevé pour environ 7 500 000 €. Comme chaque année, la commune présente malheureusement une situation budgétaire trompeuse qui masque une réalité tout autre.

Cette année, je ne vais pas vous abreuver de chiffres sur le chapitre 74 avec les dotations, sur le chapitre 012 sur les charges de personnel ou sur le chapitre 65 autres charges de gestion courante car je suis intimement convaincu que les 3/4 des membres du conseil municipal ne comprennent rien à ce jargon.

**Mme LA MAIRE.**- C'est vous qui le dites.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Il suffit de voir le silence de l'ensemble de la majorité au sujet du compte administratif.

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.**- Nous ne vous coupons pas la parole, nous sommes corrects et honnêtes.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Je tiens à vous rappeler que si vous croisez les éléments actualisés tirés du budget primitif 2017 et du budget primitif 2018 avec le compte administratif 2017, la situation reste désespérément à l'identique, à savoir : une minoration des recettes entre ce qui est voté puis ce qui est ensuite réalisé, une maximisation des dépenses entre ce qui est voté et ce qui est effectivement réalisé. C'est donc comme si la Chambre régionale des Comptes n'était pas passée par là !

Je vous rappelle ses recommandations :

- recommandation n°6 : améliorer la prévision budgétaire notamment en investissement ;
- recommandation n°8 : améliorer la gestion budgétaire et comptable en partenariat avec le comptable public ;
- recommandation n°4 : adopter une stratégie de gestion du patrimoine immobilier.

Comme si ce rapport n'existait pas ou est parti en fumée, vous continuez de la sorte sans prendre en compte ces recommandations ; c'est désespérant.

Cela a donc deux conséquences sérieuses et directes : l'insincérité des comptes et le paiement de l'impôt par le contribuable Givordin au-delà du besoin réel.

Je vais juste prendre un exemple parlant pour tous : les frais de représentation de Madame la Maire sont, de ce point de vue, significatifs. Mes chers collègues les conseillers, c'est le compte 6536, page 13. Au budget primitif 2017, on a voté 10 520 € et on a réalisé au compte administratif 2017 8 406 € de dépenses, mais qu'a-t-on fait au budget primitif 2018 ? On a remis la somme de 10 700 €. Voilà l'hérésie de ce compte administratif. Pourquoi ne pas avoir voté en 2018 un montant ramené à 8 500 € comme la dépense que vous avez faite en 2017 au lieu de reconduire artificiellement la somme de 10 700 € à l'identique du budget prévisionnel 2017 ?

Pour finir, je constate que vous n'avez pas transmis dans ce document l'état détaillé du patrimoine immobilier de la commune. Pourquoi ne nous l'avez-vous pas transmis ? Comment se fait-il que nous n'ayons pas en séance toutes les pièces ? Je rappelle que ce détail est important car il liste toutes les propriétés de la ville. Je vous rappelle, Madame la Maire, que ce manquement est un défaut d'information des élus.

**Mme Michelle PALANDRE.**- Je voudrais revenir sur les subventions de la Métropole pour les contrats triennaux. Vous dites qu'en 2017 il n'y a eu aucune subvention, en revanche page 19 je vois qu'elles seront reportées sur l'exercice 2018. Est-ce que ces subventions vont être reportées uniquement pour l'exercice 2018 ou est-ce qu'il y aura 2017-2018 reportés sur 2018 ? Je ne comprends pas la formulation.

**M. Nacer KHOUATRA.**- Ce qu'on devait toucher en 2017, on le touchera en 2018.

**Mme Michelle PALANDRE.**- Il n'y en a pas eu en 2017, mais il y en aura en 2018 donc il faut les ajouter. C'est bien ce que j'avais compris.

**M. Nacer KHOUATRA.**- Je voudrais apporter quelques précisions, en particulier à M. Mellies qui fait un calcul de six ETP consacrés à la sécurité si j'ai bien compris et qui évoquait le fait qu'il y avait des problèmes de sécurité dans les écoles.

**M. Antoine MELLIES.**- Non, de stationnement.

**M. Nacer KHOUATRA.**- Je ne sais pas si vous le savez, mais on a 18 écoles et avec six ETP, ça va être compliqué de couvrir nos 18 écoles donc il faudra revoir vos calculs.

Et quand vous parlez d'objectifs, de réalité et constats pas très contestables, on va les contester. Je vais juste donner quelques chiffres qui ne sont pas issus de la ville de Givors, mais de la Direction générale des collectivités locales, quelques chiffres qui ont déjà été donnés dans le diaporama mais que je reprends.

- L'encours de la dette par habitant pour des strates de villes entre 10 et 20 000 habitants est de 918 € quand Givors est à 2 €.

- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant pour les 19 000 habitants Givordins : on est à 1 249 € pour les autres villes de même strate et à Givors on est à 1 162 €.

- Dotation globale de fonctionnement par habitant, ce que l'on consacre à nos Givordins : 190 € pour les communes de même strate contre 154 € pour la ville de Givors.

- Dépenses d'équipement donc de l'investissement pour nos Givordins, en particulier pour les enfants et pour les écoles : 263 € pour les communes de même strate contre 337 € pour la ville de Givors.

- Et pour finir les impôts locaux : M. Boudjellaba se plaignait que ses impôts ne baissent pas, mais la part communale baisse et pour la strate, on est à 546 €/habitant alors que sur Givors on est à 476 €.

Plutôt qu'un long discours, je souhaite que l'Assemblée retienne ces chiffres qui témoignent d'une bonne gestion de la ville, de l'investissement pour nos écoles avec plusieurs dizaines de milliers d'euros, pour le hall de la mairie pour mieux accueillir nos assurés et permettre à notre personnel de travailler dans de meilleures conditions, pour assurer un meilleur accueil au niveau de nos équipements dont le palais des Sports. On va mettre de l'argent issu de ce compte administratif. L'investissement pour les Givordins, la majorité municipale l'assume.

**M. Jonathan LONOCE.**- Toujours dans la même lancée que M. Khouatra, concernant le tableau noir que M. Mellies a dressé sur l'insécurité et la prévention, je suis d'accord sur ce budget d'être (inaudible), en revanche c'est exactement le projet du service sécurité prévention. La municipalité s'investit très tôt dans la prévention de la délinquance en s'appuyant sur deux idées fondamentales : prévention et répression sont fortement liées et la seconde soutient la première.

- Renforcement des effectifs de la police municipale avec redistribution des interventions sur les horaires des services élargis en soirée et à certaines périodes.

- Développement du centre de supervision urbaine et mise en place de la vidéo-verbalisation.

- Dispositif tranquillité nocturne 2014-2017 avec quatre médiateurs de 19h30 à 00h30 six soirs par semaine du 1<sup>er</sup> juin au 31 août et avec un co-financement du Fonds Interministériel pendant trois ans.

- Pour 2018, création d'un dispositif de développement des animations de proximité et de loisirs (sport, jeunesse, associations, clubs), équipements de quartiers (aires de jeu, terrain de pétanque, terrain synthétique, aménagements conviviaux, bord du Gier) et ouverture de nouveaux espaces d'équipements.

- Travail de la mission jeunesse : interventions multiples auprès de la Métropole pour demander le renforcement du dispositif des éducateurs de rue, demandes multiples au Gouvernement pour augmenter les effectifs du commissariat de police, cela fait trois ans qu'on le demande à Monsieur le Préfet très régulièrement, mais c'est compliqué.

- Travail partenarial renforcé avec les différents partenaires : police nationale, dispositif Zeus, interbailleur, Keolis, Sytral, SNCF, établissements scolaires, pour travailler à la prévention dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Vous savez peut-être, Monsieur Mellies, mais vous n'habitez pas notre commune...

**M. Antoine MELLIES.**- Faux.

**M. Jonathan LONOCE.**- Bienvenue ! Je ne vous ai jamais bien vu.

Nous avons développé le centre de supervision urbaine et mis en place la vidéo-verbalisation afin de lutter contre l'incivisme et certains automobilistes. Je vais vous donner quelques chiffres : 3 policiers sont en cours de formation, 1 428 patrouilles sur quatre mois, 1 144 PV électroniques dont 145 par vidéo-verbalisation à ce jour et 1 210 CVE, 78 véhicules répertoriés dont 42 mises en fourrière, 55 contraventions sur emplacement handicapé, 333 pour stationnement sur trottoir, 275 pour stationnement gênant sur voie spécialement désignée, 32 pour stationnement sur voie des transports de fonds. Je suis désolé, mais la police municipale est très active contrairement à ce que vous pouvez évoquer.

**M. Alain PELOSATO.**- Je voudrais revenir sur vos ratios. Avant, je voudrais quand même rappeler la demande de Mme Palandre à propos de ce fameux monument qui a été abîmé il y a des années. Est-il assuré ?

**Mme LA MAIRE.**- Oui.

**M. Alain PELOSATO.**- Alors pourquoi on inscrit 70 000 € de dépense ?

**Mme LA MAIRE.**- Parce qu'on inscrit toujours une dépense au budget pour être sincère et on mettra la recette.

**M. Alain PELOSATO.**- A combien s'élève la recette ?

**Mme LA MAIRE.**- 70 000 €. Nous avons été remboursés l'année dernière.

**M. Alain PELOSATO.**- Je voudrais revenir sur vos ratios, notamment le ratio de dépense réelle de fonctionnement par habitant. Vous vous vantez que vous avez un ratio de dépense par habitant inférieur aux villes de même strate, mais je ne sais pas s'il vaut s'en vanter parce que cela prouve que l'on pourrait faire plus d'efforts pour la population de Givors.

Mais il y a beaucoup plus grave dans ce ratio qui cache encore un énorme mensonge. En effet, dans cette dépense de fonctionnement par habitant on prend la dépense en personnel, or quand on prend le ratio des personnels pour les communes de même strate, on est à 52 %. Les dépenses de fonctionnement en dehors des dépenses de personnel pour les communes de même strate sont d'environ 600 € quand pour la commune de Givors elles ne sont que de 350 €. Vous voulez faire croire que vous dépensez plus, mais vous dépensez plus parce que vous êtes gavés de dépenses de personnel. On arrive à un stade où il n'y a presque plus de dépenses de fonctionnement en dehors des dépenses de personnel. On vous le dit depuis des années et même pendant le mandat précédent, la Chambre régionale des Comptes vous l'a dit, mais vous continuez à nier l'évidence. Ce ratio de dépense de personnel, vous ne l'avez pas mis dans votre tableau de ratio.

**Mme LA MAIRE.**- On parle de 2017 là, en 2018 cela a changé.

**M. Alain PELOSATO.**- En 2018, c'est passé à 69 %.

**M. Hocine HAOUES.**- Je voudrais préciser à M. Mellies que tout à l'heure il a fait une sortie sur la voix retenue de la maire, mais je voudrais lui rappeler qu'il ne suffit pas de vociférer ou d'aboyer pour être convaincant.

Recevoir des leçons, je veux bien, mais M. Mellies est quand même proche d'un dirigeant de son parti qui doit rembourser 300 000 € indûment perçus à la Commission européenne. Je veux bien recevoir des leçons, mais certains feraient mieux de se les appliquer. 300 000 € indûment perçus à la Commission européenne, je ne dis pas que c'est vous, loin de là, mais...

Par rapport au travail que mène la municipalité sur la santé, il n'a pas échappé à M. Mellies que l'Agence Régionale de la Santé a quand même la main sur tout un pan de la santé. Si à notre niveau nous pouvons activer des petits moyens, ce sont des petits moyens. On fait ce qu'on a à faire.

C'est bien joli de me donner des leçons, mais quand à l'Assemblée Nationale des gens votent un ONDAM (objectif national de dépenses de l'Assurance maladie) *pourri* et qu'après, on vient nous donner des leçons ici en disant que la municipalité ne fait pas le nécessaire, nous faisons ce que nous avons à faire. Les députés et sénateurs qui devraient plancher sur un bon ONDAM devraient faire leur job. Les élus qui représentent la ville de Givors, les petites gens, les gens de Gauche, font leur job et d'autres devraient le faire. C'est facile de donner des leçons à la mairie de Givors en disant qu'il faut ouvrir un hôpital, un centre de santé ou que sais-je, mais nous faisons notre job et d'autres devraient faire le leur.

**Mme Laurence PERRIER.**- Une précision sur les taux, on est bien d'accord que nous sommes désormais dans le Grand Lyon et qu'à ce titre, un certain nombre de compétences sont transférées au Grand Lyon et donc mécaniquement, les taux d'imposition de la ville baissent parce qu'ils sont reportés au Grand Lyon. Le fait de voir baisser les taux de la ville, c'est logique.

**Mme LA MAIRE.**- C'est faux.

**M. Antoine MELLIES.**- Ne croyez pas, Monsieur Haoues et Monsieur Lonoce, que je vais jouer votre petit jeu qui consiste à organiser un tête à tête avec moi, à tout ramener à la politique nationale pour cacher les vrais sujets. Votre fuite en avant par rapport à votre bilan va être de me diaboliser.

Ne me prenez pour un lapin de trois semaines parce que l'objectif là, est de parler de Givors et des affaires du conseil municipal. Néanmoins, je n'ai jamais baissé la garde quand on m'attaque et je vais vous répondre point par point. Je salue au passage, Monsieur Lonoce, que vous répondiez avec de vrais arguments, avec des faits parce que vous avez une délégation et il est dommage que les autres élus de la majorité ne fassent pas comme vous, je pense à M. Routaboul pour le sport, compétence énorme à Givors. Il faut le saluer et ce serait bien que les autres élus le fassent comme ça, le niveau remontrât et certains membres du public arrêteraient de s'ennuyer en se disant qu'on n'entend jamais la majorité municipale.

Monsieur Haoues, concernant ce que vous avez dit par rapport à la présidente de mon mouvement, Marine Le Pen, elle a été condamnée par la justice européenne à rembourser 300 000 € et elle a formé un pourvoi. Il faut juste savoir de quoi on parle sur ce sujet. On lui reproche de ne pas savoir se dédoubler quand elle est députée européenne et présidente du Rassemblement National. Elle avait des attachés au Parlement Européen qui faisait son boulot en qualité de député, mais aussi en qualité de femme politique. Ce sujet pose un vrai problème de délimitation du droit qui concerne tous les députés européens et toutes les formations politiques, y compris celle qui est dans la majorité municipale. Vous avez oublié de le dire, c'est comme si je reprochais à certains membres de votre cabinet d'être à la fois à temps partiel à la région Auvergne Rhône-Alpes et d'avoir des activités politiques en dehors de Givors. Je ne leur reproche pas du tout si, bien sûr, ils ont fait leur mission dans le cadre de leur temps de travail, mais si ça continue je vais peut-être un peu chercher pour voir si tout cela est bien respecté parce qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un traitement inéquitable en la matière !

Marine Le Pen a fait un pourvoi à la Cour de justice, on attendra donc la décision du pourvoi, mais on n'est pas sur quelque chose de frauduleux, il y a un vrai problème de délimitation du droit. Enfin, ne cherchez pas à m'associer à cela sinon ce serait de la diffamation, parce que je n'ai rien à voir dans cette affaire.

Monsieur Lonoce, c'est bien d'afficher un bilan, mais il y a la sécurité, les statistiques et le sentiment des Givordins. Si vous trouvez que le sentiment des Givordins est en accord total avec ce que vous dites, pourquoi les Givordins, ce n'est pas moi qui l'invente, vous avez été présent à certaines réunions de mi-mandat, vous le remontent ? Évidemment, la responsabilité de l'État dans cette affaire est totale, mais la responsabilité de la municipalité l'est à partir du moment où on constate une carence de l'État. Vous dites que la ville de Givors se mobilise pour obtenir plus d'effectifs de police nationale, mais je n'ai pas vu la Maire faire le siège du Préfet pour que la ville de Givors soit choisie dans le cadre du plan...

**Mme LA MAIRE.**- Vous êtes toujours derrière moi pour dire cela ? Retirez ce que vous venez de dire.

**M. Antoine MELLIES.**- Monsieur Khouatra, faites respecter les règles.

**Mme LA MAIRE.**- Je m'en fous.

**M. Antoine MELLIES.**- Monsieur Lonoce, je ne pense pas que vous ayez fait le siège du Préfet pour obtenir que Givors bénéficie du dispositif de police de sécurité du quotidien et qu'on ait obtenu plus d'effectifs de police nationale. Je n'ai rien vu en termes de communication dans le Vivre à Givors.

Enfin, je ne mets pas en cause le travail des agents de police municipale, mais on ne peut pas dire que la question ne se pose pas à partir du moment où même pour le marché forain du dimanche il n'y a pas un policier municipal. Et on en parlera à l'occasion du vote de la DSP, il y a des problèmes de circulation y compris entre forains parce qu'il n'y a personne pour faire respecter la politique de stationnement. Et cela, c'est de la compétence de la police nationale ou de la police municipale ?

Je suis sûr que l'on sera d'accord pour dire qu'il y a énormément de travail en matière de sécurité.

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.**- Monsieur Boudjellaba, vous dites que je ne m'exprime pas au conseil municipal, mais je fais partie de la majorité et je suis d'accord avec mes camarades élus. Contrairement à vous, je suis sur le terrain et surtout à l'écoute des Givordins.

*Madame CHARNAY, Maire en exercice, quitte la salle au moment du vote. La procuration de Martial Passi ne s'applique pas pour cette délibération.*

*Présents : 24 - Procurations : 5*

**M. Nacer KHOUATRA.**- Je vous propose de passer au vote.

Monsieur Boudjellaba, je vous vois discuter avec le public, nous allons passer au vote.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Non, je ne discutais pas avec le public, mais avec ma collègue Mme Fornengo. On se disait que l'attitude de Madame la Maire était un peu déplacée.

**M. Nacer KHOUATRA.**- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des refus de vote ?

**Avec 20 voix pour, 8 voix contre**

(Mme Corinne CHARRIER par procuration,

Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO par procuration, M. Jean-Pierre CHARRIER, M. Antoine MELLIES, Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, M. Mohamed BOUDJELLABA et Mme Laurence PERRIER),

**Et 1 abstention**  
(Mme Solange FORNENGO)

**le conseil municipal approuve le compte administratif 2017.**

*Madame la Maire réintègre la séance.*

*Madame la Maire reprend la présidence de la séance du conseil municipal. La procuration de monsieur Passi est de nouveau prise en compte.*

*Présents : 25 - procurations : 6*

**N°3**

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE 2017 SUR L'EXERCICE 2018**

**Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY**

**Mme LA MAIRE.-** On retrouve là les chiffres du rapport. Il vous est précisé que pour l'année 2017 la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 4 174 400 € et que la section d'investissement pour cette même année présente un résultat global de clôture excédentaire de 7 530 760 €. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 8 181 989 €, en revanche il n'y a pas de reste à réaliser en recettes d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 4 174 400,59 comme suit :

\* Affectation à la section d'investissement : 3 974 400 € au compte de recette 1068 « excédent de fonctionnement capitaine »,

\* Report à la section de fonctionnement de 200 000 € au compte de recette 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Et de dire que le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 7 530 760 € est reporté au compte de recettes 001 « solde d'exécution positif d'investissement reporté ».

**Mme Michelle PALANDRE.-** Je reviens sur la question que je vous ai posée tout à l'heure et à laquelle vous n'avez pas répondu. J'ai recoupé les trois délibérations pour gagner du temps parce que tout est lié et je vous ai demandé au niveau des affectations des résultats pourquoi on retrouve des dépenses prévues au budget et qui n'ont rien à faire là : achat de la balayeuse, réfection des terrains de tennis, rénovation des écoles ? Pourquoi affecter des montants qui sont déjà dans le budget ?

**Mme LA MAIRE.-** Donnez-moi un exemple.

**Mme Michelle PALANDRE.-** La balayeuse 80 000 €, la réfection des terrains de tennis et la rénovation des écoles.

**Mme LA MAIRE.-** Il y a un supplément à l'école Joliot Curie qu'on réaffecte.

**M. Alain PELOSATO.-** Est-ce qu'on achète deux balayuses ?

**Mme LA MAIRE.-** Non.

**Mme Michelle PALANDRE.-** La réfection des terrains de tennis, c'est pareil.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Pendant que vous cherchez, je vais poser ma question. Je voudrais savoir à quoi correspondent les compléments de travaux.

**Mme LA MAIRE.-** On est sur l'affectation des résultats, pas sur la DM.

Sur l'affectation des résultats, on retrouve évidemment les chiffres du rapport.

Je soumetts au vote la délibération n°3, affectation des résultats. Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?

**Avec 22 voix pour, 2 voix contre**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO)

**3 abstentions**

(Mme Solange FORNENGO, Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA)

**Et 4 refus de vote**

(Mme Corinne CHARRIER par procuration,  
Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO par procuration, M. Jean-Pierre CHARRIER,  
M. Antoine MELLIES)

**le conseil municipal approuve l'affectation des résultats**

**N°4**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2018**

**Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY**

**Mme LA MAIRE.-** C'est la traduction par chapitre de l'affectation du résultat. C'était peut-être là la question, Madame Palandre ?

**Mme Michelle PALANDRE.-** Oui.

**Mme LA MAIRE.-** J'ai déjà répondu pour Joliot Curie, il y a eu des compléments de rénovation.

Par ailleurs, sur les véhicules, nous n'avons pas acheté deux balayeuses, c'est du renouvellement de parc. Achat de véhicules municipaux, ce n'est pas que la balayeuse et il n'y a pas la balayeuse dans ce montant.

Quant aux terrains de tennis, on va réhabiliter des terrains de tennis.

**Mme Michelle PALANDRE.-** C'était déjà prévu.

**Mme LA MAIRE.-** Non, on le prévoit dans le budget 2018.

**Mme Michelle PALANDRE.-** C'était déjà dans le budget.

**Mme LA MAIRE.-** Non.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** A quoi correspondent les compléments de travaux ?

Et je veux revenir sur les 70 000 € de l'Arc de triomphe. C'est un bus qui est rentré dans cette œuvre, c'est donc un accident de la route. Les assurances interviennent, c'est du domaine privé de la collectivité et je ne comprends pas qu'on puisse l'avoir en délibération. On a la dépense, mais pas la recette.

Je ne vous fais plus confiance donc je voudrais voir la recette de ces 70 000 €. Je vous demande que la recette soit donnée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Et sur les 100 000 € de l'énième toilettage du hall de l'Hôtel de Ville...

**Mme LA MAIRE.-** Enième ? C'était quand la dernière fois ?

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Une petite dizaine d'années, peut-être moins. Vous avez encore mis de l'argent, en revanche vous ne voulez pas mettre d'argent au niveau des toilettes publiques à l'extérieur de l'Hôtel de Ville.

Le bien-être des Givordins notamment pour accéder à des toilettes publiques, ça, vous vous en foutez allègrement notamment sur le plan de l'accessibilité. On a trois marchés, un kiosque et des aires de jeu où vont les familles, les personnes âgées, les commerçants, mais vous vous en foutez, vous n'avez prévu aucuns travaux ni aménagement de toilettes publiques. J'aurais préféré que vous mettiez de l'argent notamment sur l'accessibilité de toilettes publiques. Les Givordins ne demandent pas grand-chose et là, vous remettez 100 000 € sur un hall qui fonctionne, il n'y en a pas forcément besoin. Un coup de peinture, ça ne coûte pas 100 000 € !

**M. Antoine MELLIES.-** Je rejoins ce que vient de dire M. Boudjellaba, mais la réponse c'est qu'on attend la fameuse DSP pour les marchés forains donc on attend que le délégataire paie les travaux des toilettes publiques.

**Mme LA MAIRE.-** Monsieur Mellies, vous répondez à ma place, c'est très bien.

**M. Antoine MELLIES.-** C'est la réalité, ce n'est pas une urgence, on peut bien attendre en juillet 2019 donc jusqu'à juillet 2019, il n'y aura rien pour l'aménagement des toilettes publiques voire plus, le temps des travaux. On va encore attendre longtemps, ce n'est pas la priorité !

Concernant l'achat de véhicules communaux, vous dites qu'on renouvelle le parc, mais il faudrait être plus précis. Je crois que le DGS a sa voiture, tout cela a été budgété. Nous sommes d'accord, cela n'entre pas dans le cadre de la voiture du DGS ou alors il a peut-être des besoins qui demandent une évolution. J'aimerais que vous me répondiez sur les 80 000 € pour les véhicules municipaux, quelle est l'urgence ?

Mais cela peut se justifier pour la police municipale par exemple ou le service cadre de vie.

10 000 € d'achat de jeux pour Festiv'été, M. Ozel pourra peut-être nous répondre, mais on est d'accord, Festiv'été ça commence vendredi. J'espère que vous avez déjà acheté les jeux.

**M. Ibrahim OZEL.-** Le 9 juillet.

**M. Antoine MELLIES.-** Je lis « décision modificative au budget primitif », cela veut dire qu'on va mettre 10 000 € en prévision d'une dépense et j'espère que la dépense pour les achats de jeux pour Festiv'été qui commence samedi est prévue et déjà budgétée, que vous avez déjà acheté les jeux. Sinon, il faut se dépêcher !

Quant à la salle Rosa Parks, Mme Gassa qui a été très active pour le choix du nom au moins...

**Mme Amelle GASSA.-** Décidément, je vous ai marqué.

**M. Antoine MELLIES.-** C'est tout à votre honneur.

Je vois 10 000 € de mobilier pour la salle Rosa Parks alors que quand on a inauguré la salle, tout avait l'air d'être équipé. Quels sont les besoins en mobilier pour cette salle ? J'ai participé à l'inauguration et je n'avais pas l'impression qu'il y avait un manque de chaises ou autres. Peut-être qu'il faut du mobilier, mais ce serait bien de nous en parler.

200 000 € en complément pour les travaux de réhabilitation du parc des sports, pouvez-vous nous expliquer ? Il y a des devis, des études qui permettent d'estimer à 200 000 € ?

**M. Ali SEMARI.-** Bien sûr.

**M. Antoine MELLIES.**- Si on vous en demande la communication, il n'y aura pas de souci, nous aurons les réponses très précises.

J'ai du mal à comprendre et au fond, on a quand même l'impression qu'il faut ventiler parce qu'il y a une obligation de faire une décision modificative et on trouve tant bien que mal des postes de dépenses à ventiler alors qu'on sait précisément qu'on ne les utilisera pas. On va encore se retrouver avec un excédent supplémentaire qui sera reporté à l'année prochaine.

**Mme Solange FORNENGO.**- Je n'ai pas eu le temps de vraiment regarder si sur cette décision modificative les montants n'étaient pas inscrits au budget ou si les décisions modificatives ne s'inscrivent pas simplement dans le complément de certaines parties de budget auquel cas, ce serait intéressant de dire pourquoi et comment.

C'est bien parfois de mettre plus d'argent dans certaines actions, mais dans la mesure où elles ont été programmées et qu'elles étaient inscrites dans le cadre du budget, il faut nous expliquer pourquoi elles ont droit à un surplus si c'est le cas.

Je suis preneuse de quelques renseignements sur les travaux d'aménagement à la maison de l'emploi et des services au public. En quoi cela consiste-t-il exactement ?

J'ai la même question sur l'achat du mobilier de la salle Rosa Parks en signalant, au passage, pour faire partie de la majorité au moment où il a été besoin de discuter du projet prévisionnel d'investissements, qu'une partie de cette majorité était hostile à la création de cette salle qui non seulement représentait un coût important et qui dénaturait le parc de la Maison du fleuve Rhône. Là, on entre déjà dans un cercle assez vicieux d'alimentation et ce n'est certainement que le début de cette salle Rosa Parks.

J'ajoute qu'en disant cela, je ne critique pas le besoin qu'il peut y avoir pour la population senior de notre ville, mais l'analyse qui était faite et qui divisait la majorité à l'époque, c'est qu'on pouvait trouver au niveau de notre ville et de la multiplication des petites salles la ressource nécessaire sans être obligé de faire cette construction. Je me suis abstenue d'intervenir au moment du budget du compte administratif partant du principe que, la dépense ayant été faite, le compte administratif entérine la dépense.

Quelques explications pour les travaux, je pense savoir de quoi il s'agit, mais c'est intéressant que l'ensemble de la majorité et du public et à travers le conseil municipal les citoyens soient informés. Je trouve salée la note pour les travaux de réfection de carrelage de la salle Roger Tissot. Tout cela ne fait qu'attirer l'attention sur les coûts de ces multiples petites salles dont nous pouvons disposer sur le territoire de Givors et qui, à un moment ou un autre, vont s'avérer impossibles à gérer en fonction du budget.

Et des interventions ont été faites à l'époque pour dire qu'il faudrait peut-être songer à programmer une réflexion sur le devenir de nos équipements et notamment de nos équipements culturels. Je note avec satisfaction dans le budget primitif et dans les décisions modificatives les rallonges budgétaires pour assainir, aider ces équipements nécessaires aux travaux dont ils ont besoin, mais une réflexion à long terme sur le devenir de ces équipements s'impose. C'est là où on peut regretter qu'à travers les excédents budgétaires mis en évidence à travers ce compte administratif une enveloppe ne soit pas consacrée à cette réflexion.

Sinon on va laisser aux équipes successives qui vont avoir à gérer cette ville un héritage difficile. C'est quand même le devoir de cette majorité d'y penser et pas simplement de laisser aux suivants une gestion difficile de ces équipements.

En ce qui concerne les questions qui se posent sur la restauration de l'Arc de triomphe, cela remonte à trois ou quatre ans, j'étais alors adjointe en charge de la culture. Tout de suite les services ont fait le nécessaire auprès des assurances et on savait qu'il y avait ce *capital* de

70 000 € à affecter pour la restauration de cette œuvre. La question qui se posait consistait à savoir s'il fallait le faire ou pas, sachant que cette œuvre a, en son temps, profondément divisé les Givordins. Ceci dit, on sait que dans le domaine artistique les avis peuvent être très partagés et que c'est dans l'essence même d'un produit artistique que d'interroger. *A priori*, je note qu'on a pu répondre à la réflexion posée et décider de restaurer cet Arc de triomphe en affectant les produits de l'assurance à sa réfection.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je n'ai pas vu la recette.

**Mme Solange FORNENGO.-** Je ne réponds pas là aux questions que les différents élus peuvent poser, je dis simplement que la question date.

**M. Ibrahim OZEL.-** Festiv'été commence vendredi soir avec un concert du Conservatoire de la philharmonie, ensuite ce week-end les associations vont proposer des activités culinaires, sportives, etc. Début de semaine prochaine, on va démonter les barnums, enlever les bancs et tables et des associations mettront en place des structures gonflables. Et ce que nous avons commandé viendra en supplément de ce qui a été mis en place ; nous aurons aux alentours du 4-5 juillet les structures que nous avons commandées, à savoir une petite piscine pour les enfants et un jeu.

Je vous invite à faire un tour au parc Normandie Niemen.

**Mme Amelle GASSA.-** Je reviens sur le nom de la salle Rosa Parks. Rosa Parks, une vie de combat, je ne crois pas que vous soyez capable aujourd'hui d'avoir le quart de ce qu'elle a pu faire : militante pour les droits civiques, la justice sociale, lutte contre le racisme à une époque, 1955, décorée de la médaille Présidentielle de la liberté.

Je suis très fière qu'on ait à Givors une salle qui porte le nom de Rosa Parks. Je suis extrêmement fière qu'un seul Givordin puisse se pencher sur sa bibliographie, puisse rechercher ou avoir encore un peu d'espoir en montrant qu'à une époque, à un moment où il n'était pas aussi évident de céder sa place ou de dire non, elle a dit non, s'est assise pour que les autres puissent se lever, Monsieur Mellies.

Rosa Parks, c'est vraiment un symbole des droits civiques.

Concernant les 10 000 € de cette salle, concernant l'université populaire et les âges de la vie, nous souhaiterions mettre en place une certification ou diplôme (licence, maîtrise, master) pour des personnes qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas eu la chance ou la possibilité de se rendre à l'université. De fait, nous souhaiterions permettre aux Givordins d'accéder à ces diplômes par le biais de VAE pour commencer. Cet accompagnement se déroulera à la Maison du fleuve Rhône dans la salle Rosa Parks et nous souhaiterions équiper également la salle d'ordinateurs (12 à 15, plus les tables et chaises) sur lesquels les Givordins pourront travailler dans ce cadre avec les âges de la vie avec des cours sur le numérique et d'autres possibilités et ateliers au service des Givordins.

Quand vous êtes en cours et dans le cadre de travaux, vous avez besoin d'un outil informatique, d'une table, d'une chaise, d'un accompagnement qui ne se déroule pas dans une salle de conférences !

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** Je voudrais répondre à M. Mellies concernant les 200 000 € du palais des sports. Cela concerne les ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite, la rénovation de la toiture complète, l'isolation intérieure et extérieure, la rénovation de la salle polyvalente ainsi que le hall d'entrée, plus carrelage et peinture.

J'en profite pour remercier mon collègue Ali Semari qui est toujours présent pour les travaux, le service technique et la direction du service des sports qui sont présents pour suivre le chantier.

**Mme Laurence PERRIER.-** Concernant l'Arc de triomphe, je me demande si des artistes ne seraient pas intéressés...L'enlever, c'est une évidence, après faut-il la refaire pour ce prix ? N'y aurait-il des artistes autres en capacité de fournir une œuvre ?

**Mme LA MAIRE.-** Cette œuvre est là et on doit l'entretenir.

**Mme Brigitte CHECCHINI.-** L'acquéreur d'une œuvre d'art doit respecter la propriété intellectuelle de l'artiste. L'auteur reste titulaire des droits moraux selon l'article L.111-3 du Code de la propriété intellectuelle et c'est un élève de M. Reynaud, Pierre-Louis Grand, qui va effectuer la rénovation.

**M. Alain PELOSATO.-** Merci Brigitte, c'est exactement ce que je voulais dire. Je trouve stupéfiant que l'on propose de modifier l'œuvre d'un artiste, c'est impossible. Vous ne vous rendez pas compte de ce que vous dites.

Elle n'est pas modifiée, elle est abîmée et il faut la réparer. Il faut la reconstituer pour qu'elle soit comme elle était.

Je suis peut-être le seul témoin qui reste avec M. Combaz de cette période.

**Mme LA MAIRE.-** Brigitte Checchini a bien répondu sur les œuvres d'art.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Si on suit le raisonnement de M. Pelosato et de Mme Checchini, j'entends bien, les droits moraux appartiennent à l'artiste. Là, l'œuvre a été abîmée sur un pan, il s'agit de remettre de la tôle. 70 000 € la tôle, ça fait cher.

Là, on ne demande pas à un artiste de faire une œuvre, mais de remplacer les parties abîmées d'une œuvre.

**Mme LA MAIRE.-** Non, ce n'est pas ça.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Je comprends ce que Mme Checchini dit, mais je comprends aussi ce que Mme Perrier veut dire d'après ce que Mme Fornengo a dit. Si c'est si évident que cela, pourquoi a-t-on mis trois ans pour réfléchir et réparer cette œuvre ? Il fallait le faire tout de suite. Du coup, je comprends moins.

**Mme LA MAIRE.-** C'est le délai des assureurs.

**Mme Brigitte CHECCHINI.-** L'œuvre va être modifiée, végétalisée par un élève de M. Reynaud, avec l'accord de l'artiste.

**M. Hocine HAQUES.-** Beaucoup de personnes disent « il y a juste à faire ceci ou cela sur cette œuvre » et je vais vous donner mon point de vue sur cette œuvre. Je ne l'aime pas, je ne l'ai jamais aimée. On avait eu cette discussion, je ne sais pas si vous vous en rappelez, Monsieur Mellies, sur la culture, vous disiez que vous aimiez bien le classique et je suis pareil. Une œuvre, quelle qu'elle soit, interroge et elle a bien joué son rôle. Quant à sa réparation, nous n'avons pas les cartes.

**M. Alain PELOSATO.-** Je ne comprends pas le langage de M. Boudjellaba. C'est comme si vous réduisiez une sculpture à des tôles ; c'est vrai, c'est fabriqué en tôle, mais on ne va pas réduire une peinture de Léonard de Vinci en disant que c'est une toile et un bout de bois. On ne peut pas parler comme ça, ce n'est pas possible. Il ne s'agit pas juste de changer des tôles.

Cette œuvre a suscité beaucoup de débats, il y a même eu des polémiques assez violentes. On l'appelle l'Arc de triomphe, mais ce n'est pas l'artiste qui l'a baptisée comme ça, c'est M. Vallin. Et ce n'était pas du tout une œuvre triomphale, mais plutôt une œuvre qui montrait la désindustrialisation de Givors. Il y a eu une discussion assez difficile sur ce plan et c'est un peu la ligne de M. Vallin qui l'a emportée en disant que ce n'est pas une pierre qui tombe de

la colline et qui a écrasé Givors, mais plutôt Givors représenté par l'Arc de triomphe qui pousse vers le haut. Vous voyez le niveau du débat et des interprétations différentes de cette œuvre.

Je pense qu'elle fait partie de l'histoire de Givors et il faut qu'elle soit réparée. Et si elle n'a pas été réparée avant, c'est peut-être parce qu'il y a eu des discussions sur le fait qu'on la maintienne ou pas.

Personnellement, je pense qu'on est obligé de la garder.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je vais essayer de faire comprendre à M. Pelosato le sens de mon propos et je vais revenir sur les propos de Mme Checchini.

Malheureusement encore une fois dans ce conseil municipal, il faut tirer les vers du nez aux élus de la majorité pour qu'ils puissent nous dire dans son ensemble le projet. Je n'ai pas exprimé un avis pour ou contre, je dis simplement que si c'est une personne qui n'est pas l'artiste qui vient remplacer uniquement la tôle froissée, ça coûte cher. En soi, ce n'est pas un travail artistique, c'est juste le remplacement d'un bout de tôle.

En revanche, vous avez dit, Madame Checchini, qu'elle va être végétalisée et modifiée donc ce n'est pas du tout la même chose. Cette œuvre sera reprise peut-être par l'un des élèves de l'artiste de départ donc on va avoir une nouvelle œuvre d'une certaine manière, elle sera complétée par un autre artiste. Et là, je pourrais comprendre potentiellement le coût. Après, je n'ai pas à émettre un avis sur ce que coûte une œuvre, je dis simplement que s'il s'agit uniquement du remplacement d'une tôle, tel que cela a été au départ, cela coûte très cher malgré l'augmentation des droits de douane de M. Trump et des Chinois ! De temps en temps, certains élus de la majorité aiment bien faire une comparaison avec l'international.

Dites-nous les choses telles qu'elles sont, telles qu'elles vont être. J'espère que vous nous montrerez comment sera cette nouvelle œuvre, ce que va proposer ce nouvel artiste, la complémentarité pour faire en sorte que tout le monde soit favorable à ce nouveau projet.

**Mme LA MAIRE.-** J'apprécie dans cette enceinte la sensibilité artistique qu'on déploie pour cet Arc de triomphe et je pense que Brigitte a bien répondu que toute œuvre doit être travaillée avec l'artiste.

Je crois que vous voyez l'artiste vendredi avec Ali Semari. Il n'y a pas de souci, cette œuvre sera remise en état, d'autant plus que nous avons eu un dédommagement de l'assurance.

Par rapport aux questions posées sur les nombreux équipements, je crois que nous avons tout intérêt pour l'avenir de nos équipements à les entretenir et nous entretenons notre patrimoine. C'est ce que l'on fait avec les finances de la commune, on entretient notre patrimoine, nos écoles, le palais des sports, les équipements culturels. On rénove l'ensemble de nos équipements, année par année. C'est important pour les Givordins d'avoir des équipements rénovés et modernisés.

Quand on construit des équipements, on pense aussi à leur rénovation dans les années qui suivront. La salle Tissot par exemple n'a pas été rénovée depuis 15 ans donc rénover son carrelage n'est pas une dépense inutile. Elle est très occupée.

Concernant les véhicules, je tiens à vous préciser que certains ont plus de 20 ans et que le parc est très vieillissant, plus de 10 ans. Si on voulait renouveler au moins les véhicules de plus de 10 ans, il faudrait changer 45 véhicules. On ne le fait pas en une seule fois, mais sur plusieurs budgets.

Par ailleurs, le hall d'accueil n'a pas été rénové depuis 2000 voire avant et il a besoin d'être rénové par rapport aux conditions de travail de notre personnel. Nous allons mettre en œuvre sa rénovation en fonction des conditions de travail du personnel. Nous allons également le moderniser et y installer des bornes, des ordinateurs pour la population givordine. Ce n'est

pas une dépense inutile, bien au contraire. Nous allons moderniser ce hall d'accueil comme on va moderniser tous nos services.

Quant aux terrains de tennis, on avait une grosse demande, nous avons donc mis un complément pour en rénover trois de plus.

Et sur le montant de 200 000 € du palais des sports, on n'avait pas intégré la salle polyvalente dans les premières réflexions. Nous avons donc intégré toute la rénovation de la salle polyvalente qui est beaucoup utilisée.

Nous continuons à rénover la salle Georges Brassens, la piscine, nous avons aussi un projet sur le centre commercial des Vernes pour lequel d'ailleurs nous avons prévu une étude de faisabilité de 30 000 €.

En tout cas, une chose est sûre, les impôts locaux des Givordins sont utilisés pour les Givordins afin de leur permettre d'avoir des équipements accueillants et pratiques.

**Mme Solange FORNENGO.-** Permettez-moi d'insister, Madame la Maire, vous n'avez pas répondu à ma question sur les travaux d'aménagement de la maison de l'emploi et des services publics. Je demandais tout simplement en quoi cela consiste, de même pour les travaux pour l'association philharmonique de Givors école Henri Wallon.

Et puisque j'ai la parole, j'en profite pour intervenir sur la réfection du hall de la mairie. J'entends, je pense ce hall de mairie a besoin d'être profondément rénové et restauré et j'espère qu'on en profitera pour y réinscrire le nom des élus qui n'y figurent plus depuis quelques années. C'est curieux d'entrer dans un hall de mairie et de ne pas y trouver pas affichée la liste des élus.

**Mme LA MAIRE.-** Il y a la liste des maires quand même.

**Mme Solange FORNENGO.-** On ne sait pas qui compose le conseil municipal.

**Mme LA MAIRE.-** Vous parlez des élus du mandat actuel, d'accord. On va essayer d'y penser avec la rénovation du hall d'accueil.

Pour ce qui concerne les travaux de la maison des services publics, vous savez que l'État a fermé le point préfecture. Nous travaillons donc avec l'État, la Préfecture et différents partenaires pour installer une maison de service au public en y intégrant un point préfecture. C'est donc l'aménagement de ce point préfecture qu'on va transformer en maison des services au public avec un accueil préfecture, un point Sytral, un point Caisse d'Allocations Familiales, Carsat, CPAM.

Sur la philharmonie, vous savez qu'on a une grosse rénovation sur la maison Picard et sur la salle Georges Brassens. Pour permettre ces grosses rénovations, on va déménager la philharmonie sur l'école Henri Wallon. Ces travaux vont peut-être durer plus d'un an donc pour réinstaller provisoirement la philharmonie, on est obligé d'y mettre quelques travaux pour que, pendant un an, ils puissent effectuer leurs répétitions.

La maison Picard va être complètement rénovée et revue sur son fonctionnement. Et nous rénovons complètement la salle Georges Brassens pour en faire un pôle artistique, culturel. Cela va rester une salle pour les fêtes, les bals, pour les associations et à l'étage, on aura la philharmonie et les groupes amateurs. C'est une grosse rénovation.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** J'attends toujours la réponse concernant les toilettes publiques du centre-ville.

**Mme LA MAIRE.-** Monsieur Mellies vous l'a donnée.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Monsieur Mellies n'est pas Madame la Maire, vous présidez la séance et j'attends de votre part une réponse. Monsieur Mellies n'est que conseiller d'opposition.

Vous qui avez à cœur de prendre les impôts des Givordins, il me semble qu'on a oublié un équipement majeur auprès des Givordins, à savoir le chalet des neiges de Saint Pierre de Chartreuse. Il n'apparaît nulle part.

**Mme LA MAIRE.**- Pour la rénovation des toilettes, c'est vrai que nous demandons à travers la délégation de service public des investissements. On peut demander au délégataire de nous proposer des investissements, nous l'avons donc intégré dans la délégation de service public.

Pour ce qui concerne le chalet de Saint Pierre, nous avons demandé un financement à la Région pour une étude sur l'état des lieux de ce chalet et sur son développement possible. Nous sommes en attente du retour de la Région pour faire cette étude, elle ne nous a pas donné son avis favorable pour nous aider à trouver comment le rénover et comment le développer.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Mais vous n'avez pas besoin d'étude.

**Mme LA MAIRE.**- Si, on en a besoin. On est intégré dans le parc de la Chartreuse et on ne peut pas faire ce que l'on veut, il y a des contraintes. La Région est faite pour ça, pour une fois qu'on l'utilise !

Nous sollicitons la Région pour une étude et nos investissements sur ce chalet de Saint Pierre. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ?

**Avec 22 voix pour, 2 voix contre**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO)

**Et 7 abstentions**

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO par procuration, M. Jean-Pierre CHARRIER, M. Antoine MELLIES, Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA)

**le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2018**

*Arrivée de Mme Fernandes-Ramalho / Présents : 26 - Procurations : 5*

**N°5**

## **ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES**

**Rapporteur : M. Gilles VERDU**

**M. Gilles VERDU.**- Le Trésorier Principal ne peut obtenir le recouvrement d'un certain nombre de créances. Il propose donc de décider l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables.

**M. Antoine MELLIES.**- Vous avez oublié de préciser le montant des valeurs irrécouvrables, à savoir 22 537 € d'impayés. J'aimerais savoir pourquoi on reçoit cela maintenant alors qu'on a reçu chaque année à chaque conseil municipal des montants irrécouvrables.

Évidemment, vous pouvez vous cacher derrière le fait que ce n'est pas de notre faute, ils n'ont pas réussi à recouvrer l'argent, mais il y a aussi une question de responsabilité quand on voit

que ces dettes s'accumulent sur cinq années. Je parle en général de ce que l'on reçoit sur les admissions en non-valeur.

Sur la question des produits irrécouvrables et donc des impayés, il y a 2 399 € de dettes pour la restauration scolaire, 15 124 € de dettes sur la location de salles municipales. Je ne comprends pas pourquoi on ne travaille pas sur la question de la responsabilité en partant du principe qu'il n'est pas possible, par exemple au niveau de la restauration scolaire, que des parents déposent leurs enfants alors qu'ils ne payent pas la restauration scolaire.

**Mme LA MAIRE.-** Vous vous trompez, ce ne sont pas des locations de salles, mais les loyers.

**M. Antoine MELLIES.-** Oui, excusez-moi pour cette erreur. Mais c'est encore pire. C'est sur les loyers de propriétés de la ville de Givors.

Il y a une question de responsabilité à poser, est-il normal que des parents posent leurs enfants alors qu'ils ne payent pas la restauration scolaire et qu'ils ont des relances ?

Si demain tout le monde le sait, si tous les Givordins sont au courant, c'est la *fête à gogo*. Je suis désolé, mais par respect pour ceux qui payent, sachant qu'en plus il y a des tarifs ultra-favorables pour les personnes qui n'ont pas de moyens et c'est très bien, la moindre des choses en contrepartie est de s'acquitter de ces tarifs. Ou alors, pour ceux qui sont vraiment dans des situations de détresse sociale, c'est le rôle du CCAS. Si les parents n'ont pas les moyens de payer, on étudie leur situation au CCAS qui prend le relais et donne des bons qui permettront d'avoir des tickets de cantine. Quand il y a 131 000 € d'excédent du CCAS...

J'ai regardé et justement, énormément de spécialistes parlent du CCAS sur la question des impayés pour gérer cette problématique.

**Mme LA MAIRE.-** Est-ce que vous connaissez les compétences de la Métropole et celles de la Ville ?

**M. Antoine MELLIES.-** Madame Charnay, on ne va pas jouer sur la compétence de la Métropole ou de la Ville parce que je ne suis pas sûr que vous-même soyez toujours raccord sur la compétence de la Métropole ou de la Ville. Ou alors, vous dites ce que vous voulez aux Givordins : quand c'est la Métropole qui donne de l'argent, vous dites que c'est la Ville de Givors, mais quand il y a un problème de voirie, vous dites que ce n'est pas nous, mais la Métropole. Il faudra que je vous enregistre. Non, excusez-moi, il faudra que j'enregistre M. Francis Dard puisque c'est lui qui parle aux réunions de mi-mandat.

Je pose ma question très concrète : pourquoi se retrouve-t-on avec un tel montant en matière d'impayés et quelles sont les marges de manœuvre de la municipalité pour prévenir ces impayés ? Je le dis très clairement, il faut faire intervenir le CCAS, cela permettra de dire aux parents qu'ils ne peuvent pas ne pas payer la cantine et pour ceux qui sont dans des situations réelles de détresse, dans ce cas le CCAS instruit les dossiers. Cela permettra de trier ce qui relève de personnes en grandes difficultés et de personnes qui ne respectent pas un minimum de principe de responsabilité, notamment pour payer la cantine municipale.

**Mme LA MAIRE.-** D'après vous, il y a des bons Givordins et des mauvais Givordins, c'est exactement ce que vous venez de dire.

**M. Antoine MELLIES.-** Non, Madame la Maire, vous le faites exprès. Mais c'est un petit jeu.

**Mme Amelle GASSA.-** Je voudrais simplement dire que c'est terrible de ne pas pouvoir payer la cantine, que des enfants ne puissent pas manger. Je voulais simplement expliquer que l'admission en non-valeur ne signifie pas que l'encaissement de ces recettes ne sera pas poursuivi. Lorsque la situation s'améliore, il y a une possibilité de poursuite contrairement à une créance éteinte.

Bien évidemment, il n'y a pas d'obstacles à l'exercice de poursuite qui s'effectue dès que la personne retrouve une situation meilleure.

**M. Gilles VERDU.-** Ce n'est pas le rôle du CCAS et les familles avec enfants ne dépendent pas du CCAS, mais de la Métropole.

**M. Antoine MELLIES.-** Madame Gassa est optimiste, elle pense qu'on va pouvoir recouvrir l'ensemble des sommes.

**Mme Amelle GASSA.-** Vous êtes quelqu'un de pessimiste ?

**M. Antoine MELLIES.-** Ce niveau de débat vaut zéro et en plus, je sais très bien que ce n'est pas vous parce que vous êtes beaucoup plus intelligente que le spectacle que vous essayez de donner.

**Mme LA MAIRE.-** Monsieur Mellies, posez votre question.

**M. Antoine MELLIES.-** Je parle comme je souhaite parler.

Les gens sont intelligents, ils ont vu. Vous essayez d'installer un clivage et un tête-à-tête pour essayer de me diaboliser.

**Mme Amelle GASSA.-** Fantasma.

**M. Antoine MELLIES.-** Attention, quand on fait monter on ne contrôle pas.

Admission en non-valeur, je lis : « le trésorier principal ne peut obtenir le recouvrement d'un certain nombre de créances pour lesquelles les poursuites s'avèrent inopérantes en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou de la faible importance des sommes », la faible importance des sommes, il n'y a pas que l'insolvabilité qui joue. Cela veut dire que vous ne retrouverez pas, et vous le savez très bien, l'ensemble de cette somme de 22 537 €.

Sur la question de la Métropole, à un moment il ne faut pas se cacher derrière la Métropole. Dans ce cas, soit on voit avec elle pour qu'elle étudie cette question soit si elle ne souhaite pas l'étudier, je suis désolée, c'est au CCAS d'intervenir. Il y a une clause générale, il y a un débat sur le fait de circonscrire les compétences de la Métropole, mais ce n'est pas toujours clair et on profite du doute pour intervenir lorsqu'un besoin se fait sentir.

Je suis désolé, mais lorsque vous intervenez sur d'autres sujets, vous passez votre temps à dire que la ville de Givors va intervenir alors que ça pourrait relever de la compétence de la Métropole ou d'ailleurs des ARS en matière d'offre de soins ; ce n'est pas moi qui claironne matin, midi et soir qu'on va mettre en place un centre de santé qui sera porté par la municipalité de Givors.

**Mme Amelle GASSA.-** C'est vrai, ce n'est pas vous.

**M. Antoine MELLIES.-** Si, mais pas pour faire un choix sans consulter personne.

Quand on veut on peut, quand ça vous arrange ce n'est pas la Métropole et quand ça ne vous arrange pas, c'est la Métropole de Lyon. Cette musique, tout le monde l'entend en permanence et ça commence à bien faire. Vous êtes la magistrate de Givors, vous êtes les élus de proximité, les Givordins ne connaissent pas les élus de la Métropole de Lyon parce que s'il fallait compter sur Mme Jannot qui n'est pas là, on attendrait longtemps.

**Mme Cécile BRACCO.-** Elle est à la Métropole.

**M. Antoine MELLIES.-** Elle n'est pas là pour nous répondre.

Il y a eu des élections en 2014 pour élire le maire de Givors et ses adjoints et non pas pour dire sans cesse que ce n'est pas notre compétence, mais la compétence de la Métropole de Lyon.

**M. Hocine HAOUES.**- Mis à part le distinguo qui a été fait entre une non-valeur et une extinction de la dette, il faut savoir que tout le travail de prévention de ces impayés est fait sur le terrain par les collègues qui travaillent au service des habitants de Givors et surtout les plus touchés par ces situations d'impayés. Je ne dis pas qu'il ne faut pas s'en occuper, loin de là, les collègues s'en occupent et font ce qu'ils peuvent pour recouvrer ces dettes.

Quant à ces histoires d'impayés ou d'extinction, allez voir aux Hospices Civiles de Lyon ou dans les cliniques ce qui se passe, il y a beaucoup d'admissions en non-valeur. Je ne vais pas dire que les autres sont pires que nous donc il faut les suivre, mais le job est fait sur le terrain. Après, un gamin qui a faim... je n'ai pas besoin d'ajouter quoi que ce soit.

Le travail de prévention des impayés est déjà fait et quand on arrive à ces extrêmes, c'est qu'on n'a pas pu le faire.

Ce problème est connu aux Hospices Civiles de Lyon et dans les cliniques alors qu'ils ont une sacrée équipe. À Edouard Herriot, même avec 120 personnes ils connaissent ces situations et ça, ce n'est rien à côté.

**Mme LA MAIRE.**- Y a-t-il des refus de vote ? Des votes contre ? Des abstentions ?

**Avec 25 voix pour et 6 abstentions**

(Mme Corinne CHARRIER par procuration,  
Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER, M. Antoine MELLIES,  
Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO),

**le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables**

N°6

## **INTEGRATION DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE DU VEHICULE C15**

**Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY**

**Mme LA MAIRE.**- C'est une délibération administrative.

Lors de l'acquisition en 2018 d'un véhicule Renault Zoé, la ville de Givors a cédé en cette même occasion un véhicule Citroën C15. Ce dernier véhicule a été acquis par la commune le 7 juin 1993 pour un montant de 10 879 €. Sa durée d'amortissement était de 10 ans et son numéro d'inventaire était 958278.

Il était non-répertorié dans l'actif de la commune, il convient donc de régulariser la situation en intégrant ce véhicule dans l'actif de la mairie. Ce véhicule a été repris pour le rachat d'un véhicule Zoé électrique.

C'est la mise à jour de notre actif.

**Mme Michelle PALANDRE.**- Quand vous l'avez acheté, vous l'avez comptabilisé et vous n'avez pas pensé à l'entrer dans l'actif. Je ne comprends pas pourquoi vous le faites maintenant.

**Mme LA MAIRE.**- Nous l'avons revendu. En 1993 il n'a pas été entré en actif, on le rentre donc en actif et on l'a cédé pour l'acquisition d'un véhicule Zoé.

Y a-t-il tes votes contre ? Des abstentions ?

**Avec 29 voix pour et 2 abstentions**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO),

**le conseil municipal autorise l'intégration dans l'actif de ce véhicule**

N°7

**CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA  
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLE DU  
RHONE****Rapporteur : M. Nacer KHOUATRA**

**M. Nacer KHOUATRA.-** Il s'agit, dans la conclusion de ce protocole transactionnel, de régler de manière amiable le préjudice subi par la ville de Givors suite aux dégradations commises le soir du 2 juillet 2015.

Vous avez sous les yeux le rappel des faits. Le résultat de ces dégradations estimées à 5 599,98 € a obligé la ville à renouveler à sa charge tout le système d'arrosage et les espaces végétalisés. Une plainte a été déposée par la Ville le 6 août 2015. La FDSEA du Rhône a proposé un dédommagement à hauteur de 1 200 € que la ville de Givors a refusé. S'en est suivi un certain nombre d'échanges pour finalement avoir une proposition de la FDSEA du Rhône à hauteur de 2 500 € acceptée par la ville de Givors.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes du protocole transactionnel ci-joint, d'approuver la proposition de dédommagement à la commune à hauteur de 2 500 € par la FDSEA du Rhône et d'autoriser Madame la Maire à signer le protocole transactionnel joint en annexe.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Je suis surprise de votre comportement. On ne vous a jamais entendu vous indigner quand des manifestants ont saccagé des commerces lors des manifestations syndicales à Paris, mais quand vous êtes personnellement concernés, là vous demandez réparation, ce qui peut paraître surprenant. Je pense, et vous en conviendrez, que les agriculteurs ont beaucoup de raisons de manifester leur colère quand on voit le travail qu'ils fournissent pour nous nourrir et qu'ils n'ont plus rien pour vivre. Pour le coup, vous auriez pu être un peu plus généreuse.

**Mme LA MAIRE.-** Chaque fois qu'il y a détérioration du domaine public, on essaye de récupérer pour réparer les dégâts. On a essayé de travailler avec la FDSEA, nous les avons entendus, nous les avons reçus sur la place et c'est en repartant qu'ils ont tout déversé. Ce ne sont pas les Givordins qui doivent payer la casse des agriculteurs.

Chaque fois qu'on peut se faire indemniser pour les dégâts causés y compris par des habitants quand il y a des accidents de voiture, un poteau renversé, on le fait. On est juste pour tout le monde.

On l'a fait aussi pour les agriculteurs et la FDSEA, ce ne sont pas les agriculteurs, c'est la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Rhône.

**M. Antoine MELLIES.-** Il faut bien distinguer le syndicat FDSEA des agriculteurs.

Par ailleurs, honnêtement Madame Palandre, je n'ai rien contre eux, mais la FNSEA ne va pas me faire pleurer sur le fait qu'on leur demande de donner un peu d'argent. Ce n'est pas le syndicat le plus pauvre au niveau du monde agricole et il faut bien le distinguer des agriculteurs. Là, pour le coup, si on leur avait demandé de payer de leur poche, j'espère que la ville de Givors aurait eu une autre politique en la matière.

**M. Hocine HOUAES.-** Je ne voudrais pas laisser croire que la ville de Givors et le conseil municipal n'est pas atteint par la situation de nos agriculteurs de proximité ou d'ailleurs qui font un boulot formidable pour nourrir la population de manière la plus écologique possible et la

plus éthique possible. Je fais un distinguo avec nos agriculteurs de proximité. Je parle de nos agriculteurs qui sont dans des difficultés immenses et dont le travail n'est pas reconnu à sa juste valeur.

Mais qu'un syndicat quel qu'il soit se comporte de cette manière sur le domaine public..., je me rappelle d'un syndicaliste qui malencontreusement a déchiré une chemise et qui a perdu son job.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Moi, j'en connais un qui a triché et à qui on n'a pas demandé de rembourser !

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Avec 25 voix pour et 4 abstentions**

(Mme Laurence PERRIER,  
M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO),

**le conseil municipal approuve le protocole transactionnel**

*Retour de Mmes Gassa et Taiar / Présents : 26 - Procurations : 5*

**N°8**

## **ZAC VMC : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE 2017**

***Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY***

**Mme LA MAIRE.-** La SAGIM est tenue de fournir chaque année à la ville un compte rendu financier intitulé compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL).

Le CRACL 2017 de la ZAC VMC est accompagné d'un bilan, d'une trésorerie prévisionnelle, d'un plan de commercialisation actualisé et d'un tableau récapitulatif des cessions et acquisitions immobilières pour cette même année.

Le CRACL 2017 fait apparaître un besoin en participation d'équilibre de la part de la collectivité à hauteur de 5 035 188 € pour la période allant de 2008 à 2017. La participation de la commune a été de 3 035 188 € et est abondée par la Communauté Urbaine de Lyon à hauteur de 2 M€.

La convention publique d'aménagement de la ZAC VMC a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018 par avenant et approuvée par le conseil municipal en date du 28 septembre 2015.

Par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2017, la commune de Givors a complété sa participation en tant que collectivité concédante à hauteur de 110 332 € pour l'année 2017. Il est proposé d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité locale de la ZAC VMC au titre de l'exercice 2017.

**M. Antoine MELLIES.-** Je ne vais pas entrer dans le détail du contentieux, tout a été dit et je pense d'ailleurs que M. Pelosato va le redire, je vais le laisser s'exprimer sur les chiffres. Mais sur la question de l'occupation sur les espaces de co-working, avez-vous fait des études ? Le marché du co-working commence à être saturé, cela s'inscrit dans des espaces assez denses sur le plan urbain parfois même gentrifié et l'environnement autour des espaces de co-working joue énormément sur l'attrait que peut avoir tel ou tel espace de co-working.

J'aimerais que vous nous donniez des précisions sur les espaces de travail partagés parce que globalement quand on regarde le détail, après 13 années de ZAC, on a un cinéma et encore, il faut attendre que les recours soient purgés, un village d'entreprises pour

l'entrepreneuriat, plus des espaces de travail partagés. Je reste sur ma faim par rapport au potentiel en matière de foncier d'entreprises et je m'interroge sur le fait que des co-workeur occupent ces espaces en nombre.

J'aimerais savoir si une étude a été faite par la SAGIM et si vous pouvez intervenir pour nous donner le point de vue de la SAGIM en la matière.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Au final, la ZAC va nous coûter très cher.

On nous avait promis 500 emplois, ils n'y sont pas. On nous avait promis une belle revalorisation économique, en tout cas sur notre ville, le compte n'y est pas. Et malheureusement, cette ZAC est le fruit de votre échec, c'est ce que l'on peut en tirer. Il y a très peu d'emplois sur le site, vous vous accrochez à des concepts pratiquement dépassés notamment avec le co-working. En effet, il y a suffisamment de locaux qui n'arrivent pas à se remplir dans l'agglomération lyonnaise. À chaque fois qu'on fait quelque chose dans cette ZAC, on a un train de retard. On était censé avoir un cinéma avant 2000, on a plus de 20 ans de retard et on se retrouve avec des cinémas tout autour de nous, mais pas à Givors.

Il y a de quoi s'interroger pour savoir si le cinéma qui risque de venir sera suffisamment rentable pour y rester.

**Mme LA MAIRE.-** Ils ne vont pas investir 7 M€ pour rien.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je ne suis pas sûr qu'ils aillent jusqu'au bout.

Au final, c'est un formidable échec et c'est l'échec de votre gestion. Tout à l'heure, vous parliez d'une bonne gestion de l'argent des contribuables, mais c'est bien les impôts des Givordins qui payent cette mauvaise gestion de la ZAC VMC et c'est triste à dire.

**Mme Michelle PALANDRE.-** On arrive à la fin de cette ZAC, ça fait 10 ans qu'on travaille dessus. On parle beaucoup de chiffres, mais suite à nos actions au tribunal administratif des modifications ont été apportées et comme il n'y a rien de nouveau sur la ZAC, il n'y a pas grand-chose à dire.

Un espace de co-working, on a déjà dit que c'était nul. Cela dit, j'aimerais savoir où en est le cinéma ?

**Mme LA MAIRE.-** Le débat est un peu en dehors de la délibération, mais je veux bien vous répondre.

Sur la ZAC, vous avez peut-être vu ces jours-ci, si vous passez à proximité de la ZAC, que le pôle entrepreneurial a démarré (c'est un dossier de la Métropole) avec un hôtel d'entreprises, une pépinière d'entreprises et dans ce pôle, on trouvera un espace de co-working. C'est vrai que cela a mis du temps, mais nous ne sommes les seuls à avoir des ZAC où c'est compliqué de faire venir des entreprises, le pôle automobile s'est bien installé maintenant.

Quant au cinéma, j'ai revu le PDG Megarama il n'y a pas longtemps. Ils sont toujours sur le dossier, il n'y a pas de souci. Ils sont prêts à investir 7 M€ pour ce cinéma, sauf que Saint Chamond, nos voisins, a déposé un recours contre la décision de la commission nationale qui ne fera que reporter la décision finale. Ils ont l'habitude des recours quand il y a une installation de cinéma.

Saint Chamond ne pense pas à la population givordine, ce sont les seuls qui font un recours. C'est mépriser la population givordine qui a besoin de son cinéma. On va attendre un peu, mais il se fera.

Quand le cinéma de Vienne s'est agrandi il y a deux ans, j'ai participé à la CDAC à Grenoble et j'ai voté pour. En retour voilà ce qui nous arrive. Les communes alentour méprisent la

population givordine et c'est intolérable. De toute façon, nous irons jusqu'au bout, le promoteur n'abandonnera pas son projet. S'il veut investir 7 M€, c'est que ce projet est viable.

**Mme Solange FORNENGO.-** Certes, les Givordins ont besoin d'un cinéma et je vous ferai grâce des actions conduites pour le cinéma et les raisons de leur échec, mais les Givordins ont besoin d'un cinéma qui vive. Je vous demanderai de nous expliciter plus précisément pourquoi Saint Chamond a fait un recours. Je ne pense pas personnellement que les collectivités autour ou que les habitants de ces collectivités méprisent les Givordins. Ce n'est pas un mépris des Givordins parce qu'on juge que peut-être ce type de cinéma n'est pas viable.

Je veux bien que Megarama ait des sous à dépenser et veuille investir 7 M€, mais on verra lorsqu'ils auront commencé à mettre le premier centime ; il ne s'agit là que d'une opération commerciale. D'un côté, quand on a eu le projet en 2008-2009 d'installer sur cette même zone un cinéma qui aurait été municipal et non pas privé, cela nous conduisait à devoir nous-mêmes acheter ces terrains à la régie de l'époque. Là, on fait aussi une opération financière, on vend à un coût assez bas ces terres à Megarama et à mon avis, on ne récupérera jamais d'autres forfaits que celui du forfait le plus bas parce que dans les études de marché qui ont été effectuées en 2008-2009, il a été prouvé que ces salles de cinéma ne pouvaient pas aller au-delà de trois et qu'elles avaient besoin du soutien municipal pour vivre.

Depuis, on a piétiné et des multiplex ont vu le jour dans la zone de Confluence et bientôt du côté de Saint Chamond ; Saint Chamond fait un recours non pas parce qu'il méprise les Givordins, mais parce qu'il construit un cinéma. Il a envie que ce cinéma puisse vivre et il ne supporte pas la concurrence à sa porte.

Les Givordins auraient dû depuis longtemps se lancer dans cette entreprise et ne pas attendre qu'elle soit concurrencée de tous côtés. Je suis une fervente cinéphile, il y a beaucoup de cinéphiles sur le territoire, mais il y a aussi beaucoup de multiplex et d'équipements et ils ne peuvent pas tous vivre, ce n'est pas vrai.

*Applaudissement.*

**Mme LA MAIRE.-** Je vous demande de ne pas applaudir dans l'enceinte du conseil municipal.

**M. Hocine HAOUES.-** Vous dites que les Givordins n'en ont pas besoin, mais allez voir au CGR de Brignais le nombre de Givordins qui sont obligés de co-voiturer ou de se déplacer là-bas pour aller au cinéma avec enfants. Cette salle sur Givors va arranger un certain nombre de Givordins.

Concernant le recours de la ville de Saint Chamond, si j'avais eu à siéger en commission à Vienne ou à Saint Chamond, j'aurais voté contre. Les élus qui ont siégé à ces commissions sont honnêtes et ont joué le jeu. Comme quoi, l'honnêteté ne paie pas toujours !

C'est gentil de dire que Saint Chamond a droit à sa salle, mais nous, nous serons obligés d'aller à Saint Chamond, à Brignais ou à Lyon pour ceux qui peuvent se le permettre, sachant qu'un certain nombre de Givordins ne peuvent pas.

**Mme Solange FORNENGO.-** Saint Chamond a déjà commencé son projet, le problème est là.

**M. Hocine HAOUES.-** Parce que les autres commencent un projet, nous n'avons pas le droit d'en avoir ?

Je ne pense pas que le patron de Megarama soit un fou furieux et qu'il investisse 7 M€ à Givors pour nous faire plaisir. Mais qui vivra verra !

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Arrêtez de faire croire qu'ils vont mettre de l'argent et qu'on est méprisé ; votre côté Caliméro m'exaspère. Au final, qui a méprisé qui ? C'est ce conseil municipal qui a méprisé les Givordins dans les années 2000 avec l'arrivée de Pathé Gaumont. Vous n'avez pas voulu mettre la main à la poche pour l'arrivée de Pathé Gaumont avant les années 2000, voilà la réalité et la méprise est là. Et maintenant, vous voulez mettre à dos la population de Saint Chamond avec les Givordins...

**Mme LA MAIRE.-** Vous dites n'importe quoi, Pathé Gaumont ce n'est pas du tout ça.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Nous, je ne dis pas n'importe quoi, la preuve avec la façon dont vous réagissez.

**Mme LA MAIRE.-** Jean-François.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je n'ai pas terminé mon propos.

**Mme LA MAIRE.-** On croyait que vous aviez fini, vous parliez entre vous.

La police du conseil municipal, c'est moi. Vous pouvez me traiter d'autoritaire...

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je ne vous ai pas traitée d'autoritaire, je vous trouve trop laxiste avec vous-même.

La méprise, Madame la Maire, c'est vous qui l'avez envers la population givordine depuis des années. Je tiens à le redire, les Givordins n'ont pas besoin d'un cinéma, mais de médecins, de travail, d'équipements culturels. Agiter le cinéma comme un chiffon rouge pour dire qu'ils sont méprisés, c'est scandaleux de votre part.

Je tenais à ajouter que nous avons un cinéma, le Paris, de trois salles qu'on aurait pu redémarrer.

**M. Jean-François GAGNEUR.-** Je ne pensais pas qu'on était à une commission thématique sur le cinéma ! On va revenir à la délibération.

Une chose me surprend, je n'avais pas eu le document sous les yeux avant. La parcelle AN312 dédiée à la maison BBD5, ils intitulent cela Glasspack sur le plan et je trouve cela d'un goût douteux sachant que le nom de l'entreprise qui a œuvré ici s'appelait BSN Glasspack. Je ne suis pas sûr que dans les souvenirs des Givordins ce soit bien vu.

**Mme LA MAIRE.-** C'est le projet d'un particulier, nous ferons remonter.

**M. Alain PELOSATO.-** Je voudrais confirmer ce qu'a dit M. Boudjellaba. À l'époque en 1988, j'étais maire-adjoint, et on a raté quelque chose d'énorme.

J'étais adjoint aux affaires économiques et j'avais été contacté par le PDG de Gaumont qui voulait installer un complexe très important sur le site de Fives Lille. Martial Passi était maire à l'époque, le projet était déjà bien avancé, on avait même fait un voyage d'étude à Toulouse pour aller voir le même genre de complexe. Mais le fait est qu'il fallait acheter les locaux de Chevalier qui étaient sur Fives Lille et Gaumont trouvait que c'était trop cher.

J'ai proposé à l'époque à M. Passi une solution toute simple qu'il a d'ailleurs utilisée ensuite pour la ZAC VMC, à savoir créer une ZAC sur l'enceinte de Fives Lille, racheter l'usine de Fives Lille, faire l'aménagement et déléguer à la CODEGI, mais M. Passi avait refusé. Le projet n'a pas pu avoir lieu ; je m'excuse de le présenter comme ça, mais M. Passi a fait un caprice, il n'a pas voulu créer une ZAC sur la zone de Fives Lille.

Nous avons essayé ensuite de convaincre Gaumont de venir au pied des Vernes, mais ils n'ont pas accepté cette solution.

Il y avait déjà un énorme projet en 1998, mais il a échoué par le manque de volonté politique du maire de l'époque.

J'ai également reçu un monsieur qui voulait implanter sur la zone de Fives Lille le CGR. Je lui ai dit que ce n'était pas possible parce qu'on avait déjà un client, Gaumont. Il est parti assez fâché et il s'est implanté à Brignais. Non seulement Gaumont n'est pas venu, mais en plus on a raté notre coup avec le CGR. Il faut l'afficher dans tout Givors ! Je comprends pourquoi M. Passi essaye actuellement d'alimenter le mensonge à propos du centre de santé de l'hôpital, il essaye de se venger de ce que je raconte. Ce n'est pas la peine d'inventer un mensonge sur ce qu'a fait Mme Palandre, cela ne changera rien à ce qu'il a fait.

**M. Antoine MELLIES.-** Lorsqu'on n'est pas capable de choisir, ou de demander à la Métropole, une bonne place de stationnement dans certains quartiers de Givors pour éviter de créer des zones accidentogènes, on ne vient pas la ramener, sortir les muscles sur l'histoire du cinéma de Givors en faisant croire qu'il y a un mépris, en essayant de jouer sur la corde sensible pour ne pas assumer ses propres carences, ses propres vicissitudes qui, pour le coup, sont souvent prises par les Givordins comme un vrai mépris. Mais cette fois, ça ne vient pas de Gaumont, mais de la majorité municipale de Givors.

**Mme Solange FORNENGO.-** Je ne voulais pas entrer dans le principe de faire ancienne combattante, mais puisque M. Pelosato l'a fait, je vais m'inscrire dans la foulée.

**Mme LA MAIRE.-** J'espère que tu vas dire la réalité des choses.

**Mme Solange FORNENGO.-** Je vais raconter ma réalité, j'étais aussi pendant deux mandats adjointe au maire en charge de la culture. Toutes ces problématiques ont été l'objet de mon travail et du travail des équipes de la culture.

Monsieur Pelosato a parlé de 1998, moi je parle de 2008, 10 ans après, installation d'une nouvelle équipe municipale. Vous pouvez vous reporter au projet de mandat 2008-2014 et je pourrai fournir les documents dont vous avez besoin. Vous pourrez aussi vous renseigner auprès de la direction des affaires culturelles, tout cela étant archivé.

Nous avons en 2008 le souci de répondre aux besoins des Givordins en termes de salles suffisamment importantes. Nous avons une foultitude de salles qui ont des capacités d'accueil très petites, très moyennes et nous n'avons pas de salles ayant une capacité d'accueil suffisamment importante pour répondre à nos besoins. La plus grande salle, c'est le théâtre avec 180 places, mais c'est largement insuffisant pour accueillir ne serait-ce que les parents au moment des spectacles scolaires ou pour un conservatoire de renommée, mais aussi pour pouvoir faire des concerts dignes de ce nom. On utilise l'église Saint Nicolas maintenant qu'elle est utilisable, mais elle a été obsolète assez longtemps à cause des conditions de sécurité.

J'entends au passage que l'on restaure Georges Brassens, mais cette salle ne sera jamais une salle de spectacle digne de ce nom. Je ne vois pas comment on pourrait scier les pylônes pour en faire une salle de spectacle digne de ce nom. On peut peut-être répondre en termes d'acoustique, mais pas en termes d'espace et de lisibilité, ce n'est pas vrai.

Nous avons donc un projet de salle suffisamment importante en relogant la maison des jeunes et en répondant aux besoins des Givordins en termes de cinéma. Un projet est né, celui d'avoir un équipement au niveau de la ZAC VMC avec à ses côtés la maison des jeunes et une salle polyvalente qui aurait pu répondre aux besoins en termes de cinéma. Et en même temps, cette salle aurait pu s'appuyer sur le tissu économique de la ZAC VMC et répondre aux besoins des artisans de ce territoire lorsqu'ils ont besoin de tenir des séminaires ou d'offrir des spectacles aux professionnels qui travaillent avec eux.

Nous avons dû renoncer à ce projet, n'ayant pas le financement. Reloger la maison des jeunes n'était pas possible non plus soi-disant pour un problème de pollution. J'ose dire que j'ai pu me faire rouler dans la farine à l'époque, j'assume, je n'ai pas demandé des preuves de ce que l'on me racontait pour refuser ce type d'équipement et notamment l'installation de la maison des jeunes. Ce type d'équipement aurait aussi eu l'avantage de créer une synergie des publics, nous avons des équipements dispersés et cela aurait permis à ceux qui fréquentent le théâtre, le cinéma, la maison des jeunes de se retrouver en un seul point et aurait permis aux Givordins de repérer un point qui les rassemble culturellement.

Pour le cinéma, nous avons fait faire une étude de marché par une agence de Montpellier, nous avons pris la même que celle qui était utilisée par Gérard Collomb, maire et président de la Métropole, qui faisait faire un audit de ses salles de proximité sur le territoire lyonnais.

Puisque nous ne pouvions pas construire cette salle polyvalente, nous ne pouvions pas non plus installer le cinéma en ce lieu. Je précise que c'étaient deux ou trois salles, l'étude de marché démontrait que ça suffisait pour répondre aux besoins des Givordins à l'époque, je veux bien reconnaître que c'était il y a 10 ans. C'étaient des salles municipales, on ne parlait pas de complexe cinématographique.

Devant cet échec, on s'est ensuite penché plusieurs fois sur le fait de restaurer le cinéma Flacher, de pouvoir investir sur cet équipement et d'avoir deux ou trois salles de cinéma en plein centre-ville. Là, il m'a été répondu plusieurs fois qu'il y avait un obstacle avec le PPRI : risque d'inondation donc on ne peut pas faire de travaux à l'intérieur. Parmi les trois salles de l'équipement Flacher, il y en a une très importante et on pouvait faire quelque chose à l'intérieur.

Voilà l'histoire et les différentes tentatives pour répondre aux besoins des Givordins en termes de cinéma. Beaucoup de Givordins ne se sentent pas méprisés et beaucoup ne sont pas convaincus que l'équipement Megarama est celui qui correspond à leurs besoins en dehors du fait qu'il soit viable ou pas.

**Mme LA MAIRE.-** On est très nostalgique, c'est un peu dommage qu'on ne soit pas plutôt tourné vers l'avenir.

Je ne vais pas répondre à M. Pelosato parce que j'ai une autre vision de la raison pour laquelle Gaumont ne s'est pas installé, je ne vais pas entrer là-dedans.

Ce qui m'importe maintenant, c'est qu'on obtienne ce cinéma pour les Givordins. La Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique a donné un avis favorable, c'est donc que cela correspondait vraiment à ce qu'elle attend. Je le répète, c'est uniquement la concurrence qui nous met de bâtons dans les roues.

**Mme Laurence PERRIER.-** Je suis très contente de vous entendre dire qu'il faut penser à l'avenir, innover. On parle de la ZAC, on va y installer quelque chose, en tout cas on souhaite qu'il y ait de l'activité donc des gens qui arrivent. En termes d'innovation, de mobilité, de quotidien, je ne peux pas faire autrement que de vous rappeler le projet de télécabine qui permettrait de rapatrier tout ce monde au quotidien et non pas par la route.

**Mme LA MAIRE.-** Pas de souci, nous sommes d'accord.

Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?

**Avec 22 voix pour, 2 voix contre**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO)

**2 refus de vote**

(Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA)

### Et 5 abstentions

(Mme Solange FORNENGO, Mme Corinne CHARRIER par procuration,  
Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER, M. Antoine MELLIES)

**le conseil municipal approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale de la ZAC  
VMC au titre de l'exercice 2017**

*Départ de M. Charrier qui donne procuration à Mme Fernandes Ramalho.*

*Présents : 25 - Procurations : 5*

#### N°9

**CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE  
CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION  
DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS  
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**Rapporteur : M. Gilles VERDU**

**M. Gilles VERDU.**- Le tribunal d'instance de Lyon a pris le 30 janvier 2018 une ordonnance conférant force exécutoire au bénéfice de M. Abdelaziz Bekkai pour une créance de 280,89 €.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de l'effacement de la dette.

**Le conseil municipal prend acte de l'effacement de la dette de M. Bekkai d'un montant  
de 280,89 €.**

#### N°10

**CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE  
CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION  
DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS  
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**Rapporteur : M. Gilles VERDU**

**M. Gilles VERDU.**- C'est la même chose au bénéfice de Mme Anima Mehida pour une créance d'un montant de 71,81 €.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de l'effacement de la dette.

**Le conseil municipal prend acte de l'effacement de la dette de Mme Mehida d'un  
montant de 71,81 €.**

#### N°11

**CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE  
CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION  
DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS  
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**Rapporteur : M. Gilles VERDU**

**M. Gilles VERDU.**- Le trésorier de la ville de Givors a informé la commune que la Banque de France a pris le 15 février la décision, suite à la commission de surendettement, d'effectuer le

rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au bénéfice de M. Ahlem Khelifi Touhami dont la créance est d'un montant de 49,81 €.

Il est demandé au conseil de prendre acte de l'effacement de la dette.

**Le conseil municipal prend acte de l'effacement de la dette de M. Khelifi Touhami d'un montant de 49,81 €.**

N°12

**CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE  
CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION  
DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS  
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**Rapporteur : M. Gilles VERDU**

**M. Gilles VERDU.**- Il s'agit d'une ordonnance du 22 février 2017 au bénéfice de M. David Cognat dont la créance s'élève à 88,82 €.

Il est demandé au conseil de prendre acte de l'effacement de la dette.

**Le conseil municipal prend acte de l'effacement de la dette de M. Cognat d'un montant de 88,82 €.**

N°13

**TARIFICATIN DES ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA VIE SCOLAIR ET DU  
PERISCOLAIRE**

**Rapporteur : M. Nacer KHOUATRA**

**M. Nacer KHOUATRA.**- Suite au retour à la semaine de 4 jours sur la commune de Givors dès septembre 2018, il nous faut revoir une partie du règlement, en particulier concernant le transport scolaire et les activités périscolaires.

La deuxième partie de cette délibération concerne les élèves non-givordins accueillis sur la commune de Givors dans les classes ULIS. Les parents de ces élèves ont interpellé Madame la Maire concernant le coût de revient des repas.

Il est demandé au conseil municipal d'acter que ces élèves ULIS accueillis sur la commune de Givors soient facturés au tarif CAF comme les autres élèves givordins fréquentant les écoles.

**Mme Laurence PERRIER.**- Cette délibération est pour moi l'occasion de redire que nous approuvons l'effort consenti par la ville dans la participation des activités, ce qui permet à tous d'y avoir accès, en particulier pour la restauration scolaire.

J'ai une question en lien avec la délibération proposée ce soir à la Métropole sur la restauration scolaire des collèges. On y lit que le prix du repas s'établit à 4,97 € TTC en moyenne sur les 24 collèges. Du coup, c'est deux fois moins que le coût du repas annoncé ici pour la ville de Givors. Pouvez-vous nous dire d'où vient cet écart et le cas échéant, s'il n'y a pas des pistes à creuser ?

**M. Nacer KHOUATRA.**- Je pense que la Métropole n'intègre que le prix du repas alors que sur la ville de Givors on intègre le prix du repas et tout ce qui va avec : l'encadrement de nos ateliers et les fluides, assurance, personnel. On intègre le coût de revient, pendant que certains enfants mangent, la pause méridienne durant 2 heures, des ateliers sont organisés par le service scolaire : musique, coloriage, etc. et il faut avoir des encadrants pendant 2 heures donc du personnel municipal.

C'est la raison pour laquelle on affiche un prix à 10 €, sachant que le prestataire nous facture entre 3,60 et 4 € le prix de repas.

**M. Antoine MELLIES.-** Il est important de préciser que sur la première tranche 0 à 300, quotient CAF, sur un coût de revient de 10,78 €, on demande de payer 70 centimes. Pour ce type de public, la municipalité prend en charge 10 €. C'est pour cela que quand j'interviens sur les impayés, je ne suis pas quelqu'un sans cœur. Quand on parle des impayés, c'est un vrai sujet, le tarif le plus bas étant à 70 centimes.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** J'ai trouvé l'intervention de M. Mellies assez jupitérienne !

70 centimes, c'est un choix délibéré que j'approuve pleinement et je serai même partisan pour aller jusqu'à la gratuité pour les familles en difficulté, pour les quotients de 0 à 300. Le maire de Meaux l'a fait, gratuité de la cantine pour l'ensemble des enfants et il est LR.

Des expériences se font dans d'autres villes. 70 centimes, c'est un choix délibéré de ce conseil municipal que j'approuve pleinement, il faudrait même aller plus loin. Il faut venir en aide à notre population en difficulté.

Concernant les 10,78 €, pourrions-nous avoir le détail pour savoir ce que coûte le prestataire et ce qu'il fournit ? Je sais qu'à la Métropole dans les nouveaux marchés pour les collèges il est demandé de la production locale, des produits bio, et cela peut représenter un coût. Est-ce que dans les 3,60 € fournis par le prestataire pour les écoles givordines, il y a ces éléments ?

Allons plus loin sur la question de la cantine pour nourrir nos enfants dont je pense que certains ont tout juste ce repas dans la journée.

**M. Nacer KHOUATRA.-** Par rapport au tarif de 70 centimes, M. Mellies sous-entend que les gens qui paient 70 centimes sont ceux qui ont des dettes. Vous dites qu'avec un prix aussi bas on a des dettes, mais sur les chiffres qu'on m'a donnés, ce ne sont pas les parents qui bénéficient du tarif à 70 centimes qui ont des dettes. Quelques familles seraient plutôt à 50 % donc à 4,90 €.

Effectivement, sur certains repas la ville de Givors prend 93 % du prix du repas et non pas 100 %.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Cela ne me choque pas non plus, je trouve ça normal que les enfants puissent manger correctement même quand les gens sont en difficulté et qu'ils paient un tarif raisonnable. En revanche, je trouve le coût énorme au niveau du fonctionnement.

**M. Nacer KHOUATRA.-** On a aussi les encadrants, du personnel municipal s'occupe des enfants alors que dans les collèges, on ne facture que le prix du repas.

On a des encadrants donc des vacataires qui sont payés pendant 2 heures pour s'occuper de nos enfants et leur faire faire des activités. Nous pourrions essayer de vous donner le détail exact du prix de revient.

**Mme LA MAIRE.-** Cela s'appelle une politique sociale et solidaire pour nos Givordins.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Avec **30 voix pour**

**le conseil municipal approuve la tarification des activités de la direction de la vie scolaire et du périscolaire.**

N°14

**TARIFS DE LA DIRECTION DES SPORTS : NOUVELLES OFFRES DE LOCATION DES EQUIPEMENTS ET ESPACES SPORTIFS****Rapporteur : M. Jean-Jacques ROUTABOUL**

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** La délibération propose de compléter et d'élargir l'offre de location des équipements sportifs et des espaces pour répondre et satisfaire les demandes des usagers et des associations. Il s'agit ainsi de favoriser le développement du sport et de promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie.

- Les badges d'accès :

À l'usage, il apparaît nécessaire de fixer le montant de remplacement des badges individuels mis à disposition. Chaque association sportive a reçu un nombre de badges correspondant aux besoins identifiés au regard de l'activité et chaque dirigeant ou entraîneur intervenant peut maintenant, selon les horaires pré-définis, accéder aux équipements adaptés à chacune des activités. Certains badges disparaissent et les utilisateurs nous demandent de les remplacer.

Il est donc proposé de fixer à 10 € le remplacement de chaque ancien badge ou la demande de badge dépassant le quota attribué à chaque association.

- Équipements sportifs :

Plusieurs demandes récentes de location partielle d'équipements sportifs sont parvenues à la direction des sports et les tarifs ne permettent pas de louer la grande salle du Palais des Sports Salvador Allende ou une salle spécialisée du gymnase Jacques Anquetil.

Il est donc proposé d'ajouter les tarifs à ceux déjà existants qui, pour leur part, n'augmentent pas. Il est également proposé de mettre en place une caution unique pour les différentes locations de salle dans les équipements sportifs. Si aucun dégât n'est constaté, le chèque de caution sera restitué intégralement dès réception de l'état des lieux. En cas de dégradation des locaux pour un montant inférieur à 500 €, le chèque de caution sera conservé par la commune. Si les dégradations dépassent les 500 €, la commune se réserve le droit de poursuivre le preneur pour le solde du montant dû.

Il est proposé que le conseil municipal approuve les tarifs de location et adopte la mise en place d'une caution pour la location des équipements sportifs.

**Mme LA MAIRE.-** Qui est contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des refus de vote ?

Avec **30 voix pour**

**le conseil municipal approuve les tarifs de la direction de sports**

N°15

**REVISION DES TARIFS DES DROITS DE LAPLACE, D'ETALAGE ET DE STATIONNEMENT POUR LES MARCHES FORAINS DE LA COMMUNE****Rapporteur : Mme Yamina KAHOUL**

**Yamina KAHOUL.-** Par une délibération en date du 27 juin 2017, le conseil municipal a fixé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 le tarif au mètre carré des droits de place, d'étalage et de stationnement pour les marchés forains de la commune à 0,38 € HT pour les forains abonnés et à 0,53 € HT pour les forains non-abonnés.

En exécution et respect du contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, il est proposé au conseil municipal de porter au 1<sup>er</sup> juillet 2018 le tarif à 0,39 € HT pour les forains abonnés et 0,54 € HT pour les forains non-abonnés.

Les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté pourront régler par chèque au-delà d'un montant de 123,48 €.

Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées pour avis sur cette augmentation de la commission des marchés forains en date du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Je trouve cela bizarre, compte tenu qu'aucun changement n'intervient sur le marché depuis longtemps et qu'on sait que la gestion ne va pas évoluer pour plusieurs mois. Pourquoi aujourd'hui augmenter les tarifs pour les marchés qui ne sont pas très rentables pour les forains et ne pas attendre la fameuse délégation de service public ? J'ai lu qu'apparemment cela devrait faire baisser les prix d'abonnement des forains, pourquoi les augmenter aujourd'hui ? Je ne comprends pas la démarche.

**M. Antoine MELLIES.-** Mêmes interrogations que Mme Palandre. Dans l'étude sur les marchés forains, il a été clairement annoncé que le prix était particulièrement élevé. J'ai du mal à comprendre pourquoi vous augmentez encore ce prix alors qu'il y a plutôt une désaffection sur un bon nombre de marchés à Givors, à commencer par le marché du dimanche.

J'aimerais savoir pourquoi on continue à augmenter alors qu'on est censé relancer une procédure de délégation de service public qui va tout changer !

**Yamina KAHOUL.-** Le délégataire a demandé une augmentation de 0,1 %.

**Mme LA MAIRE.-** C'est dans le contrat, c'est une simple révision des tarifs.

Quant au prix, il faut regarder, par rapport aux communes environnantes, que nous ne facturons pas l'eau, l'électricité et le nettoyage. Souvent, les communes alentour facturent en plus ces services.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Avec 25 voix pour, 3 voix contre**

(Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration,  
M. Antoine MELLIES)

**Et 2 refus de vote**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO)

**le conseil municipal approuve la révision des tarifs des droits de place, d'étalage et de stationnement pour les marchés forains**

**N°16**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SEM SAGIM - MODIFICATION**

***Rapporteur : M. Ali SEMARI***

**M. Ali SEMARI.-** Par courrier, M. Martial Passi a informé ne plus souhaiter présider la société d'économie mixte, tout en continuant d'occuper la fonction de représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SAGIM.

Il revient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'un des représentants de la commune à porter la candidature de la collectivité à la présidence du conseil d'administration de la SAGIM.

Il est proposé de désigner Madame Christiane Charnay pour porter la candidature de la collectivité à la présidence du conseil d'administration de la SAGIM.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Nous retiendrons de la gestion de la SAGIM par M. Passi une suite de fiascos dont le plus retentissant est le centre commercial de Bans. J'espère qu'il aura aussi à cœur de démissionner des autres mandats dont celui l'hôpital de Montgelas ou bien de son mandat de conseiller territorial pour ne pas nuire à l'image de notre ville.

**M. Ali SEMARI.-** Monsieur Passi fait partie de la SEM, il est administrateur et il a de l'expérience. La critique est facile, l'art est difficile.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Monsieur Semari, est-il vrai que la directrice qui est arrivée il y a un an et demi va quitter la SAGIM ?

**M. Ali SEMARI.-** Le conseil d'administration se réunit le 2 juillet, on le saura. Je n'ai pas d'information.

**M. Antoine MELLIES.-** Pour le coup, en parlant de SEM, j'ai une petite carrière professionnelle avant de travailler au Parlement Européen et j'ai travaillé en maîtrise d'ouvrage au profit de certaines SEM et je peux vous dire que je n'avais pas vu ce que j'ai vu sur les rapports ou dans la presse locale concernant les déboires sur la gestion d'un centre commercial, la maîtrise d'ouvrage d'un centre commercial. Honnêtement, c'est une question de bonne gestion de base et de ne pas commettre des erreurs irréparables.

**M. Alain PELOSATO.-** Je ne peux pas penser que l'on puisse dire que M. Passi fait profiter de son expérience. Il suffit de lire le rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la SAGIM que nous avons publié en feuilleton sur notre page Facebook et sur notre site. Quand on regarde la gestion de la ZAC VMC avec 11 M€ de déficit, quand on voit la place de Bans dont la directrice de la SAGIM dans le Progrès de dimanche dit que c'est épouvantable, inextricable et qu'ils ne vont pas réussir à s'en sortir (il y a 1 M€ pour rien du tout), la liste est longue !

Également, M. Passi a trouvé le moyen de se faire condamner au Tribunal correctionnel en nommant sa sœur DG de manière irrégulière et que l'on vienne encore nous dire qu'il fait profiter de son expérience...

Nous avons l'intention de ne rien dire parce que vos histoires à la SAGIM ne nous intéressent pas, mais quand on dit qu'il faut lui faire confiance, non.

**Mme LA MAIRE.-** On désigne un représentant de la ville de Givors pour porter la candidature à la présidence de la SAGIM.

La SAGIM est beaucoup décriée, mais elle a un potentiel d'investissements à mobiliser, elle participe au développement urbain de la ville et elle a même travaillé avec Calligramme dans le domaine de la santé pour l'installation de médecins qui seront en rez-de-chaussée de Calligramme.

À mon avis, la SAGIM n'est pas si décriée que cela.

Et sur la ZAC VMC, il ne suffit pas de claquer des doigts, c'est compliqué.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Vous dites que la SAGIM fait un travail extraordinaire pour le développement, mais elle ne le fait pas toute seule parce que les locataires, ce n'est pas elle qui les trouve, les terrains, ce n'est pas elle qui les vend et quand en plus on met des locataires, il y a des gens minables. Notamment au patio l'équipe qu'ils ont installée, on s'en serait passé.

Pour quelqu'un qui n'est pas capable de gérer des médecins et des kinés, vous auriez pu trouver mieux et ce n'est même pas la SAGIM qui l'a trouvée toute seule.

**Mme LA MAIRE.-** Vous êtes en train de dire que le gestionnaire de cette maison médicale...

**Mme Michelle PALANDRE.-** ...n'était pas clair. C'est une mauvaise gestionnaire en tout cas, M. Passi a dit qu'il était en liquidation judiciaire. Quand vous ne savez pas gérer des médecins et des kinés, vous n'êtes pas bon.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ?

**Avec 22 voix pour, 3 voix contre**

(Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration,  
M. Antoine MELLIES)

**Et 5 refus de vote**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO,  
M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER  
Mme Solange FORNENGO)

**le conseil municipal approuve la modification de désignation des représentants au sein de la SEM SAGIM**

N°17

## **ACQUISITION DE DEUX BATIMENTS CADASTRES AR 258 ET AR 290 RUE PIERRE SEMARD**

**Rapporteur : M. Ali SEMARI**

**M. Ali SEMARI.-** La commune de Givors souhaite acquérir deux bâtiments comprenant des locaux commerciaux et d'habitation au 3 et 7 rue Pierre Semard. Le bâtiment n°5 de la rue Pierre Semard est déjà propriété de la commune.

Il est proposé de donner son accord pour l'acquisition de ces deux bâtiments cadastrés AR 258 et AR 290 pour une valeur de 280 000 € et d'autoriser Madame la Maire à signer les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire pour cette acquisition.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Je trouve que l'idée est bonne, le lieu est historique, il restait encore un commerce à Givors qui tournait, celui des propriétaires de ce bâtiment.

C'est intelligent aussi parce que le quartier a été rénové et c'était dommage de garder ces maisons qui ont besoin d'être rénovées. En revanche, j'espère qu'on ne fera pas n'importe quoi, que ce sera réfléchi afin qu'on essaye d'en faire quelque chose de propre. Et si on pouvait être au courant de ce que vous allez vraiment y faire et des projets que vous avez, ce serait sympa. Il ne faudrait pas y mettre encore des immeubles, vous voyez ce que je veux dire.

**Mme LA MAIRE.-** À côté, il y a des jolis immeubles.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Justement, ce n'est pas la peine de saccager le quartier.

**M. Antoine MELLIES.-** Vous allez y faire quoi ?

**Mme LA MAIRE.-** Pour l'instant, on achète, on saisit l'opportunité et on va réfléchir au développement de ce quartier. C'est un axe stratégique, on n'y fera pas n'importe quoi.

Ça avait déjà été réfléchi, mais on n'avait pas pu acquérir.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Donc il y a bien un projet.

**Mme LA MAIRE.-** Non, le projet avait été annulé. Il faut repartir sur un autre projet.

**M. Ali SEMARI.-** C'est pour éviter que d'autres achètent à notre place et fassent n'importe quoi.

Nous en avons parlé en commission Madame Palandre. Vous étiez d'ailleurs la seule à y avoir participé.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?

Avec 30 voix pour

le conseil municipal approuve l'acquisition de deux bâtiments

N°18

**FONDS DE CONCOURS AVEC LE SIGERLy POUR L'OPERATION DE  
REQUALIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA CITE  
AMBROISE CROIZAT**

**Rapporteur : Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA**

**Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.-** Il s'agit d'une opération de requalification de l'éclairage public sur la cité Ambroise Croizat, cité sur laquelle il y a eu un gros travail et une réalisation intéressante sur les espaces communs publics, voiries et autres aménagements locaux.

Dans ce cadre, le SIGERLy a participé à l'installation d'éclairage à led sur cette cité pour revenir sur de l'éclairage beaucoup moins consommateur d'énergie que ce qui existait précédemment.

Le montant de financement de la subvention d'équipement dans la limite de 75 % de la dépense représente 24 800 €, les 25 % restants feront l'objet d'une fiscalisation via la contribution du SIGERLy.

Nous avons diminué de 1/3 les émissions de CO2 dues aux anciens éclairages, nous avons augmenté la qualité de l'éclairage qui existe sur le site et ce ne sont que des éclairages à led.

**Mme Laurence PERRIER.-** J'ai bien entendu ce que vous venez de dire sur les leds et les économies réalisées, je ne peux que m'en féliciter. Pour aller toujours plus loin, je l'ai déjà évoqué lors du dernier conseil municipal en juin, il existe des lampadaires solaires 100 % économes. Cette solution d'éclairage public s'inscrit dans une démarche de développement durable avec un produit innovant, économique, écologique et en l'occurrence, fait par une entreprise 100 % française et surtout, permet d'avoir 365 nuits d'éclairage et 0 consommation d'énergie.

Cela signifie que l'éclairage public peut être gratuit dès lors qu'il existe une volonté politique. C'est ce qu'a fait la ville de Thizy dans le cadre de son Agenda 21 et vous pouvez retrouver ce qui a été dit à ce sujet dans un article du 11 juin dernier. Ce sont des lampadaires solaires autonomes, équipés d'un panneau photovoltaïque qui capte la lumière même par temps couvert et l'énergie produite est stockée dans une batterie qui la restitue aux leds.

Je me demande pourquoi la ville de Givors continue d'ignorer l'énergie photovoltaïque, refuse d'entrer dans le dispositif porté par 1, 2, 3 Soleil que j'ai déjà évoqué plusieurs fois ici, refuse de développer une centrale villageoise photovoltaïque. Pour rappel, le kilowatt/h photovoltaïque coûte moins cher que celui du nucléaire, énergie du passé qui nous fait courir à la catastrophe. À Givors, nous investissons pour des projets : nouvelle salle de conférences, nouvelle crèche, nouveaux logements, peut-être une nouvelle école, à quand des toits

photovoltaïques, des toits végétalisés. Pourquoi ailleurs et jamais à Givors ? On parlait de futur et d'innovation, nous l'attendons !

**Mme Michelle PALANDRE.-** Pour le coup, les lampadaires solaires éviteraient les soucis qu'on a dans les quartiers où l'éclairage public est éteint. Vous avez beau dire tout ce que vous voulez, il n'y a pas moins de délinquance la nuit parce que tout est éteint, ce n'est pas vrai, on en a eu la preuve l'autre jour avec l'agression des policiers. J'ai tous les jours des plaintes pour des véhicules brûlés après l'extinction des feux, les Givordins sont scandalisés, ils en ont marre que vous éteigniez l'éclairage la nuit et pour le coup, les lampadaires solaires ce serait intelligent, au moins on aurait de la lumière toute l'année.

Je veux bien que vous fassiez des économies, mais beaucoup de Givordins ne font pas d'économie à cause de vos économies parce qu'ils se retrouvent sans voiture, mais il y a aussi les poubelles, les halls d'entrée. Quand je lis dans la presse qu'il n'y a pas plus de délinquance depuis que vous avez éteint, je n'y crois pas. Mon métier me fait dire que je n'ai jamais autant vu de véhicules brûlés.

**Mme LA MAIRE.-** Interrogez la police nationale et le préfet de police.

**M. Antoine MELLIES.-** C'est étrange que vous parliez de la police nationale, d'ailleurs on pourrait avoir l'avis de M. Lonoce qui intervient sur ces questions en qualité d'adjoint ou de pompier volontaire, je ne sais pas. Je sais que des pompiers aimeraient qu'un système permette de rétablir l'éclairage public lorsqu'ils sont en intervention parce que ça leur pose un problème.

**Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.-** Cela existe.

**M. Antoine MELLIES.-** Vous me dites que quand les pompiers interviennent, au moment où ils arrivent l'éclairage est rétabli partout à chaque intervention ?

**Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.-** 10 minutes à partir du moment où la demande a été faite.

**M. Antoine MELLIES.-** Les policiers qui se sont fait tabasser dans le quartier des Vernes, ils ont oublié de demander le rétablissement de l'éclairage public ? Je crois que ça a joué un rôle lorsqu'ils ont été tabassés par une bande de délinquants !

Vous avez le discours de la police nationale et la réalité est indiscutable : en cas d'intervention de pompiers ou de police...

**Mme LA MAIRE.-** On est sur le fonds de concours, Monsieur Mellies. Je vous invite à aller voir comme la cité Ambroise Croizat est belle.

**M. Antoine MELLIES.-** Quand ça ne vous dérange pas, Mme Perrier peut intervenir sur la question de l'électricité...

**Mme LA MAIRE.-** Madame Perrier était tout à fait dans le sujet.

**M. Antoine MELLIES.-** Non, ça ne concernait pas l'installation de l'éclairage public uniquement à Ambroise Croizat, cela concernait toute la ville et c'est très bien que l'on puisse discuter de ces questions. Mais ne commencez pas à vouloir me censurer parce que ça vous dérange.

Vous savez que lors des interventions de police et de pompiers, l'extinction nocturne pose de très gros problèmes pour intervenir en sécurité et pour éviter de se faire caillasser, tabasser ou de se faire prendre par surprise par des personnes qui ont décidé de s'en prendre aux forces de l'ordre et aux forces de sécurité en général. La vraie question se pose non seulement pour le quartier Ambroise Croizat, mais pour tous les autres.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Pour le groupe Construisons ensemble, étant donné que la mise en place de l'extinction de l'éclairage public date de trois ans, nous demandons qu'il y ait une réunion pour faire un bilan de l'extinction de l'éclairage public avec les habitants pour voir ce qu'ils en pensent, ce qu'ont produit trois ans d'extinction de l'éclairage public à Givors.

J'aimerais que vous puissiez le faire avec l'ensemble des Givordins, ce serait bienvenu.

**Mme LA MAIRE.-** C'est hors sujet.

Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?

Avec **30 voix pour**

**le conseil municipal approuve le fonds de concours avec le SIGERLy pour l'opération de requalification des installations d'éclairage public sur la cité Ambroise Croizat.**

**N°19**

### **AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT**

**Rapporteur : Mme Yamina KAHOUL**

**Yamina KAHOUL.-** Par la délibération du 4 octobre 2004, la municipalité de Givors a confié à la société Les fils de Mme Géraud l'exploitation sous forme de délégation de service public des marchés forains de la ville.

Par la délibération du 30 janvier 2006 et son avenant signé au 1<sup>er</sup> mars 2006, il a été convenu entre la ville de Givors et le délégataire, société Les fils de Mme Géraud, de prolonger la délégation de service public de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Par un nouvel avenant, il est proposé de prolonger la présente délégation de service public de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2019.

Trois objectifs expliquent cette prolongation :

- laisser le temps à la ville de Givors et à tous les acteurs locaux concernés de préciser le plus finement possible les besoins puis les actions à mettre en œuvre pour renforcer la qualité et l'attractivité de nos marchés forains,
- garantir le bon déroulement de la procédure de renouvellement de la DSP en laissant le temps à la ville d'améliorer le dispositif contractuel et de procéder à toutes les négociations requises en cours de passation,
- préserver la continuité du service public en évitant tout vide juridique et dysfonctionnement technique majeur entre la fin de la présente délégation et la passation de la nouvelle.

Par ces motifs et conformément à l'article 36 du décret du 1<sup>er</sup> février 2016 n°2016-86, il est convenu de prolonger la présente délégation de service public de six mois jusqu'au 30 juin 2019.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Après le constat catastrophique des résultats obtenus par le délégataire la société Les fils de Mme Géraud que nous dénonçons depuis 10 ans, sachant que vous déjà prolongé le contrat qui nous lie en 2006 malgré les aléas sur leurs étonnants montants sur le rapport d'activité, je ne peux que m'étonner que vous repassiez un avenant de prolongation de six mois.

Je ne comprends pas pourquoi vous n'optez pas plutôt pour une étude de choix de délégation avant ou pas d'ailleurs, vous auriez pu en assurer vous-même la gestion. Vous saviez que le contrat s'arrêterait fin décembre 2018, on parle de la décadence du marché depuis des années et il vous faut encore six mois pour y réfléchir. Le marché forain comme le commerce de

proximité n'est décidément pas votre priorité, c'est pourtant tout ce qu'il reste dans cette ville pour créer un tissu social de partage et une chance d'attirer des consommateurs extérieurs.

Pour le coup, votre méconnaissance du commerce m'inquiète sur le choix que vous allez faire pour le prochain délégataire parce qu'on voit dans la deuxième délibération concernant les marchés que c'est le choix que vous avez fait : confier la gestion des marchés forains à un délégataire, cette activité ne correspondant pas à notre compétence en la matière, j'espère à des sociétés plus sérieuses que Les fils de Mme Géraud, encore faut-il que vous preniez conscience que la réussite des marchés comme des commerces de proximité dépend de la mixité sociale, de la résolution des problèmes de stationnement, en clair de la politique de la ville en général et de la réelle volonté de ramener une vie dans le centre-ville.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Il me semble que vous aviez largement le temps de préparer le changement et ma question est simple : comment se fait-il que vous demandiez une prolongation de six mois sachant que ça fait 14 ans que Les fils de Mme Géraud exploitent le marché ? J'ai l'impression que cette délibération se fout ni plus ni moins de notre [gu...].

Comment se fait-il qu'on ait 14 ans d'exploitation et qu'on les proroge de six mois ? Quel sens voulez-vous donner à cette délibération ? Elle n'a aucun sens. C'est votre responsabilité ; au-delà des frères Géraud, pourquoi ne vous êtes-vous pas mis au travail pour préparer le changement en temps et en heure de la DSP ?

J'ai l'impression qu'on se fout de moi avec cette délibération.

**M. Antoine MELLIES.-** Mon intervention va concerner les deux délibérations donc elle sera un peu plus longue.

Je sens que je vais faire pousser des cris d'orfraie sur ces deux délibérations. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit sur la prolongation de cette DSP, mais sur le fait qu'au fond on a déjà choisi la DSP contre la régie, on a maquillé cela avec une soi-disant commission de service public où j'avais beau dire ce que je voulais, avancer tel ou tel argument, cause toujours tu m'intéresses, on a déjà choisi la DSP. Et alors, je croyais qu'au moins on allait me dire qu'on a choisi la DSP pour le marché forain sous prétexte qu'un rapport sérieux nous dit qu'il faut prendre la DSP, rapport qui a pesé les points positifs et les points négatifs de la DSP et de la régie et qui penche pour la DSP. Or, je suis désolé, j'ai lu et relu ce rapport et il n'y a pas de conclusion disant qu'il faut absolument opter pour la délégation de service public plutôt que pour la régie.

Je considère que vous êtes déjà passés à une étape alors qu'à mon avis il n'y a pas eu de réflexion sérieuse sur l'opportunité de réintégrer la gestion de ce marché forain en régie directe. Je ne suis pas un fan des régies directes, je ne suis pas hostile par principe aux DSP, mais quand on voit dans ce rapport que vous n'avez pas joué votre rôle pour contrôler le délégataire dans la mesure où il n'a pas rempli toutes ses missions et parce que vous n'avez pas exigé un cahier des charges avec un contenu suffisamment substantiel pour permettre de redynamiser ce marché forain, c'est trop facile de dire après aux Givordins et aux conseillers municipaux, ce n'est pas nous, c'est le délégataire. Au moins, avec la régie directe vous étiez obligés d'assumer votre responsabilité de majorité municipale avec une politique dédiée. S'il y avait eu des carences et des problèmes, vous auriez été obligés d'assumer votre responsabilité première.

Plusieurs choses sont relevées dans ce rapport et font état d'une baisse chronique des recettes sur l'ensemble des marchés forains, d'un risque d'offre commerciale qui n'est plus alimentaire et qui n'est plus issue des producteurs locaux, d'un différentiel hallucinant entre le nombre de producteurs locaux présents sur les marchés de Givors et le nombre potentiel de producteurs qui produisent aux alentours de Givors. Il faut rappeler que si on se bat contre la

A45, c'est aussi pour préserver l'agriculture de proximité, encore faudrait-il qu'on puisse la faire venir à Givors pour qu'elle fasse de la vente directe.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais le rapport que vous avez vous-même commandé, à savoir qu'il y a très peu de producteurs locaux par rapport au potentiel de la région. Le rapport rappelle également que le rapport envoyé par le délégataire et communiqué au conseil municipal est trop succinct, ne permet pas d'apprécier la gestion réelle du marché forain par la société Géraud et fils.

J'oubliais, et j'imagine que je vais avoir le cri de certaines vierges effarouchées, sauf que ce n'est pas Antoine Mellies qui le dit, mais le rapporteur et j'aimerais savoir ce que vous pensez, Madame la Maire, je cite concernant le marché du centre-ville : « l'organisation des emplacements se fait par rapport aux produits traditionnels français » il sous-entend que les produits traditionnels français sont sur la place Camille Vallin « et des produits exotiques sur la place Jean Jaurès ». J'aimerais savoir ce qu'il entend par *produits exotiques* et si vous approuvez la phrase de ce rapport.

« Au-delà des problématiques communautaires d'un point de vue du linéaire marchand, ces deux places ne communiquent pas bien, de nombreux camions sur la place nuisent à la lisibilité des forains. Il existe une sectorisation communautariste ». Et sur le marché des Vernes, je cite le rapport : « sur-représentation du prêt-à-porter communautaire. ».

Quand on dit qu'il faut redynamiser le marché, il y a évidemment l'aspect gestion du marché en tant que tel : les forains, l'exigence en matière d'hygiène, de programmation de linéaire marchand. Le rapport dit qu'il faut baisser la part dédiée au non-alimentaire parce que sinon ça va l'emporter sur l'alimentaire et on aura un marché qui va réellement se dégrader et tout d'un coup plus personne ne viendra. Ce travail à faire est énoncé très clairement. Et il y a l'environnement. Quand sur le marché du dimanche matin un forain veut boire l'apéro, un café, un thé, qu'il n'a pas beaucoup de temps parce qu'il doit surveiller son stand, où va-t-il ? Quand il est adhérent, il va à la société Educativa au début de la rue Joseph Faure, sinon s'il pousse plus loin et qu'il a le temps, il va à la société portugaise.

**Mme LA MAIRE.**- Il va boire un café. Il faut faire attention avec l'alcool quand on conduit ; vous êtes en train de nous parler d'apéritif.

**M. Antoine MELLIES.**- Vous rendez-vous compte de ce que vous dites ?

**Mme LA MAIRE.**- Vous parlez d'apéro alors que ce sont des forains qui vont conduire.

**M. Antoine MELLIES.**- Quelle honte ! Vous ne connaissez pas la question des taux d'alcoolémie, on a le droit de prendre une bière tout en étant dans les clous avant de reprendre la route.

Ce que vous dites, Madame la Maire, est inacceptable. Il n'y a pas que les forains, il y a aussi les personnes qui vont sur le marché qui ont peut-être envie de boire un verre. J'essaye d'être constructif, je vous dis qu'il y a un problème au niveau de l'offre pour boire un verre, des personnes sont contraintes d'aller plus loin alors qu'on a une place avec des terrasses. Il pourrait y avoir une buvette, un café qui servirait de l'alcool aux Givordins qui souhaitent en consommer. Voilà l'un des problèmes qui fait que pour renforcer l'attractivité de ce marché, il faut aussi renforcer l'environnement autour de ce marché forain.

**Mme LA MAIRE.**- Installez un bar ! On a des surfaces commerciales libres.

**M. Antoine MELLIES.**- Cela vous fait rire, mais cela pose un véritable problème non pas parce qu'il n'y a que ça, mais c'est un effet. Il y a un faisceau qui fait que des personnes n'ont plus envie de venir parce qu'elles ne peuvent pas s'arrêter boire un verre de pastis ou de bière.

Et il y a la question de la mobilité. Nous sommes face à des grandes surfaces qui font de la livraison à domicile. On peut commander sur internet avec des facilités d'accès, or le marché forain du centre-ville est très difficile d'accès en matière de stationnement. Par conséquent, il n'y aura pas de renforcement de l'attractivité si on ne travaille pas sur la mobilité de proximité. On ne peut pas se contenter de l'offre proposée par le Sytral actuellement le dimanche matin pour arriver au marché de Givors. La topologie, la géographie de Givors fait qu'elle a besoin de navettes de proximité entre les hauts de Givors, le plateau de Montrond, des quartiers plus reculés afin d'amener cette population sur le centre-ville de Givors.

Enfin, pour les personnes qui ont des problèmes de mobilité, je suis désolé, mais ça doit être intégré dans la réflexion sur la délégation de service public, j'en ai parlé quand la commission était présidée par Mme Gassa. Il faut être en capacité d'offrir un système de service à domicile qui permettrait aux personnes à mobilité réduite qui ont des difficultés pour se déplacer de venir consommer et d'être livrées. Après, tout un tas de questions se posent en matière de faisabilité, de financement, mais cela doit faire partie des négociations si demain vous actez le principe de la délégation de service public.

Voilà tout un tas de choses qui participent de l'amélioration de l'attractivité du marché forain ou de la détérioration de son attractivité. Toutes les questions que j'ai évoquées, je vous invite à les prendre au sérieux et à ne pas les traiter avec dédain ou ironie parce qu'elles sont réellement ressenties par beaucoup de Givordins.

**Mme LA MAIRE.-** On vous laisse à vos préjugés. On est libre ou non de les partager.

**Mme Solange FORNENGO.-** Je suis surprise par cette demande de prolongation de la délégation de service public. Après tout, je ne fais plus partie de cette majorité depuis septembre 2017, mais pendant tout le mandat voire une partie du mandat précédent on n'avait qu'un souci, se débarrasser de la société Géraud dont nous étions profondément mécontents, actant de nombreuses fois la dégradation du marché, le glissement tant du point de vue des exposants que de ceux de la fréquentation de la population vers un manque de mixité qui nous inquiétait beaucoup.

J'aimerais bien que l'on nous fournisse des explications pour savoir pourquoi on a besoin de ce temps supplémentaire alors qu'on a des responsables au fonctionnement du commerce, à l'économie tant d'un point de vue de services que d'élus. Je me suis demandé pourquoi ce marché était sous la responsabilité de M. Soulier, adjoint en son temps à la sécurité alors qu'il est évident que le marché a un lien avec le commerce et l'économie.

Je n'irai pas au-delà pour savoir si le choix de la gestion est dans la délégation ou pas, en tout cas il est prouvé qu'avec la précédente délégation, ce n'était pas ça. Pour quelles raisons n'avons-nous pas pu contrôler comme nous aurions dû ? Et surtout pourquoi n'avons-nous pas pu rompre avant puisque nous n'étions pas contents ? C'est fort de café, on n'est pas content et on propose à la société Géraud de prolonger. C'est ubuesque.

D'après ce que j'ai pu lire des différents documents que nous avons en main, on place beaucoup d'espoir dans le futur délégataire sur le devenir d'une halle, sur l'animation, le lien avec les commerces sédentaires, je suppose que la délégation va être prise en charge par l'économie du commerce pour que les choses aient un peu plus de logique. Et on place aussi beaucoup d'espoir dans ce futur cahier des charges. Quand pourrons-nous avoir une petite idée du contenu de ce cahier ?

Beaucoup de questions se posent : faut-il maintenir le marché ? La ville est fermée, on ne peut plus accéder en centre-ville donc on ne peut pas continuer comme ça. D'autres villes savent faire, il y a des activités, des marchés, des kermesses, des foires, des vogues et pour autant, ce n'est pas fermé, on circule. Chez nous, on ne sait pas circuler autour de tout cela. Si on n'a

pas un cahier des charges ni les moyens de contrôle à la hauteur, si on n'a pas les moyens de mettre fin à la délégation si ça ne va pas dans le bon sens, on repart comme en l'an 40 !

Je me suis beaucoup interrogée aussi sur la commission du 13 juin 2018 sur la délégation de service public et sa composition - élus présents : Mme Gassa, M. Bazin, M. Semari, M. Soulier, M. Mellies – excusés : M. Verdu et M. Bouty - présence de M. Charmion, M. Dridi, direction économique et politique de la ville, direction des affaires juridiques et des associations. Cela m'a surpris de trouver comme représentant des associations le Mouvement de la paix et le Cercle du livre progressiste. Que viennent faire ces associations sur cette question ? Ces associations sont-elles vraiment opérantes pour se prononcer sur le marché ?

**Mme LA MAIRE.-** Ce sont des consommateurs

**Mme Solange FORNENGO.-** Oui, mais il y en a d'autres dans ce domaine. Avouez que c'est quand même un peu restrictif, là aussi il faudrait veiller à assurer la diversité.

Pourquoi autant de retard et à quand un minimum de contenu porté à notre connaissance concernant le futur cahier des charges ?

**M. Hocine HAOUES.-** Je reviens sur la réalité économique, Madame Palandre et Monsieur Mellies, vous avez l'air d'être étonnés de l'offre du marché de Givors, mais les commerçants ne sont pas fous, ils s'installent là où ils peuvent vendre.

J'en ai une petite expérience, j'ai travaillé sur les marchés et j'ai de la famille qui travaille sur les marchés. À Givors, c'est vrai que c'est un peu plus amplifié que sur Vienne, Rive de Gier, Saint Rambert d'Albon ou Vénissieux, mais tous les marchés alentours subissent une dégradation de leur fréquentation.

Les commerçants viennent avec les articles qu'ils vont vendre, après chacun peut interpréter mixité sociale ou que sais-je. Vous parlez Monsieur Mellies de communautarisme...

**Mme Solange FORNENGO.-** Il faut de la mixité sociale.

**M. Hocine HAOUES.-** C'est facile de le dire comme ça, vous croyez que j'ai la mixité sociale dans ma poche ?

C'est tout un historique de la ville, que M. Mellies ignore. Vous savez combien il y avait de débits de boisson sur Givors ? Les gens ont décidé de fermer leur boutique pour faire plaisir à M. Haoues qui siège au conseil municipal de la ville de Givors ? Mais non, parce qu'effectivement il y a une baisse de la consommation. Qu'il n'y ait pas assez de débits de boisson de Givors, c'est votre point de vue, mais les commerçants ouvrent le commerce qui fonctionne. Je n'ai jamais empêché qui que ce soit de s'installer à Givors, s'il y a une charcuterie ou tout ce que vous voulez, je suis preneur mais les commerçants s'installent où ils vont s'en sortir.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Comment Les fils de Mme Géraud peuvent-ils être d'accord pour repartir six mois avec vous sachant que vous allez les *balancer* dans six mois ? À leur place, je vous lâche, je vous laisse vous débrouiller avec votre marché. Si vous ne voulez pas me reprendre dans six mois, je pars.

Quelque chose me gêne, que se passe-t-il avec la société Les fils de Mme Géraud pour qu'ils restent six mois de plus ?

**Mme LA MAIRE.-** Il n'y a rien de spécial, on leur a posé la question par écrit et ils nous ont répondu par écrit, voilà tout.

**M. Antoine MELLIES.-** Il y a un argument que je ne supporte pas, celui de dire que le marché est en baisse ; personne ne conteste, Monsieur Houes, qu'il y a un phénomène global de

baisse de fréquentation du marché forain. Quand j'interviens, je pars du principe qu'évidemment il y a un sujet qui ne dépend pas de la ville de Givors.

Le problème du développement économique de la ville de Givors, la question du chômage, la désindustrialisation jouent, mais on ne peut pas non plus dire qu'on va attendre que ça se passe pour que le marché ressuscite. Des signaux permettraient d'améliorer l'attractivité et d'autres signaux permettent de penser que ça pourrait terriblement se dégrader et notamment pour deux raisons. Je parle de choses concrètes, vous mélangez le linéaire marchand alimentaire et le non-alimentaire, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport, et cela pose un problème. Quand sur l'entrée de marché vous n'avez pas d'alimentaire, mais des babioles, cela pose un problème de lisibilité du marché. Et quand on dit que les voitures des forains sont sur la place, quand on met des forains éloignés des autres ou isolés, cela pose un problème.

Comment le marché de Givors peut-il être concurrentiel alors qu'on va avoir un marché de producteurs à Mornant ? Je veux bien, vous dites qu'une population de Givors n'a pas les moyens, c'est la réalité et il faut que le marché soit pour tout le monde, mais il y a aussi une population qui a les moyens. Il n'y a pas de marché à Vienne ou ailleurs le dimanche et des gens qui ne sont pas de Givors vont au marché de Givors. On va avoir un marché de producteurs à Mornant le dimanche et sur le marché de Mornant le vendredi, il m'est déjà arrivé lors d'opérations de tractage de voir des gens de Givors alors qu'il y a un marché à Givors.

Il y a de réelles inquiétudes si on ne muscle pas sérieusement l'attractivité du marché forain et pour le muscler, on ne peut pas se permettre dans les deux prochaines années de laisser un nouveau délégataire, il faut que la municipalité prenne à bras-le-corps le sujet, sachant qu'on ne peut pas s'abriter derrière la masse salariale parce que ce n'est pas quelque chose qui fera exploser les dépenses de personnels de la ville de Givors.

**Mme LA MAIRE.-** Il faut des compétences quand même.

**M. Antoine MELLIES.-** A la limite, vous nous diriez qu'on prolonge le temps de recruter les compétences pour reprendre en régie, je vote votre prolongation. Mais j'ai encore l'impression qu'on va finir avec un cahier des charges au rabais, avec un truc pour amuser la galerie, on ne va pas contrôler et le marché forain va lentement mais sûrement se dégrader.

**Mme Solange FORNENGO.-** Les causes de la situation d'échec du marché du centre-ville de Givors sont profondes, raison pour laquelle je demande le cahier des charges. Cela montrera comment on essaye d'avancer. Et, Monsieur Haoues, si on avait déjà les réponses, on ne serait pas dans cette situation et il n'y aurait pas ce délai supplémentaire demandé par la ville pour essayer d'acter la situation.

**M. Alain PELOSATO.-** J'ai entendu Mme Fornengo dire que le Cercle du livre progressiste faisait partie de la commission de délégation de service public. Le Cercle du livre progressiste, c'est l'association qui est propriétaire du siège du parti communiste au 49 rue Joseph Faure, c'est une association entièrement réservée aux Communistes, qui défend constamment les intérêts des Communistes et qui a été créée exprès pour cela.

**Mme LA MAIRE.-** Dont vous faisiez partie.

**M. Alain PELOSATO.-** Dont je faisais partie, mais il y a longtemps que je n'en fais plus partie alors que vous, vous en faites toujours partie, comme vous faites partie de la commission du CIDFF.

En entendant cela, les bras m'en tombent. Ce sont des représentants du parti Communiste, il est interdit par la législation que les partis politiques soient représentés dans une commission

de délégation de service public. Il faudrait que vous preniez au sérieux cette question avant que la justice s'en mêle.

**M. Jonathan LONOCE.-** Je vais répondre à M. Mellies concernant la désertification de certains petits producteurs. J'ai toujours plaisir à voir la famille Desgranges venir vendre ses fromages, je vois aussi des producteurs de Mornant venir. Ouvrez les yeux.

**Mme LA MAIRE.-** Il y a pas mal de producteurs du coin, en effet.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Nous avons une association citoyenne et je parle sous couvert du président. Notre association Construisons ensemble serait prête à participer et à travailler sur ces questions de marché.

*Sortie de Mme Fornengo / Présents : 24 - Procurations : 5*

**Mme Yamina KAHOUL.-** Je vous précise que je reprends les marchés. J'ai fait un tour sur le marché de Givors et nous allons travailler avec le service économique et le futur délégataire sur la manière de rendre ce marché plus attractif.

**Mme LA MAIRE.-** On prolonge de six mois parce que la procédure est très longue, très lourde et on pensait prolonger le contrat de la société Géraud pour ne pas risquer une interruption de marché vis-à-vis des administrés.

Quant au cahier des charges, c'est dommage Mme Fornengo est sortie, mais dans le rapport de présentation vous avez les grandes lignes qu'on va travailler plus précisément pour ce cahier des charges.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Avec 22 voix pour, 5 voix contre**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO,  
Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration,  
M. Antoine MELLIES)

**Et 2 abstentions**

(Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA)

**le conseil municipal approuve l'avenant n°3 au contrat de DSP des marchés communaux d'approvisionnement**

*Retour de Mme Fornengo / Présents : 25 - Procurations : 5*

**N°20**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX –  
APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – LANCEMENT  
DE LA PROCEDURE**

**Rapporteur : Mme Yamina KAHOUL**

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ?

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Non, je n'ai pas parlé sur la délibération n°20.

**Mme LA MAIRE.-** Non, s'il vous plaît, vous avez assez parlé.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je n'ai qu'une question : combien a coûté l'audit qui nous a été présenté avec les documents en annexe ?

**Mme LA MAIRE.-** Je n'ai pas la réponse exacte ce soir, nous vous la fournirons demain.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Non, pas demain. C'est important, on est en séance. Demandez à vos services qui sont derrière d'aller la chercher. Vous nous présentez une délibération...

**Mme LA MAIRE.-** Vous auriez dû venir en commission.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je travaille, Madame, et je me suis excusé.

Je demande simplement de me dire combien a coûté cet audit. Je vais vous dire mon sentiment : le document qui nous a été présenté, au-delà de la présentation qu'en a faite M. Mellies ou sa démonstration *vaseuse*, excusez-moi du terme, un étudiant de deuxième année l'aurait fait en un mois.

Vous avez l'obligation de nous dire combien a coûté cet audit aux Givordins à ce conseil municipal. Vous êtes en mesure de le savoir, vous n'avez qu'à demander à vos services. Et vous donnez le chiffre en séance et non pas demain ou après-demain par un courrier.

**Mme LA MAIRE.-** Vous n'aviez qu'à le demander avant.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je le demande en séance, c'est la seule instance légale.

**Mme LA MAIRE.-** C'est une fourchette entre 10 et 15 000 € et demain vous aurez le chiffre exact.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Madame Charnay, vous êtes dans le vrai ?

**Mme LA MAIRE.-** Je n'en sais rien. Puisque vous voulez que je vous donne un chiffre, je vous donne un chiffre.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Madame la Maire, vous êtes ridicule.

**Mme LA MAIRE.-** Yamina Kahoul me dit 20 000 €.

Demain, on vous enverra le chiffre exact et ce que cela comporte exactement parce qu'il n'y a pas que l'audit, il y a aussi l'aide à la DSP et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?

**Avec 22 voix pour, 4 voix contre**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO,  
Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA)

**Et 4 refus de vote**

(Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration,  
M. Antoine MELLIES, Mme Solange FORNENGO)

**le conseil municipal approuve le principe de lancement de la procédure pour la DSP  
des marchés forains communaux**

N°21

**ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) « MAISON  
METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI »**

**Rapporteur : Mme Cécile BRACCO**

**Mme Cécile BRACCO.-** L'objet de cette délibération est l'approbation d'un avenant du GIP, groupement d'intérêt public, qui s'appelait Maison de l'emploi et de la formation de Lyon pour le faire évoluer en une autre offre de GIP Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Cette approbation de l'avenant permet à la ville de Givors d'adhérer à cette nouvelle structure métropolitaine.

Pour rappel, la prise de compétence des politiques d'insertion par la Métropole l'a amenée à créer une structure pour la mettre en œuvre dans le cadre de son programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, avec l'objectif primordial de coordonner l'ensemble des partenaires de l'insertion sur les territoires métropolitains.

La Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi aura pour objet de participer notamment aux dispositifs et actions d'insertion et de l'emploi sur le territoire de compétence de la Métropole de Lyon avec deux objectifs majeurs : renforcer l'action des entreprises en faveur de l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés et notamment les bénéficiaires du RSA, mais pas uniquement, et coordonner les acteurs du territoire.

Cela s'inscrit dans le pacte territorial pour l'insertion et l'emploi qui formalisera les objectifs et engagements de l'ensemble des partenaires.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'intégration de la commune de Givors en qualité de membre constitutif à sa demande au sein du GIP, d'approuver l'avenant n°4 à la convention constitutive de ce même GIP et d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°4 à la convention constitutive du groupe GIP et à inscrire au budget communal en section de fonctionnement la cotisation annuelle de ce GIP d'un montant de 150 €.

**Mme Laurence PERRIER.-** Je déplore en préambule la forme rébarbative du texte de cette délibération. Les élus en charge devraient exiger de nos brillants technocrates une forme accessible à tous.

Sur le fond, il s'agit de remettre de l'ordre, de coordonner, fédérer et partager au plan métropolitain tout ce qui concerne la formation et l'insertion. Nous observons qu'il y en a bien besoin, nous approuvons donc l'objectif.

Pour ce faire, on nous dit qu'il faut passer par une nouvelle structure, un groupement d'intérêt public spécifique dénommé Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi. À première vue, au niveau de sa gouvernance, il semble que ce soit une belle usine à gaz. Concernant la répartition des acteurs dans ce GIP, comment ne pas observer et déplorer le poids prépondérant de Lyon ? La ville de Lyon pèse à elle seule 12 % des voix et la Métropole où le Lyonnais restent dominant pèse 48 % des voix. Il ne reste que 12 % pour la voix des communes adhérentes dont 0,44 % pour Givors. Il faut découper en morceau le représentant de Givors, représentant sur lequel nous comptons par ailleurs pour booster au sein de cette instance l'économie sociale et solidaire !

Par ailleurs, nous lisons dans l'un des paragraphes que pour le déploiement de ces actions, la structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi installera une équipe de professionnels déployés géographiquement à l'échelle des conférences territoriales des maires. Sauf erreur, cela signifie que l'action de ce GIP Métropolitain va être réorganisée en fonction des bassins de vie, à savoir des secteurs identifiés dans la Métropole dont le bassin Lônes et Coteaux du Rhône pour ce qui concerne Givors. Ceci implique logiquement que Givors quitte Uni Est pour adhérer au Sud-Ouest Lyonnais pour se mettre en conformité avec la présente délibération et pour être cohérent avec la ville de Grigny qui est sur le même bassin Lônes et Coteaux du Rhône et qui a acté la démarche d'adhésion à SOL. Vous avouerez que ce serait dommage qu'une concurrence s'installe entre les deux PLIE sur un sujet aussi majeur que l'emploi et l'insertion. Que vous le vouliez ou non, il faudra travailler ensemble dans deux structures différentes et cela risque d'être compliqué.

J'aimerais savoir si ce changement est prévu et si oui, à quelle date ?

**M. Alain PELOSATO.-** Je vais faire une courte intervention dans la même ligne que Mme Perrier. Une fois de plus, la Métropole montre son goût pour les inextricables constitutions d'organismes d'une complexité telle que personne ne pourra y retrouver ses

petits. Pire, pour simplifier, nous dit-on, on nous propose d'intégrer un organisme de la ville de Lyon, une autre commune, Maison de l'emploi et de la formation de Lyon. C'est le comble, il ne s'agit même plus de la Métropole mais carrément de la ville de Lyon.

Comment peut-on accepter que les intérêts des Givordins soient laissés à la garde d'une autre commune ? Je n'entre pas plus dans le détail de cette nouvelle usine à gaz métropolitaine, ce serait bien trop long de commenter les trois pages de cette lourde délibération. Tout simplement, nous voterons contre ce *bradage* de la souveraineté de la commune.

**M. Antoine MELLIES.**- Le problème à travers cette délibération, c'est la question de la position de Givors dans la Métropole de Lyon qui doit être discutée.

Quid du travail en synergie avec Vienne Agglo, la Copamo et tout ce qui entoure Givors ? Le bassin économique et le bassin de Givors, ce n'est pas Lyon, c'est Vienne, la vallée du Gier, le plateau de Mornant, Chasse sur Rhône, des structures vont se télescoper. Et surtout, on constate tout simplement à travers cette délibération que plus le temps passe, plus il y a des inconvénients à ce que Givors soit membre de la Métropole de Lyon par rapport aux soi-disant effets positifs qui pouvaient peut-être se justifier en 2007-2008 quand il fallait financer des gros investissements que la ville de Givors n'était pas capable de financer parce que l'endettement était élevé. Ou en tout cas, tout en faisant partie de la Métropole, à ce qu'elle continue à abandonner des compétences pour une Métropole qui ne servira pas ses intérêts. On est en queue de comète et on a plus intérêt à parler de nos voisins qui eux ne font pas partie de la Métropole de Lyon et je crois qu'ils n'ont pas du tout envie d'en faire partie.

**Mme Cécile BRACCO.**- Je conviens que la rédaction de la délibération est assez obtus. C'est la Métropole qui l'a rédigée, toutes les communes valident sous cette forme, on ne peut pas la remanier.

Quant au travail qui sera fait au niveau de la gouvernance, tout va être mis en œuvre pour garder le personnel, les prérogatives liées à la population de Givors et des environs, notamment s'occuper des personnes qui perçoivent le RSA, mais pas seulement comme c'est le cas actuellement. Ce sera suivi de près par l'élu concerné et ses équipes.

Au niveau des structures, elles vont évoluer différemment au sein du nouveau schéma et de la nouvelle structure qui va se mettre en place.

**Mme Violaine BADIN.**- Je vous donne quelques éléments de contexte pour rappeler que la Métropole est chef de file Insertion, on est donc dans la compétence de la Métropole. En 2017, elle a pris la gestion des fonds FSE, Uni-Est, l'association qui porte le PLIE sur notre territoire, a arrêté de percevoir le FSE mais a conservé pour l'année 2018 l'animation du territoire et l'ensemble de la programmation. Les PLIE disparaissent au 31 décembre 2018.

Va se mettre en place la structure métropolitaine, on s'appuie sur le GIP existant parce qu'au niveau législatif c'est plus simple, raison pour laquelle on utilise le GIP la Maison de l'emploi de Lyon pour en faire un nouveau GIP.

En termes de gouvernance, effectivement on peut dire que le poids des villes est peu important, mais on n'en est pas arrivé là par hasard, il y a eu un nombre de réunions très important depuis le début du processus et nous avons milité pour être dans l'ensemble des gouvernances possibles et pour que notre poids soit le plus important possible. Les discussions et négociations ne sont pas terminées avec la Métropole.

Non, on ne va pas rejoindre Sud-Ouest Lyonnais, nous n'avons aucune obligation de nous tourner vers une autre association puisqu'on sera au sein du GIP Métropole de Lyon. Peu importe si notre CTM y est majoritaire, de toute façon ils ne seront plus PLIE, ils vont continuer à avoir des activités, mais pas des PLIE.

J'acquiesce, cette délibération est *imbuvable*, mais c'est une délibération type pour l'ensemble des villes adhérentes à Uni-Est qui souhaitent rejoindre la gouvernance et entrer dans ce GIP. Toutes les communes délibèrent en même temps que nous.

Je suis extrêmement attachée, et c'est le cas de l'ensemble de la majorité, à la proximité. Nous jouons notre rôle d'élus dans cette instance pour dire qu'on veut le plus de proximité possible sur notre territoire.

**M. Antoine MELLIES.**- À chaque fois on nous fait ce discours. Ce même discours avait été tenu à l'époque sur l'adhésion de Givors au Grand Lyon, la transformation du Grand Lyon en Métropole : « ne vous inquiétez pas, la proximité sera préservée », mais vous êtes consciente que c'est un véritable débat.

J'imagine que vous avez fait des réunions de bilan de mandat et il était très intéressant de constater, sur des compétences communales et qui sont devenues métropolitaines, le ressenti des gens. La question de la proximité du service sera un vrai thème de campagne à l'occasion des prochaines élections métropolitaines. Vous dites que la Métropole de Lyon est chef de file, mais j'ai l'impression qu'elle devient chef de file de tout et que Givors va devenir l'équivalent d'une mairie d'arrondissement.

Il faut prendre suffisamment au sérieux les remarques et ne pas uniquement nous répondre que vous siégez donc que la proximité est préservée. Il y a une réalité dans la qualité du service différente quand le service est géré par une commune de proximité et que les gens peuvent accéder au responsable technique, à l'adjoint, à l'élu local et quand c'est à la Métropole, ce n'est plus la même chose et c'est ressenti comme tel par les Givordins.

**Mme Laurence PERRIER.**- Quand vous dites que la Métropole gère le FSE, elle reçoit les fonds pour le compte des autres, ce n'est pas elle qui est autorité de gestion, ce sont des fonds européens du FSE.

**Mme Violaine BADIN.**- Oui.

**Mme Laurence PERRIER.**- J'entends que cela vous paraît cohérent que les villes de Givors et Grigny qui sont sur le même bassin de vie ne travaillent pas ensemble avec les mêmes organismes professionnels.

Ils ont rejoint le bassin de vie identifié par la Métropole Lômes Coteaux du Rhône. J'aimerais que vous m'expliquiez ce que vous entendez par ce paragraphe qui dit que l'équipe des professionnels va être déployée géographiquement et à l'échelle des conférences territoriales des maires, à savoir à l'échelle de ces fameux bassins de vie identifiés. Ils vont être raisonnés, organisés par bassin de vie donc ils vont réfléchir au niveau de Lômes et Côteaux du Rhône et nous, on va être sorti, on va se débrouiller seul.

Pour vous, il n'y a pas de cohérence à travailler ensemble pour avoir les mêmes interlocuteurs, les mêmes objectifs, sur le même bassin de vie, chacun fait son truc dans son coin et ça vous paraît cohérent.

**Mme LA MAIRE.**- Oui. On pourrait aussi donner des exemples de Grigny qui est parti... Grigny et Givors ont travaillé ensemble sur certains points et Grigny est parti.

**Mme Laurence PERRIER.**- Mais pas sur l'emploi, la formation et l'insertion.

La Métropole a quand même 48 % dans ce GIP, plus les 12 % de Lyon, nous, on a 0 voix, ce sont eux qui vont décider. Ils vont donc organiser les choses en fonction de ce découpage. On va faire dans notre coin, autrement, avec on ne sait pas quels moyens, sans cohérence avec la ville de Grigny ni avec la délibération qu'on va voter qui dit le contraire de ce que vous êtes en train de nous dire.

**Mme Solange FORNENGO.-** Je ne comprends pas grand-chose et j'aimerais bien arriver à comprendre mieux. Je vois que le conseil municipal décide l'intégration de la commune donc on pourrait très bien ne pas décider et si on ne décide pas, que pourrions-nous faire d'autres puisqu'*a priori*, il y a possibilité d'autres décisions. Qu'est-ce qui nous conduit à vouloir vraiment prendre cette décision ?

J'essaye de me situer du côté de l'intérêt public, on parle d'insertion, on est dans un même bassin avec Grigny et si je comprends bien, on ne va pas adhérer au même système, ce qui laisse supposer qu'on pourrait adhérer à ce à quoi a adhéré Grigny. Pourquoi ne le faisons-nous pas et pourquoi choisissons-nous ce GIP ?

**Mme Violaine BADIN.-** Pour répondre à la proximité, la Métropole va travailler sous forme d'appel à projet comme c'est déjà le cas pour 2018. On va poursuivre sur des appels à projet pour organiser l'accompagnement des personnes les plus en difficulté sur le territoire.

Pour ces appels à projet, on aura les mêmes opérateurs qui vont intervenir sur le territoire qu'aujourd'hui. Pour moi, sur l'accompagnement des publics il n'y aura pas de changement. Après, on verra les évolutions.

Par ailleurs, Grigny a fait le choix de sortir d'Uni-Est à l'époque où il y avait encore un PLIE porté par Uni-Est. Ils ont fait un choix que je ne partage pas, je pense qu'il fallait qu'ils attendent qu'on ait une stratégie Givors-Grigny et ça n'a pas été leur choix. Cela leur appartient, je respecte leur choix ; ils ont rejoint Sud-Ouest Emploi qui ne va plus porter de PLIE non plus.

L'association Uni-Est porteuse du PLIE a fait le choix de rejoindre la Métropole, nous avons collectivement fait le choix de rejoindre la Métropole. L'action sera à l'échelle de la CTM, mais nous sommes intégrés dans la CTM, nous ne ferons pas les choses à côté. Nous serons dans la CTM, les chargés de relation entreprise sont à l'échelle de la CTM. On aura une personne chargée de la coordination à l'échelle de la CTM qui sera également à Givors et peut-être même positionnée dans la ville vu la taille de la ville et le besoin. La Métropole peut aussi décider que ces équipes sont positionnées dans notre ville.

Depuis 2018, la ville a fait le choix d'avoir un budget Insertion en interne, nous avons aussi déployé nos propres actions, notamment une action en lien avec le CIDFF, centre d'information des femmes avec en particulier une action à destination des femmes.

Je milite sur le besoin de proximité et le fait qu'on ait aujourd'hui des actions de ville avec un budget insertion propre le montre.

**M. Alain PELOSATO.-** D'accord, les agents qui s'occupent de ces questions d'insertion sont toujours en proximité, mais c'est la gouvernance qui nous inquiète.

Mme Fornengo pose la question, il faut qu'on adhère et si on n'adhère pas, qu'est-ce qu'on fait ?

Vous êtes incapables de dire s'il y a une alternative. Vous n'avez pas étudié quelque alternative que ce soit, déjà quand vous vous êtes noyés dans ce Uni-Est énorme, nous avons voté contre. Vous vous êtes noyés dedans, la preuve de par le fait que puisque vous êtes à Uni-Est, on est obligé d'aller à la Métropole.

**Mme Violaine BADIN.-** Pas du tout, il y a un vote en conseil d'administration.

**M. Alain PELOSATO.-** Si on n'est pas obligé, dites-nous ce que l'on peut faire.

Vous ne nous le dites pas, nous sommes pieds et poings liés et on va à l'abattoir. Au niveau de la gouvernance, nous n'avons aucun pouvoir, avec 0,44 % des voix. C'est prendre les Givordins pour des imbéciles.

**Mme Laurence PERRIER.**- Je rebondis sur la question de Mme Fornengo parce que je n'ai toujours pas compris pourquoi c'est mieux de rester avec Uni-Est avec des villes qui n'ont à voir avec notre bassin de vie.

**Mme Vilaine BADIN.**- L'association disparaît.

**Mme LA MAIRE.**- On est dans le GIP. Sud-Ouest va disparaître aussi.

L'essentiel est que les élus continuent à se battre pour que notre territoire ne soit pas délaissé notamment dans le champ de l'insertion.

Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?

**Avec 21 voix pour, 5 voix contre**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO  
(Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration,  
M. Antoine MELLIES)

**3 refus de vote**

(Mme Solange FORNENGO,  
Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA)

**Et 1 non-participation au vote**

(Mme Violaine BADIN)

**le conseil municipal approuve l'adhésion au GIP Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi**

*Sortie de M. Mellies / Présents : 24 - Procurations : 5*

**N°22**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LE SITIV POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE**

**Rapporteur : M. Raymond COMBAZ**

**M. Raymond COMBAZ.**- Il s'agit d'une convention entre la ville de Givors et le SITIV pour la mise en place d'un dispositif de centrale d'achat dans le domaine du numérique. Ce système présente un triple avantage pour la commune au plan juridique, au plan économique et au plan technique, raison pour laquelle je vous invite à donner votre accord pour la mise en place de ce dispositif.

Il y a une petite modification dans le texte de la convention : dans le premier objectif général, troisième paragraphe, dans le texte que vous avez, il est écrit : « la collectivité souhaite bénéficier des conditions techniques et financières en intégrant la centrale d'achat du SITIV » et nous avons modifié comme suit : « la collectivité qui a confié par son adhésion les missions de centrale d'achat numérique financée sur (inaudible) personnalisé au SITIV souhaite désormais bénéficier également de nouvelles conditions techniques et financières telles que décrites ci-dessous ».

Et dans le deuxième rôle des acteurs dans le projet, troisième paragraphe, une précision est apportée : « ...et obtiendra alors la pleine propriété des biens et services acquis ».

C'est une précision que nous n'avons reçue que vendredi du SITIV à la suite de son conseil d'administration.

**Mme LA MAIRE.**- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Avec 29 voix pour**

## le Conseil municipal approuvé la convention avec le SITIV

Retour de M. Mellies / Présents : 25 - Procurations : 5

N°23

### EMPLOIS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES

**Rapporteur : M. Ibrahim OZEL**

**M. Ibrahim OZEL.-** Suite à un accroissement temporaire d'activité, il est demandé au conseil municipal de voter cette délibération pour créer les emplois dont les services ont besoin.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Je ne comprends pas comment on peut avoir un accroissement temporaire d'activité à la commission scolaire quand on vient de décider de repasser à la semaine de 4 jours, avec des horaires plus réguliers et des activités périscolaires moins importantes. Y a-t-il tant de problèmes dans les écoles ?

On sait que nous avons 18 groupes scolaires au lieu d'un maximum de 5 pour les villes de même strate, avec une moyenne du nombre d'enfants bien inférieure par école. 31 emplois, c'est conséquent pour assister les enseignants et en complément des missions accomplies par les ATSEM. Est-ce justement parce que nous avons un trop grand nombre de groupes scolaires, ce qui, par conséquent, vous impose d'embaucher plus de personnel ?

**M. Antoine MELLIES.-** Pouvez-vous nous préciser à quoi correspondent les 10 emplois Protocole événementiel et Animation, s'il vous plaît ?

**Mme LA MAIRE.-** C'est Festiv'été.

**M. Nacer KHOUATRA.-** Une précision concernant les emplois d'ATSEM et de CSM. Les ATSEM, c'est pour 40 classes de maternelles et un certain nombre de contractuels sont reconduits, d'où le nombre d'emplois que vous avez sous les yeux.

Quant aux CSM, ce sont nos correspondants scolaires municipaux, à savoir des emplois de proximité que l'on reconduit même si on repasse à la semaine de 4 jours ; c'était une forte demande des enseignants et des parents d'élèves d'avoir toujours ce service de proximité. Ces emplois sont reconduits pour la rentrée 2018.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?

**Avec 23 voix pour et 7 abstentions**

(Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration,  
M. Antoine MELLIES, Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO  
Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA),

**le Conseil municipal approuve les emplois saisonniers et temporaires**

Nous le ferons savoir aux enseignants !

N°24

### CREATION DE CONTRATS AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

**Rapporteur : Mme Violaine BADIN**

**Mme Violaine BADIN.-** Ce dispositif a remplacé les anciens contrats aidés. Cela repose sur un triptyque emploi, formation, accompagnement. Nous avons déjà eu l'occasion de faire

bénéficier à des demandeurs d'emploi des contrats aidés dans le cadre de ces 8 CAE ou emplois d'avenir. Nous vous proposons de mettre en œuvre ce dispositif dans la ville, notamment pour des fonctions d'agents de propreté, d'agents techniques équipements sportifs, d'agents des espaces verts ou de mécaniciens.

**M. Alain PELOSATO.-** Le gouvernement a annoncé la suppression des emplois aidés ? Mais non, il en existe encore et on migre vers une autre sorte de sous-emploi, les emplois compétences. Il aurait été convenable que vous nous fournissiez un état de ce que sont devenues toutes les personnes qui ont bénéficié de ces emplois aidés que j'appelle sous-emplois, sachant que la commune bat déjà tous les records du nombre d'emplois communaux, soit plus de 70 % des dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement alors que la moyenne de la strate est de 52 %. C'est un sérieux et grave obstacle à l'évolution du budget vers une meilleure justice fiscale.

**Mme Violaine BADIN.-** Effectivement, on pourrait avoir des éléments de bilan, c'est assez simple.

Il faut savoir que ce nouveau dispositif Parcours emploi compétences se caractérise notamment par l'obligation pour l'employeur de mettre en œuvre une formation, un accompagnement, un tutorat par un salarié qui a au moins deux ans d'expérience. On essaie de sécuriser au maximum l'insertion pour qu'ensuite les personnes puissent accéder à un emploi durable.

**Mme LA MAIRE.-** D'ailleurs, nos contrats aidés participaient à des formations et partaient avec une formation qui leur était dispensée.

**M. Alain PELOSATO.-** J'ai noté que vous allez nous envoyer un bilan.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Avec 28 voix pour et 2 abstentions**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO),

**le Conseil municipal approuve la création de contrats aidés dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences**

C'est étonnant, je croyais que pour ce qui concernait le personnel, vous ne participiez plus au vote.

**N°25**

## **TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION**

**Rapporteur : Mme Hélène TAIAR**

**Mme Hélène TAIAR.-**

**- Conservatoire municipal :**

Création d'un poste d'assistant d'enseignement, l'objectif étant d'augmenter de 4 heures le temps d'intervention en milieu scolaire en créant un emploi de cette quotité de temps. Un emploi de 6 heures existe déjà, cela portera donc à 10 heures le temps d'intervention en milieu scolaire.

Le Comité technique du 24 mai a donné un avis à l'unanimité favorable.

- Direction Entretien des bâtiments :

Dans le cadre de l'externalisation progressive de l'entretien des bâtiments communaux, il est proposé de supprimer 2 postes d'adjoints techniques au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et 1 poste d'adjoint technique principal première classe au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ces suppressions suivent les dates de départ en retraite des agents.

Lors du Comité technique du 24 mai, le collège des représentants du personnel a rendu un avis défavorable et le collège des représentants de la collectivité a rendu un avis favorable.

- Direction du secteur de la relation à l'utilisateur et du cadre de vie :

Il est proposé de supprimer le poste de directeur de secteur de la relation à l'utilisateur et du cadre de vie et donc de supprimer le poste d'attaché territorial correspondant.

Le Comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité.

- Police municipale :

La délibération n°27 du conseil municipal du 11 avril 2017 a créé deux nouveaux postes dans le cadre d'emploi des agents de police municipale. Il convient donc de préciser que le recrutement d'un agent se fait sur le grade de brigadier-chef principal au sein du cadre d'emploi des agents de police municipale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver la modification du tableau des effectifs telle qu'indiquée ci-dessus.

**Mme Laurence PERRIER.**- En ce qui me concerne, je m'abstiendrai. Je trouve qu'on a une vision très peu claire de l'évolution et de l'état des effectifs au fur et à mesure.

**Mme LA MAIRE.**- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Avec 26 voix pour et 4 abstentions**

(Mme Laurence PERRIER,  
M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO),

**le Conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs.**

*Sortie de M. Mellies / Présents : 24 -Procurations : 5*

**N°26**

**PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT – RAPPORT D'ACTIVITE 2016 ET 2017**

**Rapporteur : M. Jean-François GAGNEUR**

**M. Jean-François GAGNEUR.**- Il s'agit de la production par le parc du Pilat de son rapport d'activité 2016 et 2017, deux années parce qu'en 2016 l'administration du parc qui n'est pas pléthorique avait à mettre au point et à finaliser la nouvelle charte pour les dix prochaines années de l'existence du parc régional.

Vous pouvez consulter sur le [www.parc-régional-pilat.fr](http://www.parc-régional-pilat.fr) les deux rapports.

**Mme LA MAIRE.**- Nous prenons acte.

**Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2016 et 2017 du parc naturel régional du Pilat**

Sortie de M. Lonoce / Présents : 23 - Procurations : 5

N°27

### CONVENTION DE SENTIERS EN BOUCLE ENRE LE PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT ET LA COMMUNE DE GIVORS

**Rapporteur : M. Jean-François GAGNEUR**

**M. Jean-François GAGNEUR.**- Il s'agit de la reconduction d'une répartition des tâches entre le parc et la commune de Givors pour le traçage des sentiers balisés et des circuits en boucle qui existent déjà et dont il faut prolonger l'entretien et le balisage. C'est la commune qui s'en charge et le directeur des espaces verts de la mairie de Givors sera à la tête de l'équipe qui aura cette mission.

Nous renouvelons le contrat pour cinq ans.

**Mme LA MAIRE.**- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Avec **28 voix pour**

**le Conseil municipal approuve la convention précitée.**

*Retour de MM. Lonoce et Mellies et sortie de M. Gagneur avec la procuration de Mme Jannot.*

*Présents : 24 - procurations : 4*

N°28

### CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET L'ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE AUX DISPOSITIFS DE MUSIQUE EN TEMPS SCOLAIRES

**Rapporteur : Mme Brigitte CHECCHINI**

**Mme Brigitte CHECCHINI.**- La démocratisation de l'accès à la musique constitue un des axes forts de la politique culturelle municipale depuis plusieurs mandats.

Cette volonté s'est traduite notamment par la mise en place de dispositifs spécifiques en temps scolaire. Ces dispositifs font appel à des professeurs d'enseignement artistique et sont conduits en partenariat avec l'Éducation Nationale. Ils sont construits en lien avec les équipes éducatives et font partie de chaque projet d'école. Ils représentent un investissement de la collectivité en faveur de la réussite éducative.

Au regard de ces enjeux partagés, l'Éducation Nationale souhaite formaliser les engagements réciproques de la Ville et de l'État, les responsabilités ainsi que les objectifs, organisation, moyens matériels, humains et financiers via les quatre conventions ci-après.

- Convention pour l'organisation de la classe à horaires aménagés à l'école élémentaire Jean Jaurès ;
- Convention Ville de Givors et Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône ;
- Convention pour l'organisation d'une classe orchestre à l'école élémentaire Louise Michel ;
- Convention pour l'organisation d'une classe à option musique à l'école élémentaire Joliot Curie.

Ces conventions constituent désormais le cadre général de mise en œuvre de ces dispositifs de partenariat entre la Ville et l'Éducation Nationale.

Il est proposé que le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer les présentes conventions.

**Mme LA MAIRE.-** C'est une convention très importante pour les élèves et les enfants de Givors.

**Mme Solange FORNENGO.-** Nous mettons à disposition beaucoup d'intervenants de nos équipements culturels et c'est notamment beaucoup axé sur la musique. Tout cela a un coût et demande des moyens importants. On aurait peut-être pu dans ces conventions chiffrer quelque chose ou mettre jusqu'où la ville entend aller.

Je les ai soigneusement étudiées et si je prends la convention d'organisation d'activité dans les écoles primaires impliquant les musiciens intervenants, on peut dire que jusque-là ce n'était pas écrit, mais quand on lit : « chaque année les équipes des écoles formulent une demande d'intervention musicale auprès du Conservatoire et de l'Inspecteur de l'Education Nationale en prenant en compte l'offre des différentes structures culturelles de la Ville. Ces demandes peuvent prendre deux formes... » et quand je lis le projet : « nécessairement inscrit dans le projet global de l'école », pourquoi n'est-ce pas inscrit dans nos projets à l'éducation artistique, culturelle ?

« Le projet musical doit être rédigé de manière précise selon les modèles fournis, il doit être validé pédagogiquement par l'EN pour être retenu et ensuite examiné par une commission composée de l'inspecteur de l'EN, du conseiller pédagogique en éducation musicale et du recteur du conservatoire ou son représentant ». On trouve une personne du côté culturel.

« Tout projet validé par la commission reçoit une dotation-horaire du conservatoire pouvant aller jusqu'à une heure par semaine ou des interventions musiques. Cette dotation attachée au projet validé ne peut être élargie à d'autres classes non-concernées... ». Bref, je regrette que quelque part il n'y ait pas le terme de projet culturel ou de projet à l'éducation artistique et à la culture portée par nos équipes. On sent bien que c'est très structuré du côté de l'Éducation Nationale pour l'une des conventions, mais qu'en ce qui concerne les activités dans les écoles primaires, c'est moins structuré du côté culturel.

On a beaucoup travaillé sur la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle et j'aimerais savoir où nous en sommes de ce parcours.

**Mme LA MAIRE.-** Ce parcours culturel est toujours en cours.

**Mme Solange FORNENGO.-** Il avait eu énormément de mal à être formalisé et s'il l'est, il faut le porter à notre connaissance. Le parcours culturel et artistique, ce n'est pas simplement d'avoir des actions d'éducation artistique ou culturelle dans nos équipements, le terme Parcours indique bien ce qu'il veut dire.

**Mme Brigitte CHECCHINI.-** Pour les CHAM, il y a quatre enseignants avec 5 heures 30 hebdomadaires d'enseignement pour deux classes de CM1 et CM2.

Pour la classe à option musique, il y a trois enseignants avec 3 heures 15 d'enseignement par semaine pour deux classes de CM1 et CM2.

Pour l'orchestre à l'école, cinq enseignants pour 1 heure 30 d'enseignement par semaine.

Quant aux intervenants musiques en milieu scolaire, deux enseignants, 26 heures par semaine d'enseignement pour toutes les écoles maternelles et élémentaires.

Chaque année, 150 élèves sont inscrits dans les dispositifs CHAM et 45 % des élèves Givordins bénéficient d'un enseignement de la musique en temps scolaire. Au regard des moyens consacrés et du nombre d'élèves touchés, il s'agit d'un véritable investissement de la ville en faveur de la réussite scolaire.

**Mme LA MAIRE.-** Cela existe toujours.

**Mme Solange FORNENGO.-** Ce n'est pas mis en valeur. La politique de la ville dans ce domaine mérite d'être valorisée et non pas d'être entièrement entre les mains de l'Éducation Nationale.

**Mme LA MAIRE.-** On aurait pu le mettre dans la délibération.

**Mme Solange FORNENGO.-** Ou dans un préambule dans chacune des conventions. Je sais par expérience que souvent l'Éducation Nationale a tendance à minimiser ou à ne pas prendre à sa juste valeur l'investissement de la ville.

**M. Nacer KHOUATRA.-** Je ne partage pas complètement ce que tu dis, Solange, dans la mesure où nous avons une restitution à travers les journées d'étude artistique en mai-juin où les parents sont invités. On a du monde durant ces journées.

Le projet Demos a abouti, le partenariat avec l'Éducation Nationale fonctionne même s'il est vrai que c'est dans un cadre très scolaire. Quoi qu'il en soit, on retrouve ces enfants au Conservatoire ensuite. C'est une plus-value de faire découvrir l'éducation artistique à travers le temps scolaire et les enseignants poussent les enfants Givordins à faire usage de nos équipements. Il y a un retour sur investissement de la part de la ville.

**Mme Solange FORNENGO.-** Je n'ai jamais dit le contraire, je n'ai jamais dit cela. Les mots ont leur sens, je parle simplement de valorisation de l'investissement de la ville. Heureusement, on avait mis en place une semaine de pratiques artistiques avec l'exposition pour les parents de l'action conduite, mais ce n'est pas la valorisation de l'action de la ville dans le contenu de la convention. J'ai parlé d'un préambule à la convention, rien d'autre.

**Mme LA MAIRE.-** C'est sûr que les élèves de Givors ont la chance de pratiquer avec le conservatoire une activité musicale. On a vu Demos samedi en fin de journée avec l'Orchestre national de Lyon et il y avait un article dans le Progrès aujourd'hui ; 13 enfants de Givors étaient samedi soir à l'Auditorium, nous étions quelques-uns à voir ces jeunes des quartiers jouer du basson et de la clarinette sur la scène de l'Auditorium avec un grand chef d'orchestre.

Tous les parents nous ont dit qu'ils avaient beaucoup de chances d'être à Givors et ça fait plaisir que des parents nous félicitent.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Avec **28 voix pour**

**le Conseil municipal approuve les conventions.**

**N°29**

## **DECLARATION DE COOPERATION CULTURELLE METROPOLITAINE 2017-2020**

**Rapporteur : Mme Brigitte CHECCHINI**

**Mme Brigitte CHECCHINI.-** Initiée par la Ville de Lyon, l'État et la Région dès 2003, la charte de coopération culturelle est une démarche originale en direction des institutions culturelles visant à ce qu'elles développent leurs actions en direction de publics défavorisés des territoires prioritaires de la Politique de la ville.

Dans le cadre du volet culture du Contrat de ville métropolitain 2015-2020, les villes de la Métropole de Lyon concernées, la Métropole, l'État, la DRAC, la Préfecture du Rhône portent l'ambition d'inscrire solidairement l'art et la culture au cœur du développement et du renouvellement urbain.

La ville de Givors se reconnaissant pleinement dans ces objectifs et perspectives a décidé de poursuivre son inscription au sein de cette déclaration.

Il vous est proposé d'autoriser le conseil municipal, après avoir délibéré, à signer la déclaration de coopération.

**M. Alain PELOSATO.**- L'objectif de cette délibération est louable. Si j'ai bien compris, il est double : d'abord mettre des moyens en commun et ensuite, je cite la délibération : « contribuer à la cohésion sociale, au développement des territoires de la Politique de la ville et à la participation des habitants ». Tout cela est intéressant, à condition que les mots utilisés correspondent à la réalité. Et là, nous n'avons aucune indication, aucune information, une fois de plus, nous devons vous faire confiance. Mais la confiance, ça se mérite et il y a bien longtemps que nous n'avons plus confiance en vous.

Il nous faut absolument savoir quel contenu culturel vous allez donner à cette coopération et en quoi cela va créer de la cohésion sociale. Comment les populations défavorisées des quartiers sensibles vont-elles pouvoir profiter de cette politique culturelle ? En un mot, comment allez-vous réussir à associer ce public difficile, ce que vous n'avez pas encore réussi à faire loin de là ?

**Mme LA MAIRE.**- Je vous ai donné un exemple quand même, Demos.

**M. Alain PELOSATO.**- 13 personnes.

**Mme Brigitte CHECCHINI.**- On retrouve ceci dans plusieurs lieux, ce sont des musiciens aux Vernes, Thierry Boutonnier avec l'Eau de Rose, les Tours Thorez.

Il y a le projet Eau de Rose ou le fait d'avoir des musiciens aux Vernes avec des enfants qui n'avaient pas droit à la musique. Ils essayent d'apporter cette musique au sein des quartiers défavorisés. C'est très important. Beaucoup de choses ont été faites même au niveau de Lyon, on a des actions de médiation, des animations, des événements. Vous aviez demandé en commission Population le coût, on a touché 1 746 personnes et Givors a participé pour 10 000 €, soit un taux de 5,72 € par personne.

**Mme LA MAIRE.**- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Avec **28 voix pour**

**le Conseil municipal approuve la déclaration de coopération culturelle Métropolitaine 2017-2020.**

**N°30**

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

**Rapporteur : Mme Brigitte CHECCHINI**

**Mme Brigitte CHECCHINI.**- En vue de la rentrée scolaire prochaine, il convient de modifier trois des articles du règlement intérieur du conservatoire :

- Comme pour la danse classique, l'admission des élèves débutants en jazz est avancée à 6 ans ;
- La pratique de la danse est soumise à la fourniture par l'élève d'un certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique de la danse. Les années N+1 et N+2, il suffira de remplir un questionnaire de santé.

En conséquence, il convient de modifier les articles correspondants dont l'article 2.2 sur les admissions, l'article 3.5 sur l'hygiène et la santé et l'article 3.7 sur la responsabilité des parents.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? des refus de vote ?

Avec **28 voix pour**

**le Conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur du conservatoire.**

*Retour de M. Gagneur avec la procuration de Mme Jannot / Présents : 25 - Procurations : 5*

**N°31**

**ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

**N°32**

**ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

**Rapporteur : M. Nacer KHOUATRA**

**M. Nacer KHOUATRA.-** Je vous propose de passer ces deux délibérations. Comme on l'a vu lors d'une précédente délibération, le retour à la semaine des 4 jours pour la rentrée de septembre 2018 fait qu'on ne fait plus référence aux NAP. Il convient dans les deux règlements de supprimer cette référence aux NAP. C'est une modification de quelques termes.

**Mme Laurence PERRIER.-** Sur la délibération 31, il y a certains objectifs de base que j'aurais bien aimé retrouver porter par ce règlement, des caractéristiques essentielles qu'on retrouve d'ailleurs dans le cahier des charges de la restauration du collège Lucie Aubrac qui fait partie des collègues pour lesquels la nouvelle délégation de service public est votée au conseil métropolitain ce jour.

Dans cette délibération métropolitaine, on cite plus de 30 % de denrées issues de l'agriculture biologique, un approvisionnement local et régional, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets, l'éducation au goût. Si ces éléments pour nous essentiels ne peuvent pas être rappelés et intégrés au présent règlement, quoi qu'on pourrait peut-être l'envisager dans un préambule, j'invite la ville de Givors à s'aligner *a minima* sur le cahier des charges de la Métropole sur ces questions et j'ajouterai la problématique des OGM que j'avais déjà eu l'occasion d'évoquer et sur laquelle que vous avait interrogé. Vous deviez à l'époque envisager d'intégrer ces critères dans les marchés sur la restauration scolaire.

En conclusion, je rappelle que nous militons pour plus de bio et plus de local.

**M. Nacer KHOUATRA.-** Le prestataire qui travaille pour la Métropole est le même que celui qui travaille avec la ville de Givors et notre marché arrivant à échéance fin 2019, on commence déjà à y travailler. Nous travaillons avec ce prestataire sur tout ce que vous avez précisé concernant la Métropole. Dans le futur marché on intégrera tout cela. On n'attendra pas fin 2019 pour annoncer un certain nombre de choses.

**Mme LA MAIRE.-** Sur la délibération 31, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Avec **30 voix pour**

**le Conseil municipal approuve l'actualisation du règlement intérieur de la restauration scolaire.**

Sur la délibération 32, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Avec **30 voix pour**

**le Conseil municipal approuve l'actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires.**

N°33

**NOUVEAUX HORAIRES DE L'ESPACE NAUTIQUE DE GIVORS****Rapporteur : M. Jean-Jacques ROUTABOUL**

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** La piscine de Givors accueille tout au long de l'année trois types de public : les scolaires, le public des usagers et les associations. Pour répondre à la volonté exprimée de permettre au plus grand nombre d'enfants Givordins d'accéder au savoir nager pendant leur scolarité, depuis l'année dernière le nombre de classes primaires est en constante augmentation. Actuellement, les horaires d'ouverture au public sont différents en fonction des jours de la semaine et des périodes de vacances et provoquent régulièrement des incompréhensions sur les ouvertures et fermetures.

Au regard de ces éléments de constat et d'étude de fréquentation, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture de la piscine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ces modifications prennent en compte l'ouverture au public adaptée aux temps de fréquentation repérés, la demande d'augmentation de la fréquentation souhaitée, la mise en place de nouvelles activités et l'accueil des scolaires en matinée et après-midi.

Ces modifications horaires avec une plus forte amplitude d'ouverture au public, aux scolaires primaires s'opèrent à moyens constants.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je voudrais que vous m'expliquiez comment vous pouvez faire cela à moyens constants. Vous augmentez l'ouverture, il y a plus de public et vous faites cela avec des moyens constants, comment faites-vous ?

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** C'est une réorganisation du personnel tout simplement.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Déjà que c'était compliqué !

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** Non, c'est fait en concertation avec le personnel, il n'y a pas eu de souci particulier.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Donc ils ne travaillaient pas assez avant !

J'essaie de comprendre, soit on fait travailler nos employés dans une charge normale et c'est qualitatif pour les enfants, les usagers que nous recevons et les associations... Il faut m'expliquer, je ne connais pas de mouton à cinq pattes qui travaillent dans cette collectivité et vu les tensions sociales qu'il y a eu par le passé dans cette collectivité, je veux qu'on m'explique comment vous faites.

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** En 2017 pour les périodes d'été, il y avait 55 heures et pour l'année 2018, il y aura 56 heures, soit 1 heure de plus.

Pour les périodes d'année scolaire, en 2017 il y avait 40 heures 15 et en 2018-2019, il y aura 43 heures 45.

Pour les petites vacances, en 2017 il y avait 40 heures et il y aura 42 heures en 2018-2019.

**Mme LA MAIRE.-** Le fonctionnement a été revu pour qu'il soit plus identifiable par le public et plus simple à gérer ; il y a une réorganisation en interne pour arriver à ces propositions.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Avec 25 voix pour et 5 abstentions**

(Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES, Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA)

**le Conseil municipal approuve les nouveaux horaires de la piscine.**

N°34

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL****Rapporteur : Mme Hélène TAIAR**

**Mme LA MAIRE.**- Suite à la mise en place du procès-verbal pour le conseil municipal et l'arrêt de l'enregistrement audiovisuel par la collectivité, il convient de mettre à jour ce règlement.

Il vous est proposé les modifications suivantes :

- Article 17 : enregistrement sonore et audiovisuel dont vous avez le texte sous les yeux ;
- Article 23 : comptes rendus et procès-verbaux – nous avons modifié depuis les commissions le 3<sup>ème</sup> paragraphe : Chaque procès-verbal de séance est, dans la mesure du possible, mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

**M. Antoine MELLIES.**- Je vous le dis franchement, lorsque nous avons été élus en 2014 il y a eu une réunion avec les présidents de groupe pour participer à l'élaboration de ce règlement intérieur.

Pour le coup, vous pouvez passer en force sur toutes les autres délibérations, mais le règlement intérieur organise les débats, la vie de ce conseil municipal et je pense que l'on doit tous être traités à égalité, que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité municipale.

Évidemment, il n'y a pas eu de réunion préalable, de convocation des présidents de groupe. Vous nous avez imposé un changement de place sans notre avis, cela vous a permis de faire un petit sketch pour justifier votre annulation du conseil municipal du 4 juin ; il faut que les gens sachent qu'on en est à trois conseils municipaux pour le mois de juin, ce qui est assez dense, parce que vous avez annulé le conseil municipal du 4 juin parce que vous n'aviez pas le quorum et vous avez prétexté qu'on avait refusé le changement de place qui était décidé de manière arbitraire et illégale puisque vous avez ensuite fait passer une délibération à cet effet pour nous imposer ce changement de place.

**Mme LA MAIRE.**- Vous avez changé combien de fois de place à la Région ?

**M. Antoine MELLIES.**- Zéro.

**Mme LA MAIRE.**- Ce n'est pas ce que l'on m'a dit.

**M. Antoine MELLIES.**- Vous êtes mal informée par vos collaborateurs qui travaillent à mi-temps pour la ville de Givors et pour le groupe Communiste à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Je vais vous expliquer une seule chose, si on veut changer de place, justement on travaille en conférence des présidents avec la majorité régionale et on est écouté sur cette question. Il n'y a qu'à Givors qu'on n'est pas écouté sur la question du changement de place, pourtant M. Wauquiez n'est pas très sympa en matière d'écoute, y compris avec notre groupe, contrairement à ce que croit M. COMBAZ.

Sur cette question, les groupes sont tous écoutés et ce n'est pas le cas de la ville de Givors. Cela démontre que l'on est entré dans une nouvelle ère, avec une forme d'autoritarisme, d'arbitraire et vous savez quand on commence à être dans l'autoritarisme et dans l'arbitraire, c'est que les carottes sont cuites !

Par ailleurs, il y a un manque sur cette délibération et pourtant, je vous en avais parlé. Il fallait réglementer, en tout cas encadrer le droit d'amendement. Vous n'en parlez pas alors que vous-même aviez dit que vous alliez étudier la question de l'encadrement du droit d'amendement pour que ce soit inscrit dans le règlement intérieur. C'est le cas dans beaucoup de règlements

intérieurs, l'amendement est un droit pour les conseillers municipaux, mais il doit être encadré avec un délai pour envoyer les amendements pour éviter de se retrouver comme le conseil municipal sur le vote du budget en étant obligé de déposer l'amendement le jour même parce qu'on ne nous a rien demandé sur la police, la forme, les délais qu'il fallait respecter pour envoyer les amendements comme il faut respecter un délai pour envoyer un vœu ou une question orale.

Cela n'apparaît pas dans cette délibération et c'est dommage. Je n'ai aucun problème avec le principe de modifier le règlement intérieur, mais si vous aviez consulté les groupes du conseil municipal et *a fortiori* les groupes de l'opposition, on aurait pu en discuter et vous auriez pu le mettre dans cette délibération. Cela veut dire qu'on pourra déposer des amendements le jour même sans que personne n'ait pu en prendre connaissance avant. La loi garantit le droit d'amendement, cela fait partie de l'expression démocratique, mais le droit d'amendement est cadré et j'y suis favorable, cela permettant d'éviter qu'on soit obligé de les déposer le jour même et que personne n'en ait pris connaissance. Cela se passe normalement dans n'importe quelle autre collectivité, qu'elle soit locale, régionale ou départementale, il n'y a qu'à Givors que ça ne se passe pas normalement. Et même sur cette délibération où pour le coup on aurait pu organiser cette réunion avec les groupes, en discuter sereinement, tranquillement, vous n'avez pas été capable de le respecter, l'objectif étant de nous imposer le changement de place pour qu'on soit devant et nous imposer la fin de l'enregistrement audiovisuel, avec la possibilité de filmer ou d'enregistrer les débats parce que la loi le garantit. Encore une occasion ratée, manquée dans ce qu'on appelle le principe de démocratie, de consultation. Vous avez du mal à consulter les Givordins, c'est un exercice très compliqué dans la majorité municipale et la consultation des conseillers municipaux et *a fortiori* de l'opposition, ça l'est encore plus. Cela démontre malheureusement votre état d'esprit ou votre état de panique.

**Mme LA MAIRE.-** Vous ne donnez pas envie qu'on discute avec les présidents de groupe, Monsieur Mellies.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Vous demandez de modifier le règlement intérieur alors que c'est le troisième conseil qui se déroule sans enregistrement vidéo.

**Mme LA MAIRE.-** C'est la CRC qui nous l'a demandé.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Ces conseils municipaux n'ont pas respecté le règlement intérieur initial, ils pourraient donc être annulés.

Je reviens sur le fait que pour les personnes qui ont des difficultés à lire, la vidéo était utile. La supprimer est discriminatoire. À l'époque des livres audio, vous supprimez la vidéo, pour le coup c'est rétrograde. Je ne comprends pas, vous faites comme vous voulez, vous nous changez de place. Vous faites comme à Givors dans ce conseil !

**Mme Laurence PERRIER.-** Sur l'enregistrement sonore et audiovisuel, je voudrais rappeler que dans un jugement du 5 mai 2008 le Tribunal administratif de Nice a précisé que l'enregistrement audiovisuel ne peut pas être soumis à un régime d'autorisation préalable. La réponse est là même dans le cas où cette autorisation préalable d'enregistrement ne serait pas opposée au public, mais uniquement aux conseillers municipaux.

Par ailleurs, l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 3 mai 2011 rappelle que le règlement intérieur de l'assemblée ne saurait soumettre l'utilisation par les conseillers municipaux des moyens d'enregistrement à autorisation préalable alors que ce régime d'autorisation préalable ne résulte d'aucun texte de nature législative ou réglementée. Il aboutit à donner moins de droits aux conseillers municipaux qu'aux membres du public assistant aux séances et la commune ne fait état d'aucune circonstance particulière qui permet de regarder comme nécessaire une telle mesure.

L'autorisation préalable est illégale, la délibération en l'état est donc illégale, je vous demande de modifier ce passage et de ne pas indiquer l'autorisation préalable qui n'a rien à faire là-dedans et qui est illégale.

Quant à l'autre partie sur les comptes rendus et procès-verbaux, vous nous présentez un règlement qui fait état de règles à respecter, dans la mesure du possible. S'il y a une règle posée, on la respecte avec potentiellement des cas d'exception expressément prévus, mais elle n'est pas à respecter dans la mesure du possible. Je vous propose de modifier le texte de la manière suivant : le procès-verbal est rédigé de façon aussi complète et aussi précise, il faut juste mettre : celui-ci mentionne toutes les affaires débattues et les décisions prises.

Enfin, « dans la mesure du possible », cela m'interpelle et je vous propose de mettre simplement : chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement ou, à défaut, à la séance suivante. Cela permet, comme ça a été le cas ici pour des délais très contraints, de le reporter, mais dans la mesure du possible, cela suppose qu'on peut ne pas le faire ou le faire comme on veut.

**Mme LA MAIRE.-** Je vous l'accorde. Cela nous est arrivé à cette séance, le PV du 11 juin n'a pas pu être mis au vote à cette séance. Je vous l'accorde, on met : ou à défaut à la séance suivante.

**M. Alain PELOSATO.-** Dans cette nouvelle mouture du règlement intérieur, vous dites : « l'enregistrement sonore ou audiovisuel est possible dès lors qu'il s'attache à ne filmer que les personnalités publiques présentes dans le cadre de leur mandat, à savoir les conseillers municipaux. Les agents communaux et le public doivent avoir expressément donné leur accord ». Je voudrais que vous citiez les textes de loi qui empêchent de filmer le personnel municipal et le public dans une séance publique du conseil municipal. Je ne comprends pas.

Est-ce que je vais être obligé de poser la question aux 13 personnels municipaux ? Vous avez vraiment besoin de monde. Il faut demander à 13 personnes de signer un document indiquant qu'elles acceptent d'être filmées alors qu'on est dans une assemblée publique comme à l'Assemblée Nationale où on voit le personnel ; cela fait partie du boulot. Quand on est personnel au conseil municipal, on est dans un conseil municipal public.

Et je vous signale que pendant des années vous avez filmé les conseillers municipaux, les personnels et le public et personne n'a rien dit. Je ne vois pas pourquoi vous nous imposez cela maintenant alors que pendant au moins 10 ans, vous avez filmé tout le monde sans autorisation. C'est deux poids et deux mesures, ce n'est pas possible de nous imposer quelque chose que vous ne vous êtes pas imposé à vous-mêmes.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** C'est filmé juste depuis ce mandat. Le tribunal avait regroupé nos deux recours et avait donné tort à la majorité de l'époque et depuis cette mandature, c'était filmé sur injonction du tribunal.

J'ai du mal à vous suivre. Au final, vous cherchez des noises, je ne sais pas ce qui vous anime en faisant de la sorte. J'ai vraiment du mal à comprendre comment vous analysez les choses. Est-ce que vous faites cela parce que ça va vous donner un peu d'autorité ? Mais cela ne vous donne rien du tout. Et vous racontez quelques sottises et des sornettes, vous dites que c'est issu de la Chambre régionale des Comptes, mais c'est la recommandation n°1 : établir des procès-verbaux des séances du conseil municipal distincts des comptes rendus afin de faciliter la compréhension des décisions prises par le conseil. Il n'est pas dit de supprimer la vidéo du conseil.

À partir de là, vous ne respectez pas la procédure que votre prédécesseur avait mise en place dès le début de cette mandature. On avait dit que pour le règlement intérieur on réunissait les présidents de groupe.

**Mme LA MAIRE.**- Moi, je ne le fais pas.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Mais vous n'avez cette autorité, vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez.

**Mme LA MAIRE.**- Ce n'est pas une obligation non plus.

Quand vous me respecterez, je vous respecterai.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Madame la Maire, vous présidez uniquement ce conseil dans le cadre d'un règlement. Apparemment, vous avez un problème avec cette règle, mais on vous l'a dit et répété, c'est illégal. Vous vous entêtez à vouloir passer en force, à faire des coups de menton pensant que ça va vous donner de l'autorité, mais ça ne vous en donne pas. Vous allez vous retrouver avec des recours, mais vous aimez dépenser l'argent des Givordins sur les recours. Je regrette fortement que vous soyez dans une telle disposition à vouloir à tout prix qu'on vous fasse des recours, apparemment il y a un côté *maso*.

**Mme LA MAIRE.**- Je vous rappelle que vous avez perdu 9 recours sur 11.

**M. Antoine MELLIES.**- Madame la Maire, je vous invite à faire un geste réel, une vraie main tendue en retirant cette délibération. On a le temps, on laisse passer les vacances, on la travaille avec les présidents de groupe, cela nous concerne. Cela démontrera que vous ne considérez pas ce conseil municipal comme la séance de Madame la Maire et ses adjoints où on tolère les conseillers municipaux de l'opposition. Je rappelle que c'est le conseil municipal qui est légalement institué des résultats des dernières élections municipales de 2014 qui ensuite élit le maire. C'est une séance de droit et l'organisation de cette séance ne dépend pas du bon vouloir de Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE.**- Si, la maîtrise de l'ordre du jour dépend du maire.

**M. Antoine MELLIES.**- On parle du contenu de cette délibération qui concerne l'organisation du conseil municipal. Le conseil municipal délibère, ce n'est pas Madame Maire qui délibère avec ses adjoints et qui tolèrent les conseillers municipaux d'opposition, c'est le conseil municipal qui est institué par les élections, qui a ensuite voté pour un maire. Cela pourrait changer sans passer par des élections, cela a d'ailleurs changé, confère ce qui s'est passé à cause d'un recours, il faut le rappeler, qui pour le coup a été gagné. Ce n'est pas moi, je rends à César ce qui appartient à César.

J'entends derrière vos agents qui ne veulent surtout pas être filmés et être pris en photo, le droit à l'image se débat et porte sur sa publication. Vous savez que quand je suis sur la place publique je peux prendre en photo et filmer qui je veux, le débat porte sur la publication sans autorisation. Là il y a un sujet au niveau du pénal, mais si je veux prendre M. Ayad en photo, j'ai le droit de le faire. Or, dans votre délibération, on parle de l'enregistrement et non pas de la publication, il y a un problème au niveau des termes qui démontre que cette délibération risque de présenter des vices de l'égalité, il va donc y avoir encore des recours.

Il n'y a pas de quoi se presser, on peut la retirer pour la retravailler tranquillement avec les présidents de groupe.

J'espère que vous ne réagirez pas comme vous le faites à chaque fois quand on fait des critiques en disant que c'est parce que vous êtes une femme, donc on est misogyne, macho. Je le dirai pour n'importe qui quel que soit son sexe, quand on n'a pas d'autorité, on verse dans l'autoritarisme ; faites preuve d'autorité et ne versez pas dans l'autoritarisme et je vous invite à retirer cette délibération.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Je vous rappelle que c'est à cause ou grâce à moi que vous êtes à cette place et à chaque fois que vous direz les choses, je vous les rappellerai, c'est un principe aussi de parallélisme des formes. Malheureusement, vous avez manqué tous autant

que vous êtes de probité et vous auriez pu démissionner en bloc et laisser le soin aux Givordins de choisir.

**Mme LA MAIRE.**- Est-ce que c'est dans le règlement intérieur ?

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Vous me parlez des combats que nous menons au tribunal, moi je vous parle des conséquences de vos gestes. Si vous aviez démissionné, peut-être que nous n'en serions pas là. Mais vous n'avez pas eu ce courage. Si vous aviez démissionné, les Givordins auraient décidé qui serait à la majorité et il n'y aurait pas eu ce problème. Mais vous avez décidé de baisser les choses.

**Mme LA MAIRE.**- Ça fait quatre fois que vous vous présentez à une élection et vous n'êtes toujours pas élu !

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Ça ne fait que deux fois et je suis élu !

*Propos croisés inaudibles hors micro.*

Si vous avez le courage entre aujourd'hui et 2020 de démissionner, peut-être que les Givordins choisiront la prochaine équipe. Vous ou d'autres, mais qu'on soit dans la transparence et la probité, ce que vous n'avez pas été et c'est bien regrettable.

**Mme Solange FORNENGO.**- Tout cela est grotesque. Je peux vous dire que ça m'a fait mal au ventre de me faire interpellé par des Givordins voire au-delà qui m'ont dit : « alors, vous en êtes où de vos chaises musicales ». Cela me fait mal parce que la situation est grotesque, mais aussi parce qu'on ne se préoccupe pas des questions de gestion.

Après, je retiens quelque chose de ce qui a été dit, dont on pourrait croire qu'il n'y a que le maire qui est élu. En voyant comment se déroule le débat et comment on peut arriver à des situations aussi grotesques avec des projets de délibération ou l'annulation du conseil municipal du 4 juin, après avoir voulu traiter les élus comme des pions, pensant qu'on allait pouvoir en disposer à sa guise...

Vous êtes entourée d'élus de votre majorité, vous avez des services, mais je me demande comment on peut vous laisser vous entraîner dans de pareilles situations. Vous avez des élus et des services pour vous éclairer. Lors de cette séance du 4 juin, vous n'aviez pas le quorum, c'était une situation ubuesque, il était évident que les élus n'allaient pas rejoindre la place que vous vouliez leur attribuer. Mais comment peut-on arriver à pareille situation ? Je ne comprends pas.

On dit qu'il n'y a que le maire qui est élu, mais parfois on aurait tendance à le croire ! On n'entend pas grand monde dans cette majorité expliquer l'intérêt qu'ils prennent à vouloir changer les gens de place, à vouloir construire des règlements qui n'en sont pas. S'il y a un tribunal, des dépôts de plainte, ce n'est pas que le maire qui devrait être condamné, les élus qui cautionnent de pareilles politiques également.

**Mme LA MAIRE.**- Peut-on revenir sur le règlement intérieur ?

**Mme Solange FORNENGO.**- Dans l'article 23 : comptes rendus et procès-verbaux, vous indiquez l'article L.2121-23 CGCT, mais pour l'article 17 on n'a rien, quelle est la référence ? Qu'est-ce qui justifie cet article 17 ?

**Mme LA MAIRE.**- Je veux bien tout entendre, pas de souci. En 2014, un maire a été élu avec son équipe, il avait proposé des places. Fin 2017, j'ai été élue, j'ai voulu aussi changer les places pour qu'il y ait la liste Givors au cœur ensemble et la liste Bleu Marine, Défi Givordin plus Construisons ensemble. Pourquoi n'aurais-je pas pu proposer un changement de place à partir du moment où je suis devenue maire au 25 septembre ?

Vu le respect que vous avez pour notre assemblée, je n'avais pas forcément envie de travailler avec les présidents de groupe. Nous avons passé cette délibération dans les deux commissions : commission Population et commission Développement urbain où le débat a eu lieu.

Concernant l'enregistrement sonore et audiovisuel, le droit à l'image porte sur la diffusion des enregistrements, tout à fait. On va noter : « les agents communaux et le public doivent avoir expressément donné leur accord pour la diffusion des enregistrements ».

**Mme Laurence PERRIER.**- Le principe posé à l'article L.2121-18 du CGCT est clair : « les séances des conseils municipaux sont publiques.[...] Ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle. » Par voie de conséquence, la loi admet que ces séances puissent être retransmises par les moyens de communication audiovisuels aussi bien à l'initiative d'un membre de l'assistance que d'un conseiller municipal.

**Mme LA MAIRE.**- On ne vous interdit pas, vous pouvez filmer.

**Mme Laurence PERRIER.**- Vous l'avez dit, ce n'est pas une obligation, en revanche imposer de demander un accord est illégal et interdire la retransmission d'une séance publique est aussi illégal. Ce serait mieux de garder le système précédent pour éviter tous ces soucis.

**M. Alain PELOSATO.**- Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qu'a dit M. Mellies, ici on n'est pas sur la place publique, on est en séance publique du conseil municipal et la loi dit qu'on peut diffuser des images. Si les gens ne veulent pas être sur les images, il ne faut pas qu'ils viennent. On n'a pas à demander l'autorisation.

Vous voulez qu'un élu demande à un agent l'autorisation de le filmer ?

Que M. Ayad arrête de hocher la tête, il ne peut pas participer à la discussion. Cela suffit. Le personnel est là pour se taire et pour travailler, pas pour faire des remarques.

**Mme Amelle GASSA.**- Comme vous l'avez indiqué, il s'agit d'un personnel municipal et il n'est pas là en tant qu'auditoire, en tant que public, il est sous l'autorité du maire. Ces personnes travaillent. Dans ces cas, ils ont un droit à l'image et s'ils souhaitent ne pas être filmés, ils peuvent manifester leur volonté. Cela n'empêche pas que vous puissiez utiliser votre matériel, mais vous floutez leur visage s'ils le souhaitent. Respectez leur positionnement.

Contrairement à ce que vous indiquez, on n'est pas sur la place publique, le personnel municipal est là pour travailler, pour exercer une activité, il est sous l'autorité du maire.

**M. Antoine MELLIES.**- Si j'ai bien compris, vous allez attaquer toutes les photos prises par la correspondante du Progrès où apparaissent des agents municipaux parce qu'il arrive que des photos soient prises. Si on vous prend en photo, Madame la Maire, forcément il y a du personnel municipal derrière vous.

**Mme LA MAIRE.**- Il faut flouter.

**M. Antoine MELLIES.**- Le personnel va attaquer le Progrès qui aura pris une photo de Madame la Maire où derrière il y a des agents municipaux non floutés.

**M. Alain PELOSATO.**- Et sur le journal municipal aussi.

**Mme Michelle PALANDRE.**- Ok, ils sont sous l'autorité du maire, mais ils peuvent refuser de venir s'ils n'ont pas envie d'être filmés.

**Mme LA MAIRE.**- Non, ils ne peuvent pas, c'est leur cadre de travail.

**Mme Michelle PALANDRE.**- S'ils n'ont pas envie d'être filmés, ils ont le droit de vous dire non.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je crois que vous vous défaussez sur le personnel municipal avec cette délibération et cette modification du règlement intérieur parce que vous n'avez pas le courage d'assumer vos choix.

Tout à l'heure, c'était de la faute des gens de Saint Chamond qui méprisaient les Givordins, là c'est de la faute du personnel, à chaque fois c'est de la faute de quelqu'un, jamais de la vôtre. Vous êtes en train de décaler le problème en évoquant le personnel parce que vous savez très bien que vous êtes dans l'illégalité totale avec cette délibération. Vous n'aviez qu'à continuer ce qui se faisait depuis le début de la mandature, on n'en serait là pas et on ne perdrait pas notre temps.

**Mme LA MAIRE.-** C'est vous à chaque fois qui avez demandé des procès-verbaux.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Les deux : procès-verbaux et vidéo. Et la Cour des comptes vous a demandé les procès-verbaux et la vidéo.

**Mme LA MAIRE.-** Nous passons au vote. Je vous propose de rectifier l'article 17 : « ...donné leur accord pour la diffusion des enregistrements. » et article 23 : « chaque procès-verbal de séance est soumis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement ou, à défaut, la suivante.

Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?

**Avec 22 voix pour, 5 voix contre**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO  
Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration,  
M. Antoine MELLIES)

**Et 3 refus de vote**

(Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA,  
Mme Solange FORNENGO)

**le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur du conseil municipal**

**N°35**

## **CESSION DES PARCELLES BI 1714 ET BI1700 A LA SAS FRANCELOT**

**Rapporteur : Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA**

**Mme LA MAIRE.-** Brigitte, tu n'as pas encore parlé qu'il y a déjà des demandes de parole.

**M. Alain PELOSATO.-** Quel est le problème ? On n'est pas des chiens, on a le droit d'être respecté.

**Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.-** Je ne sais pas où était le manque de respect, vous nous en excuserez.

Cela concerne la cession de deux parcelles sur le plateau de Montrond. La commune est propriétaire des parcelles BI1714 et BI1700 situées montée des Autrichiens. Elles ont une superficie d'environ 12 900 m<sup>2</sup> pour l'une et 6 250 m<sup>2</sup> pour l'autre. Ce secteur qui s'est urbanisé dans les années 80 accueille majoritairement un tissu d'habitat pavillonnaire. Les deux tènements considérés sont situés au cœur du plateau de Montrond et dans sa zone urbanisée. La commune poursuivant son objectif d'assurer un parcours résidentiel pour ses habitants, il a été engagé une démarche d'urbanisation de ces parcelles.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU-H, cette tendance d'une majorité d'espaces naturels et agricoles a été accentuée sur le plateau puisqu'au stade de l'arrêt de projet on dénombre sur le plateau 19 hectares supprimés de l'urbanisation future. La ville a donc lancé l'opération d'urbanisation de ces deux parcelles en tenant compte de l'ancienne ZAC du plateau qui a été terminée en 2006. La ville a lancé un marché de prestation d'intermédiation immobilière afin de s'attacher les services d'un professionnel en la matière. Les objectifs d'urbanisation annoncés de la commune pour ces tènements sont 90 logements maximum sur l'ensemble du tènement, 20 % maximum de logements sociaux sur l'ensemble des logements proposés. Chaque logement individuel devra comporter au moins une place de stationnement sous la forme d'un garage individuel fermé et les logements proposés en R+1 devront le cas échéant comporter une chambre en rez-de-chaussée pour prendre en considération la question du vieillissement de la population.

Cinq projets ont été proposés à la municipalité par des opérateurs. Le projet Bouygues Immobilier a été écarté, sa proposition financière n'étant pas compatible avec l'évaluation des Domaines.

Le projet du groupe PierreVal a été écarté car il proposait de s'inscrire dans une logique de lots à bâtir, condition que la commune ne souhaitait pas pour avoir la mainmise sur les réalisations futures.

Le projet de la société Optimum Promotion a été écarté car il proposait de s'inscrire dans une logique de division parcellaire qui ne constituait pas les meilleures garanties pour une logique d'opérations d'ensemble avec livraison de logements clés en main. De plus, le prix proposé par ce candidat pour l'acquisition des maisons individuelles est significativement plus élevé que les autres candidats.

Les projets de la société Francelot et du groupe Imestia proposaient tous deux un aménagement d'ensemble. La municipalité a privilégié le projet de Francelot compte tenu du fait qu'il proposait un prix plus avantageux et une fourchette de prix et un nombre de logements inférieurs.

L'ensemble de ces logements relève de l'accession à la propriété, aucun logement social n'étant prévu dans le cadre du projet proposé. Le montant proposé par la société Francelot est de 107 €/m<sup>2</sup>, soit un prix total de 2 050 000 € pour une surface de 19 150 m<sup>2</sup>. En outre, Francelot ne prévoit pas de conditions suspensives relatives au financement de l'opération ni de conditions de pré-commercialisation.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente à Francelot ou à une de ses filiales se substituant à la société sur les parcelles citées pour des surfaces respectives de 12 900 et 6 250 m<sup>2</sup> au prix de 107 €/m<sup>2</sup>.

La commune supporte les frais de géomètre par l'établissement des documents d'arpentage.

**M. Antoine MELLIES.**- Cette délibération fait plus que débat, elle a provoqué une mobilisation sans précédent et au fond, un changement d'état d'esprit à Givors.

Lorsqu'on va dans les quartiers, on se rend compte que beaucoup de Givordins se sentent dépossédés, la concertation n'y est pas respectée et au fond, il y a une forme de pessimisme. On laisse passer au point que certains se résignent et finissent par partir ou par supporter des projets inacceptables. Je ne dirai pas ce que je pense d'autres projets dans la commune de Givors qui suscitent également beaucoup de débats. Sauf que là, vous êtes tombée sur un quartier qui a redécouvert le principe de solidarité, non pas pour défendre un quelconque égoïsme, un pré-carré, un confort dont ils ne voudraient pas faire profiter les autres, mais pour vous alerter du refus dès le départ d'engager une concertation sur un projet qui n'a rien à voir avec la construction d'une ou deux maisons. Vous pourriez me dire que si on commence à

consulter tout le monde pour la construction d'une maison, on ne s'en sortira jamais, mais cela concerne la construction de 84 logements.

Dès le départ, vous avez refusé la concertation, la consultation. Évidemment, vous avez créé un phénomène de position ferme à toute forme d'urbanisation même si les personnes qui se sont mobilisées non seulement sont force de proposition, mais formulent des critiques pertinentes, tout le monde ici a reçu un courrier justifié par des règles du PLU-H. Si on s'inscrit dans le sens de l'histoire, c'est une zone à urbaniser, personne ne dira que ce n'est pas possible, sauf qu'on est en 2018 et il y a déjà des débats au niveau national sur l'artificialisation des sols, sur l'étalement urbain, sur les conséquences d'une trop forte urbanisation sur des secteurs où la topologie, la géographie peut entraîner des catastrophes et on l'a tous vécu. J'espère que ce n'est pas dans cette majorité où il y a soi-disant un affichage en matière de développement durable qu'on ne se préoccupe pas de ces questions qui sont des questions nationales et relatives au modèle de société qu'on veut pour demain.

Toutes ces questions, vous les avez balayées parce que le sens de l'histoire, c'est que le plateau de Montrond doit être totalement urbanisé et parce qu'au fond, on fera rentrer le réel dans notre projet. On veut urbaniser, ça pose des problèmes d'accès et de mobilité, des risques sur le plan des sols, du cadre de vie, mais ce n'est pas grave, on verra après. Voilà la réalité de votre schéma de pensée aujourd'hui qui est hallucinant.

Sans parler de ces 84 constructions ; aujourd'hui sur le plateau de Montrond et tout le quartier autour avec la montée des Autrichiens, la montée de la Châtelaine, le chemin des Mollières, il y a de graves problèmes. J'étais à réunion de bilan de mi-mandat, mais sans même parler de ces logements, il y a de terribles problèmes de circulation avec des zones accidentogènes dont certains aménagements décidés par vous ont empiré les risques en matière d'accident. Des constructions sur le chemin des Mollières m'interrogent quant à leur viabilité si demain il devait y avoir un tel ruissellement à cause d'orages qu'on pourrait se poser la question d'un effondrement de ces constructions, ce qui est déjà arrivé sur ce secteur. Il y a des problèmes de circulation sur certaines voies dédiées aux riverains, notamment la montée de la Châtelaine qui est empruntée par des personnes qui rejoignent la route de Varissan pour couper plutôt que de remonter sur la gauche, alors que cette voirie n'est pas adaptée pour un flux régulier de véhicules. La route de Mornant est saturée, on est en plein délire. Il y a des problèmes très graves, qui ne sont pas réglés, qui ont été empirés, je ne vais pas enfoncer le couteau dans la plaie de la place de stationnement en haut de la montée des Autrichiens en plein virage qui a été suffisamment décriée.

Plutôt que de régler ces problèmes qui ne sont pas des fantasmes ou des lubies, vous ajoutez 84 logements sur le plateau de Montrond. C'est juste hallucinant, incroyable alors que je pense que la légalité de ces permis de construire pose plus de questions notamment par rapport au risque de ruissellement, aux conséquences de l'artificialisation de ces sols et aux accès.

Une personne qui est intervenue à cette réunion de bilan de mi-mandat disait qu'en plus face à cela, plutôt que de réunir tout le monde et de parler de votre stratégie pour urbaniser de manière raisonnable et garantir les accès à ce quartier, on apprend qu'en douce vous êtes en train de réfléchir à l'élargissement du chemin de la Forestière pour permettre l'accès en venant de Mornant ou pour inciter à contourner par la route de Mornant pour accéder au plateau de Montrond et éviter de confronter le flux routier sur la montée des Autrichiens. C'est pareil, aucune concertation, aucune consultation, mais ce n'est pas grave !

Madame la Maire, vous avez face à vous des personnes qui se sont mobilisées de manière citoyenne et je tiens sincèrement à saluer cette mobilisation. J'aimerais que ça se passe comme ça dans tous les quartiers de Givors où il y a également des gros problèmes face à certains projets qui ne suscitent aucune adhésion voire au contraire la réticence de la

population. Si votre projet était crédible, vous auriez emporté une adhésion d'au moins quelques habitants du plateau de Montrond, or à part le délégué du maire, qui d'ailleurs ne le clame pas sur tous les toits et qui n'a pas l'air d'être très à l'aise avec ce sujet... ; on le voit souvent brailler et bizarrement, sur cette question il est très discret. Donc à part le délégué du maire qui habite sur le plateau et qui semble y être favorable, je n'ai pas l'impression que des Givordins, des habitants du plateau ou même de la montée y soient favorables.

**Mme LA MAIRE.-** Vous vous trompez.

**M. Antoine MELLIES.-** Je vous demande dès aujourd'hui de retirer cette délibération et de vous engager pour régler le problème de l'intersection entre le chemin des Mollières et la montée des Autrichiens, de régler le problème de l'urbanisation y compris sur la colline, celui de l'utilisation de la montée de la Châtelaine pour rejoindre la route de Varissan, le problème de la place de stationnement de la montée des Autrichiens et de régler les problèmes sur la route de Mornant, même si vous n'êtes pas seule à décider en la matière.

Régalez ces problèmes, abandonnez ce projet parce que je pense que les permis de construire seront attaqués et vous allez montrer une image détestable d'une maire qui est passée en force, qui a refusé de consulter, de concerter et qui n'a pas respecté le principe élémentaire de démocratie locale au moins pour laisser respirer les quartiers dans lesquels il fait bon vivre à Givors.

**Mme LA MAIRE.-** Je ne peux pas vous laisser dire qu'on n'a pas consulté. Nous avons consulté le 25 mars 2018, nous avons présenté le projet et nous avons même tenu compte de certaines remarques ce jour-là.

Monsieur Boudjellaba, vous avez la parole. Monsieur Boudjellaba qui habite le quartier était très heureux il y a 10 ans de pouvoir construire.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Comme vous à la Rama.

Madame la Maire, avant d'introduire mon propos, je voudrais vous demander d'autoriser l'association du plateau de Montrond à prendre la parole. Par conséquent, je vous demande une suspension de séance comme me l'autorise l'article 21 de notre règlement intérieur.

**Mme LA MAIRE.-** Non, je n'autorise pas une suspension de séance.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je vous demande une suspension de séance. Relisez votre règlement intérieur, la suspension de séance m'est autorisée.

**Mme LA MAIRE.-** Il est minuit vingt, je n'autorise pas la suspension de séance.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Ce n'est pas une question d'horaire, Madame. Des habitants sont restés.

**Mme LA MAIRE.-** Nous les avons entendus.

*Contestation du public.*

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Accordez-leur deux minutes de votre temps. Ils sont là, ils sont présents, on l'a déjà fait par le passé.

**Mme LA MAIRE.-** Monsieur Boudjellaba.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Il n'y a pas besoin de *gueuler*, Madame la Maire. Cela ne sert à rien.

*Contestation de toutes parts – Propos croisés inaudibles*

**Mme LA MAIRE.-** Monsieur Boudjellaba, vous savez que le public doit respecter cette enceinte.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** C'est pour cela que j'ai demandé une suspension de séance.

**Mme LA MAIRE.-** Le public doit respecter l'enceinte, s'il ne le fait pas, je le fais sortir.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Et qu'aurez-vous gagné ?

Je demande une suspension de séance, le règlement intérieur dans son article 21...

**Mme LA MAIRE.-** J'ai reçu 60 personnes vendredi.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Vous n'avez pas reçu 60 personnes, vous avez manipulé des habitants, ce n'est pas la même chose. Et vous avez l'outrecuidance de dire que vous avez consulté !

Je n'ai pas terminé, je vous demande, conformément à l'article 21, une suspension de séance !  
« La suspension de séance est de droit lorsqu'elle est demandée par un président de groupe ou le représentant de celui-ci », ce que je suis. « Elle est prononcée par le maire qui en fixe la durée ». Vous avez à fixer la durée, mais vous devez m'accorder la suspension de séance.

**Mme LA MAIRE.-** J'autorise une suspension de séance si vous voulez pour l'ensemble des élus, mais pas pour donner la parole aux habitants.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je vous demande une suspension de séance, j'irai prendre le document que l'association voulait lire et je le lirai en leur nom. L'attitude que vous avez est regrettable.

**Mme LA MAIRE.-** Nous faisons une suspension de séance de 2 minutes.

*(La séance, suspendue à 00 heures 26, est à 00 heures 29.)*

**Mme LA MAIRE.-** La séance reprend.

Monsieur Boudjellaba, si vous n'aviez pas terminé, je vous donne la parole.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Étant donné que vous avez été une grande démocrate ce soir, je vais lire au nom de l'association Montrond les bruyères ce qu'ils voulaient vous dire.

**Mme LA MAIRE.-** Dont vous faites partie et dont vous êtes le secrétaire.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Exactement. Vous connaissez la règle du monde associatif, une personne une voix. Je suis une voix parmi tant d'autres.

**Mme LA MAIRE.-** Sauf que vous êtes le premier à faire le reproche à certains élus qui sont dans les associations.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Vous avez décidé de vous taire, c'est bon ? Je peux parler ?

**Mme LA MAIRE.-** Vous allez arrêter de me parler sur ce ton.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Ne vous énervez pas.

Je vais y aller tranquillement, on va se dire les choses. Je suis tranquille et serein, c'est mon droit de conseiller, vous ne pouvez pas me l'enlever.

**Mme LA MAIRE.-** Ça suffit, allez-y qu'on en finisse.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je n'en finirai pas.

Je lis le texte de l'association de Montrond les bruyères.

*Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,*

*Tout d'abord merci de nous donner la parole, je ne sais pas s'ils doivent vous remercier ! La semaine dernière, notre association vous a adressé, Madame la Maire, ainsi qu'à Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux un courrier avec une pétition signée par 393 habitants du plateau de Montrond, de la montée des Autrichiens, de la route de Varissan et du chemin des Mollières contre le projet Francelot de 84 logements dont 44 maisons jumelées, 40 logements en collectif et 144 places de parking sur le quartier.*

*Or, nous tenons à vous faire part de notre point de vue car ce projet est démesuré, non-réfléchi et inacceptable en l'état tant pour les habitants actuels que pour les éventuels acquéreurs et ceci, pour trois raisons.*

*Comme le montre le plan de zonage 3-9 du PLU-H sur les risques naturels et technologiques, cette zone et notamment la rue de Bel Air située en aval des parcelles à vendre est déjà impactée par un risque fort d'inondation par ruissellement des eaux pluviales. Compte tenu du dénivelé et du changement climatique, le ruissellement pourrait bien devenir un torrent destructeur. Toutes les habitations en contrebas sont menacées.*

*Aussi, une urbanisation supplémentaire et très concentrée comme le prévoit Francelot aggraverait fortement ce risque avec l'imperméabilisation des sols par ce projet pour lequel le promoteur ne prévoit pas de travaux compensatoires pourtant obligatoires.*

*Il est noté dans le rapport de présentation de la commune de Givors du PLU toujours d'actualité que "le plateau de Montrond est mal relié aux zones urbaines centrales et les voiries avec le dimensionnement actuel ne supporteraient que difficilement l'accroissement de circulation qui serait induit par des urbanisations supplémentaires sur le plateau". Or, aucun aménagement de la rue de Varissan n'est prévu, c'est pourtant une voirie essentielle pour l'accès au plateau. La circulation y est déjà difficile et dangereuse, notamment à cause des bus TCL, des bus de ramassage scolaire et des camions, tout deviendra très difficile et très dangereux avec au minimum 200 voitures supplémentaires.*

*Nous avons des témoignages de riverains de la route de Varissan qui tremblent tous les jours pour la vie de leurs enfants qui se rendent à pied à l'école.*

*Enfin, la qualité environnementale du quartier sera fortement dégradée et la qualité de vie des habitants fortement impactée. Ce projet n'a aucune ambition sur le plan environnemental, la préservation des espaces naturels sur le plateau est également importante pour la biodiversité dès lors que l'on sait que 80 % des insectes volants auront disparu dans 30 ans en Europe. Or, ils jouent un rôle essentiel dans la régulation des forêts, le traitement des déchets naturels, la chaîne alimentaire et la pollinisation.*

*En conclusion, nous ne comprenons pas où vous voulez en venir avec l'urbanisation massive du plateau de Montrond. Vous avez déjà commencé à enlaidir le quartier en autorisant la construction d'une maison rue de Montagny sans aucune harmonie avec les constructions existantes et le projet Francelot est dans le même esprit avec la construction d'immeubles.*

*La ville de Givors pourrait être novatrice et exemplaire dans ce domaine en associant pleinement les habitants du quartier à la définition d'un nouveau projet écologique qui pourrait être un parc urbain, une ferme pédagogique, des terres agricoles bio et/ou un projet cohérent à taille humaine.*

*Mesdames, Messieurs, Madame la Maire, nous en appelons à votre sens des responsabilités, ce projet est tout sauf responsable. Comme vous pouvez vous en douter, nous nous battons par tous les moyens en notre possession, soit juridique soit en termes de mobilisation citoyenne pour stopper ce projet aberrant.*

*Pour terminer, nous tenons à vous dire solennellement qu'avant d'en arriver à ces extrémités que nous ne souhaitons pas, nous vous demandons de ne pas autoriser la vente de ces deux tènements ou de retirer cette délibération.*

*Merci pour votre écoute, au nom l'association Montrond les bruyères.*

Voilà les propos qu'ils souhaitaient avoir avec vous et que vous n'avez autorisés parce que vous êtes une très grande démocrate.

**Mme Michelle PALANDRE.-** Personnellement, je ne me lasse pas de ce quartier, il est agréable et je comprends que d'autres personnes aient envie d'aller y vivre. Évidemment, nous ne sommes pas opposés au fait qu'il y ait d'autres constructions, mais cela doit être fait à petite dose, sinon ça ne sera plus le quartier tranquille qu'il n'est plus vraiment d'ailleurs depuis quelque temps, en tout cas le soir.

Pourquoi construire autant ? Les habitants que j'ai rencontrés sont en colère et beaucoup disent vouloir partir de Givors. Certains ont investi pour avoir la paix, un cadre de vie agréable et ne supportent pas ce projet de construction qui va forcément transformer le quartier. 84 logements, c'est presque la moitié des maisons existantes, donc densification de béton mais aussi plus de voitures avec des problèmes de circulation sur les voies d'accès qui ne sont pas adaptées. Les habitants se sentent trahis, trompés, ce n'est pas le quartier qu'on leur a vendu et d'ailleurs, ceux qui vont arriver ne se doutent peut-être pas du changement qui va s'opérer.

Aucun service n'est proposé : ni école ni commerce et quand en commission on m'a rétorqué qu'il y avait toujours eu un projet avec beaucoup de constructions sur Montrond et que les habitants le savaient quand ils ont acheté leur maison, j'ai vraiment trouvé la réponse mesquine. Même si j'ai un doute qu'il y ait 40 ans il y avait un tel projet, pourquoi avoir attendu si longtemps pour vendre ces terrains ? Je rappelle qu'il n'y a pas longtemps M. Passi voulait y installer un centre aéré, on ne pensait pas à faire des constructions. Et les projets peuvent aussi évoluer dans le bon sens. Aux Vernes, il y avait beaucoup de constructions et on a démolit et il en est de même pour le quartier des Étoiles. Vous savez donc très bien à quoi vous exposez le quartier.

Vous dites aussi que le projet propose des logements pas chers, mais ce sont de petits logements sur de petits terrains, c'est donc logique. Pourquoi ne pas avoir continué à proposer des terrains de surface raisonnable pour que chacun garde un minimum de quiétude et de bien-être ? Personne ne veut acheter des maisons à 300 000 € à Givors m'a dit un élu de la majorité en commission, mais pourquoi ? J'ai vu des nouvelles maisons dans ce quartier et d'autres qui valent au moins cela. Pourquoi ne pas ramener la mixité sociale par ce biais ?

Vous allez une fois de plus abîmer un quartier qui, nous l'espérons, ne deviendra pas invivable. Vous n'écoutez pas les Givordins qui en ont assez et qui pensent à quitter la ville dans laquelle ils ont investi, où ils ont payé beaucoup d'impôts, à qui vous ne demandez jamais leur avis. C'est dommage parce que les habitants méritent aussi votre respect. On a parlé des problèmes d'inondation et autres, je pense très sincèrement qu'avec tout ce qu'on a entendu ce soir vous devriez ne pas vous précipiter et avant d'acter cette vente, discuter avec les gens de Montrond et revoir les choses calmement. On a vu qu'on a pas mal d'argent en investissement, on n'a pas besoin de ces 2 M€ tout de suite, donc on peut réfléchir.

Autant vous vous laissez le temps pour réfléchir sur une délégation de marché autant là, c'est le couperet, on construit les maisons, c'est décidé, c'est fait. Je ne comprends pas, vous mettez des années à réfléchir pour des peccadilles et pour des choses aussi importantes que ça, vous y avez peut-être réfléchi mais n'en avez jamais parlé notamment aux gens qui y habitent et qui sont les premiers concernés, notamment ceux qui sont sur les pentes et qui ont

investi depuis des années. Je ne comprends pas comment vous pouvez faire les choses comme ça sans respecter les gens, un minimum les écouter afin de revoir ce projet parce qu'effectivement ce n'est pas le projet qu'il faut pour le quartier de Montrond. Il reste quelques quartiers vivables à Givors, conservez-les.

À la Rama, on a vu ce que ça a donné, quelques constructions ont failli dégringoler de la colline. Continuez comme ça à Montrond, mais ça risque d'arriver aussi. Je ne comprends pas cette obstination, qu'avez-vous à y gagner ? 2 M€ ? On a parlé de 11 M€ d'excédent tout à l'heure. Soyez patiente, réfléchissez, discutez avec les gens, faites preuve de compréhension. Vous êtes Givordine, vous ne l'aimez pas votre ville, vous voulez l'esquinter à ce point ?

**M. Antoine MELLIES.**- En lisant le document communiqué sur le tableau comparatif des offres reçues, vous avez donné quelques arguments succincts, mais j'avais l'impression de voir un crachat supplémentaire sur ces habitants. Vous avez des projets avec Optimum avec 45 logements, PierreVal 60 logements, Bouygues Immobilier 60 logements, mais non là on va jusqu'au bout, on prend celui avec 84 logements.

Quand il y a une opposition, normalement on essaye de négocier, de trouver un compromis, sachant que compromis ne veut pas dire compromission, mais là on y va. On trouve tous les arguments contre ceux qui proposent moins de logements alors qu'on pouvait diviser par deux le nombre de logements sur le projet Optimum. Mais Mme D'aniello Rosa va nous expliquer que ce n'est pas possible.

N'y a-t-il pas un traitement à deux vitesses en fonction des quartiers de Givors ? Au fond, n'y a-t-il pas les quartiers de Givors où on regarde les résultats des votes ? N'y a-t-il pas des quartiers de Givors où on va faire attention, s'il y a une fronde, on va faire preuve de mansuétude, mais dans les autres ce n'est pas grave, on s'en fout. Il y a d'autres exemples, sur le quartier de Montrond un pizzaïolo ne peut pas se raccorder à l'électricité, il doit faire ses pizzas chez lui. Alors que cela permet d'éviter les déplacements de ceux qui veulent se fournir en pizza et qui doivent descendre, ça fait moins de voitures sur la route sur la montée des Autrichiens. C'est une activité économique, mais il n'a pas d'électricité.

Et au niveau de la route de Varissan, vers le virage près du champ où il y avait des moutons, à un moment la route s'affaissait tellement qu'elle poussait la barrière et les moutons sortaient et allaient sur la route. Ça a été réglé depuis.

Le passage du bus pose des problèmes ! M. BAZIN le reconnaît, mais dit que Chassagny ne veut pas... D'ailleurs, ça aurait été intéressant qu'il soit là, il est quand même adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie et il aurait pu nous répondre.

**Mme LA MAIRE.**- Et vos collègues sont là ? On ne critique pas vos collègues qui ne sont pas là.

**M. Antoine MELLIES.**- Nous sommes dans l'opposition, nous n'avons pas de délégation et notre mandat est bénévole. Monsieur l'adjoint à l'urbanisme a une délégation, il est indemnisé pour cela.

Quand cela concerne des projets aussi importants, ce serait intéressant qu'il soit présent pour répondre à des questions techniques.

L'adjoint à l'urbanisme me dit que le passage du bus pose un problème sur la route de Varissan, mais que la commune de Chassagny bloque. En revanche, aucun problème pour 84 logements avec l'impact que cela aura. Vous êtes dans la contradiction sur tout.

Et concernant la question de la construction de logements, il suffit d'aller à Givors pour voir qu'il y a des dents creuses, qu'on peut encore urbaniser, densifier l'habitat sur Givors avant de faire de l'étalement urbain. Ce que je vous dis, c'est ce que disait Cécile Dufлот à l'époque

où elle était ministre du Logement. Elle n'est pas de ma famille politique, mais plutôt de la vôtre, elle était dans le gouvernement de François Hollande et elle voulait arrêter l'étalement urbain, elle avait fait la loi ALUR et il fallait combler les dents creuses. Il n'y a pas de dents creuses à Givors, on ne peut pas densifier, construire des logements en accès résidentiel ?

Vous parlez du parcours résidentiel, il y a le projet Nexity sur le quartier Jean Ligonet, mais si vous vouliez réellement faire du parcours résidentiel, pourquoi avez-vous fait des garanties d'emprunt pour qu'il y ait encore du logement social sur ce complexe immobilier ? Vous auriez dû tout faire passer en accès privé, votre but étant de faciliter les parcours résidentiels et de permettre aux Givordins d'acheter des appartements dans un quartier qui ne sera pas invivable parce qu'il bouge, il y a un accès à la gare et des commerces de proximité. Mais vous avez fait du logement social alors qu'on a un taux de logements sociaux largement supérieur à tout ce que nous oblige le législateur. Vous êtes en contradiction sur tout.

Vous trouvez des arguments pour justifier l'injustifiable. Si vous voulez vraiment faire du parcours résidentiel, arrêtez de construire des logements sociaux, or vous continuez à en construire.

S'il vous plaît, dites les choses, donnez vos réelles intentions, arrêtez de mentir et de dire tout et son contraire et arrêtez d'imposer des projets titanesques sans consulter les Givordins.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je voudrais introduire mon propos par le texte de notre ancien collègue Roger Frety, qui écrivait : « à Montrond, sur le plateau, que faire des terrains encore disponibles ? Faut-il poursuivre le plan prévu et réaliser en particulier un nouveau lotissement de 52 maisonnettes sur deux parcelles à droite et à gauche de la montée des Autrichiens ? Ce quartier connaît lui aussi un certain malaise. Il nous semble prudent d'y réfléchir à nouveau. C'est pourquoi nous avons choisi de dire non ».

Ce texte a été écrit dans le Vivre à Givors n°29 de septembre 2002, 16 ans déjà. Je souhaite vous faire part de mes inquiétudes concernant ce projet. Madame la Maire, vous avez organisé le 21 mars dernier une réunion d'information dans laquelle vous avez présenté le projet d'urbanisation du quartier de Montrond de l'aménageur Francelot avec 84 logements dont 44 maisonnettes jumelées, 40 logements collectifs et 144 places de parking. De cette réunion, les habitants sont sortis déçus par un manque de consultation et de considération. Décidément, vous avez un problème avec les Givordins et cela commence à se voir de plus en plus. Comment expliquez-vous que vous avanciez la réunion de quartier du plateau de Montrond en informant tardivement et partiellement les habitants ? Comment expliquez-vous cette manipulation et le fait de monter les habitants les uns contre les autres ? Comment expliquez-vous que cette délibération n'arrive qu'en fin de conseil pour que les habitants ici présents ne restent pas et se découragent ?

Je tiens à vous dire que cette manière de faire est affligeante et votre façon d'agir est pitoyable. Je tiens à vous dire aussi que la colère gronde depuis que les riverains ont appris sans aucune concertation le projet que vous soutenez. Comment peut-on imaginer faire un tel projet sans concertation avec les habitants ? C'est une aberration. Ce projet est une mauvaise proposition que vous faites aux habitants du plateau de Montrond, il ne va rien désenclaver, bien au contraire.

Le tissu pavillonnaire du quartier ne sera pas préservé, j'appelle cela de la densification à outrance. Ce projet sera un vaste chantier de six années dans le périmètre qui constitue le cœur du quartier.

Par ailleurs, je ne comprends pas que vous puissiez laisser l'aménageur Francelot venir faire un *pognon de dingue* dans notre quartier sans aucun aménagement et s'en aller en nous

laissant les problèmes. Pour ma part, je vois dans ce projet de la provocation pré-municipale et je crains pour les propriétaires une chute de l'immobilier dans ce quartier de 20 à 30 %.

De plus, la qualité environnementale du quartier sera fortement dégradée et la qualité de vie des habitants fortement impactée. C'est pourquoi je m'élève contre ce projet qui va dénaturer le quartier, l'asphyxier sur le plan des déplacements et l'affaiblir sur le plan social. Ne créons pas des erreurs qui nuiront aux habitants actuels et surtout aux futurs habitants. Je rappelle que ce projet d'urbanisation supplémentaire très concentrée mêle d'autres sujets qui vont de la circulation à la pollution et à l'imperméabilisation des sols.

Parlons des enjeux de mobilité sur le quartier de Montrond car ce que vous proposez ne sera que désagrément et nuisance. Je rappelle une règle basique en urbanisme : le développement d'un quartier doit s'appuyer sur des infrastructures et non pas l'inverse.

De mon point de vue, ce projet ne respecte pas la loi LAURE qui a posé les fondements des politiques de déplacement en faveur des modes doux en général dont l'objectif est de respirer un air qui ne nuise pas à la santé. Je rappelle que la loi LAURE a également modifié la loi d'orientation sur les transports intérieurs, loi LOTI, qui a été reprise dans le code des transports. Ce texte prescrit les plans de déplacement urbain pour les agglomérations de 100 000 € habitants, ce que nous sommes dans la Métropole du Grand Lyon.

Il vise :

- équilibre durable entre mobilité et santé environnement,
- sécurité des déplacements,
- partage de la voirie entre modes,
- diminution du trafic automobile,
- promotion des modes les moins polluants et énergivores.

Malheureusement, ce projet ne répond à aucun critère de la loi. Les habitants de ce quartier ne souhaitent pas devenir les dindons de cette farce urbanistique, c'est pourquoi nous devons établir un vrai travail de concertation et de dialogue, voilà ce qu'attendent tous les habitants du quartier de Montrond. Ils attendent de vous que vous puissiez prendre les bonnes décisions, un projet d'urbanisation à taille humaine où chacun doit faire des efforts, dans l'intérêt général. Il faut donc trouver une solution de compromis, vous n'avez pas le droit de nous mettre à dos tout un quartier.

Au nom de mon groupe Construisons ensemble, je revendique un urbanisme de qualité à taille humaine, dans le respect de l'identité du quartier. De nombreux habitants estiment aujourd'hui que leur quartier sera défiguré par cette volonté d'urbanisation irréflective et incohérente. Nous aurions pu avoir un projet dont la réalisation serait irréprochable sur le plan écologique pour que l'empreinte carbone soit nulle grâce à des maisons ultra-performantes avec de la production d'énergie renouvelable, la création d'un réseau électrique intelligent et l'implication des habitants.

Malheureusement il n'en est rien. L'objectif d'un projet est que personne ne soit lésé, or avec ce projet vous allez léser tout un quartier. Malheureusement, Madame la Maire, vous êtes prête à tout sacrifier pour l'urbanisation de ce quartier, alors je demande aux élus de la majorité de revoir la copie de ce projet afin de mener une vraie réflexion et une vraie concertation avec les personnes concernées.

Pour tout ce que je viens d'indiquer, je vous demande le retrait de cette délibération dans l'intérêt de tous.

*Applaudissement du public.*

**Mme LA MAIRE.-** Si vous applaudissez encore une fois, je vous fais sortir. On respecte l'enceinte du conseil municipal. Vous n'êtes pas là pour applaudir un élu, quel qu'il soit.

**Mme Hélène TAÏAR.-** Je voudrais simplement dire que ce projet va permettre à de nombreux Givordins qui le souhaitent d'accéder à la propriété et de bénéficier d'un cadre de vie agréable à un prix accessible.

Nous nous étonnons d'ailleurs que certains membres réfractaires à ce sujet qui ont pourtant eux-mêmes bénéficié de ce droit il y a quelques années remettent aujourd'hui en cause ce droit pour d'autres. Il est très surprenant de voir parmi ces personnes un élu de la République qui a bénéficié de ce droit et qui aujourd'hui conteste ce projet. Monsieur Boudjellaba, allez-vous d'ailleurs prendre part au vote, car il nous semble que vous êtes à la fois habitant du quartier, élu de la commune et membre du bureau d'une association qui milite contre ce projet ?

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je ne suis pas le président.

**Mme Hélène TAÏAR.-** Cela fait beaucoup de casquettes pour un seul homme et nous sommes en droit de poser la question sur votre positionnement dans cette affaire du conflit d'intérêts. La justice pourrait trancher cette affaire et nous nous réservons le droit de la saisir.

Enfin, une autre question, Monsieur Boudjellaba. Parviendrez-vous enfin à jouer un rôle d'élu au service de l'intérêt général et du développement de notre ville ? Parce que ce n'est pas la première fois que vous vous opposez à un développement de votre quartier, déjà il y a quelques années vous aviez fait partie de la fronde contre l'installation du centre de loisirs de la Rama sur votre quartier, vous ne vouliez pas d'école non plus, pas plus que vous ne vouliez de la salle associative. En résumé, vous ne voulez pas grand-chose. Enfin tout du moins, rien qui n'émane de la mairie de Givors.

Vous vous étiez d'ailleurs retrouvé au sein d'un groupe dont certains développaient des arguments assez alambiqués pour défendre leur position en expliquant ne pas pouvoir recevoir des enfants des Vernes. Étonnant pour ne pas dire assez choquant. Bref, tout le monde l'avait compris, votre positionnement se résume à vous opposer à tout nouveau projet, tout développement du quartier de Montrond au profit d'intérêts qui sont loin d'être l'intérêt de la majorité des Givordins.

**Mme Solange FORNENGO.-** Je me sens bien démunie ; il paraît que le ridicule tue et là, il devrait en tuer quelques-uns !

Si on croit qu'on va se sortir de problèmes aussi difficiles en jetant l'anathème sur untel ou untel, en disant toi tu habites ici, moi là, on va fait rire. On a fait rire avec l'histoire des chaises musicales et là, on va continuer à faire rire avec de pareils propos complètement inconvenants par rapport à la gravité du problème. En tant qu'élue, je suis démunie, et c'est un euphémisme pour traduire mon état d'esprit.

Je suis élue depuis 2001 et s'il y a bien une constante au cours de ces nombreuses années, c'est bien celle du béton, justifiée souvent par le rêve de Camille Vallin d'une ville de 50 000 habitants que nous avons été obligés de revoir à la baisse depuis, mais il y a toujours ce rêve d'être plus nombreux, d'être une ville moyenne plus reconnue. Ce rêve du béton perpétuel nous conduit à dénaturer beaucoup de quartiers. Là, on est certes sur le quartier de Montrond, mais il y en a d'autres, à la confluence du Gier, on ne peut pas dire qu'on a arrangé le quartier. Je me rappelle du discours de l'époque disant qu'il fallait bien loger les gens et accueillir des personnes qui viennent de l'extérieur. Parce que ça ne profite pas qu'aux Givordins. On justifie tout cela par le parcours résidentiel, mais j'aimerais bien qu'on fasse une analyse véritable et qu'on sache vraiment quels sont les Givordins qui ont pu bénéficier de ce parcours résidentiel à l'occasion de ce bétonnage constant. Ce ne sont pas les 19 hectares

épargnés sur le plateau qui vont modifier le contenu de ce que je viens de dire, le parcours résidentiel étant souvent un alibi.

On pourrait chercher quel projet novateur a été conduit en matière environnementale dans l'aménagement des quartiers, quelle vision on a pu avoir de certains quartiers en dehors de bétonner, de construire des bâtiments ou là maintenant d'avoir ce projet sur le plateau de Montrond.

Au-delà de ces considérations, j'étais présente vendredi au café-citoyen qui concernait le plateau de Montrond et ce qui m'a frappée, Madame la Maire, c'est que vous répondiez face aux doléances des habitants qui vous faisaient des remarques sur tel aménagement ou tel emplacement de stationnement : « si on l'a fait, c'est qu'on nous l'a demandé » ou « si on l'a fait, c'est que tel habitant l'a bien voulu ». J'entends aussi répondre « l'habitant a bien le droit de mettre sa voiture devant chez lui ». J'étais interloquée par ce type de réponse, non on ne fait pas quelque chose parce que l'habitant l'a demandé. On prend en compte sa demande, on analyse, on voit si la demande va satisfaire le cadre général.

**Mme LA MAIRE.-** C'est bien ce que l'on fait. Donneur de leçon, ce n'est pas possible.

**Mme Solange FORNENGO.-** Là, vous n'avez pas des habitants en tant que particuliers qui vous demandent, mais des habitants organisés en association. J'attire votre regard là-dessus, une association a des droits, des moyens et on ne répond pas à une association comme on répond à des habitants dispersés ou des particuliers.

Je ne vais pas discuter du projet en tant que tel sur le plateau de Montrond, mais je vois que, quelque part, il y a une entrée en guerre, il y a un projet qu'on veut faire passer en force. Vous avez en face de vous des habitants mobilisés ; on demande la participation des citoyens, là ils sont participatifs. Ils ne sont pas d'accord avec le projet proposé par la ville, en conséquence comment allez-vous prendre en compte le positionnement de cette association ? Vous avez tout intérêt à essayer de construire avec ces habitants plutôt que d'entrer en confrontation en fin de mandat avec une partie importante des habitants de cette ville qui ne demandent qu'à pouvoir se faire entendre et à travailler avec la ville. Encore faut-il que la ville ait la volonté de travailler avec ses habitants.

Présenter le projet, ce n'est pas cela le travail avec les habitants, cela passe par une construction avec les habitants. Déjà, il y avait eu une opposition magistrale qui avait forcé à reculer sur l'emplacement du centre aéré et il était évident que ce projet n'allait pas être adopté sans problème. La façon de s'y prendre fait qu'on va au conflit.

**Mme LA MAIRE.-** Mais oui, Solange, tes grandes leçons, ok. Il n'y a que toi qui sais t'y prendre.

**Mme Solange FORNENGO.-** Ce n'est pas donner des leçons, je suis une élue qui s'exprime, qui analyse ce qu'elle voit.

**Mme LA MAIRE.-** Nous aussi.

**Mme Solange FORNENGO.-** Il va falloir vous sortir de ce *merdier* en attendant, Madame la Maire.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je ne vais pas répondre, je ne vais pas essayer de me rabaisser à quoi que ce soit, je veux juste vous dire une chose. Faites abstraction de ma personne parce qu'apparemment elle vous dérange, faites abstraction du fait que je sois conseiller municipal, du lieu où j'habite, mais relisez plus tard le procès-verbal, relisez le courrier de l'association, les habitants et l'association vous demandent d'avoir du temps de concertation, de travailler ensemble. Cela veut dire qu'ils ne refusent pas le projet, ils vous demandent simplement de se mettre autour de la table pour trouver un cahier des charges, travailler, mais vous refusez tout cela.

Faites abstraction de tout cela, si c'est moi qui vous pose problème, je ferai le pas de côté, mais faites avec les habitants, avec l'association, c'est tout ce qu'ils vous demandent. Ils ne souhaitent pas être en confrontation, mais discuter, être dans un mode constructif. Aujourd'hui, les seules réponses que vous faites visent à nous dénigrer dans la parole que nous avons tous eue concernant cette délibération et ce n'est pas normal. On vous demande juste cela Madame la Maire, comme j'interpelle les autres conseillers municipaux, les autres groupes politiques de la majorité.

J'interpelle aussi le parti socialiste, qui voulait à tout prix partir même s'il est 1 heure 06 du matin, pour prendre ses responsabilités par rapport à un tel projet. Moi aussi, je travaille demain matin très tôt. Je vous demande de prendre vos responsabilités, vous aussi, Madame Badin.

**Mme Violaine BADIN.**- On ne pointe pas du doigt.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Je n'ai pas à pointer du doigt pour vous dire les choses, acceptez-les en tout cas. Mais c'est ce que vous êtes en train de faire en pointant du doigt tout un quartier par la décision que vous souhaitez prendre. C'est grave de mettre à dos les gens, voilà pourquoi ce n'est pas normal.

Vous prenez des responsabilités en conscience et je vous dis que les habitants de cette ville de Givors vous demandent de discuter le projet. Je vous demande une nouvelle fois de retirer cette délibération et de la présenter plus tard.

**M. Antoine MELLIES.**- Je viens de boire les paroles de M. Boudjellaba du début à la fin. Mon propos n'est pas de jeter le discrédit sur ce noble combat que je soutiens totalement, en revanche, Monsieur Boudjellaba, j'aurais aimé que vous teniez mot pour mot le même discours lorsqu'il y a eu le débat sur la vente du terrain pour la construction d'une mosquée qui va faire une surface de 1 200 m<sup>2</sup>...

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- C'est hors sujet.

**M. Antoine MELLIES.**- Cela vous dérange.

J'ai assisté avant la réunion de bilan de mi-mandat à une réunion organisée par M. Francis Dard avec les habitants du quartier de Bans et plus précisément du chemin de la (inaudible). À aucun moment les habitants n'ont exprimé un refus de construction parce que ce serait une mosquée, mais ils ont émis les mêmes interrogations mot pour mot : l'accès, le stationnement, les nuisances donc ne diabolisez pas les habitants qui s'y opposent.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.**- Pourquoi vous n'interrogez que moi, parce que je m'appelle Mohamed, cela vous dérange ? Qui a voté cette délibération ?

Vous êtes hors sujet.

J'assume pleinement.

Vous n'avez que la haine des gens.

**M. Antoine MELLIES.**- Laissez-moi terminer. Je le fais parce que vous avez été celui qui est le plus monté au créneau contre moi pour m'y être opposé et parce que vous avez eu sur votre liste le président de l'association Al Nour, M. Mermouri. Mais je constate que la concertation pour les habitants de bans et du chemin de la (inaudible), cela ne vous intéresse pas. Or, je vous invite dans votre combat tout à fait noble au plateau de Montrond à avoir la même attitude pour tous les Givordins, quels qu'ils soient dans tous les quartiers.

**Mme Solange FORNENGO.**- Je demande la parole, Madame la Maire.

*Contestation*

**Mme LA MAIRE.-** Non, tout le monde s'est largement exprimé.

Je ne veux pas qu'on laisse croire qu'on n'a pas rencontré les habitants. Nous les avons rencontrés. Il y avait une soixantaine de personnes le 21 mars et vendredi, nous avons aussi une soixantaine d'habitants. J'ai écouté les habitants qui nous disent, c'est vrai, que pour monter au plateau, c'est contraint. Nous avons entendu et avons travaillé avec la Métropole pour améliorer les dessertes du plateau de Montrond.

D'autres habitants ne sont pas là, mais sont complètement d'accord sur ce projet qu'ils attendent avec impatience pour avoir une maison avec un bout de jardin sur le plateau de Montrond. Une dame voulait des dates pour savoir quand elle pourrait acheter une maison sur le plateau de Montrond.

*Bruit dans la salle et diverses contestations.*

**Mme Solange FORNENGO.-** J'ai demandé la parole. J'ai deux mots à dire.

*Propos hors micro inaudibles*

**Mme LA MAIRE.-** Nous avons assez entendu les habitants, nous avons réfléchi collectivement.

*Contestation de Mme Fornengo qui parle en même temps que Mme la Maire.*

Je passe au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des refus de vote ?

Merci.

**Avec 22 voix pour, 5 voix contre**

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO  
Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration,  
M. Antoine MELLIES)

**Et 3 refus de vote**

(Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA  
Mme Solange FORNENGO)

**le conseil municipal approuve la cession des parcelles BI1714 et BI1700 à la SAS  
Francelot**

*Huée dans le public*

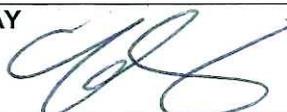
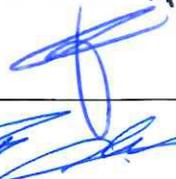
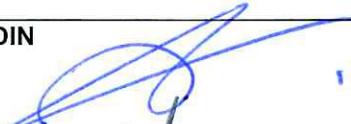
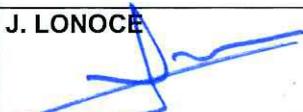
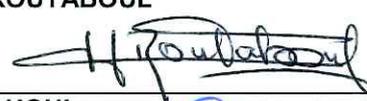
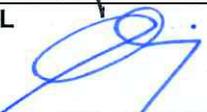
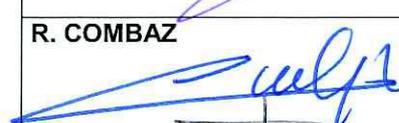
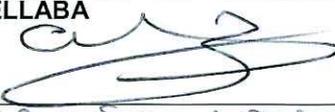
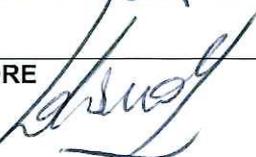
**N°36**

## COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

**Mme LA MAIRE.-** Vous avez eu toutes les communications. Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

Je lève la séance.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 1 h 15.*

C. CHARNAY 	P. BOUTY 
N. KHOUATRA 	H. HAOUES 
B. D'ANIELLO ROSA excuse au moment de l'approbation du présent PV.	C. BRACCO 
A. SEMARI excuse au moment de l'approbation du présent PV.	B. CHECCHINI 
V. BADIN 	J. LONOCE 
A. GASSA 	S. FORNENGO 
J.J. ROUTABOUL 	M. BENOUI 
Y. KAHOUL 	M. ALLALI excuse lors du conseil municipal du 25/06/2018
H. BAZIN excuse lors du conseil municipal du 25/06/2018	A. MELLIES 
I. OZEL 	E. FERNANDES RAMALHO excuse au moment de l'approbation du présent PV.
L. SOULIER excuse lors du conseil municipal du 25/06/2018	C. CHARRIER excuse lors du conseil municipal du 25/06/2018
JF. GAGNEUR 	J.P. CHARRIER 
R. COMBAZ 	M. BOUDJELLABA 
G. VERDU 	L. PERRIER excuse au moment de l'approbation du présent PV.
M. PASSI excuse lors du conseil municipal du 25/06/2018	M. PALANDRE 
B. JANNOT excuse lors du conseil municipal du 25/06/2018	A. PELOSATO 

H. TAIAR

*Taiar*